

100 % bio et coopératif

La collection ***Pratiques utopiques*** rassemble des livres qui ont l'ambition de montrer qu'il y a toujours place, ici et maintenant, comme hier et ailleurs, pour des réalisations qui se donnent d'autres priorités que le profit, la course à la consommation ou le tout à l'économie et qui inscrivent leur sens dans le concret de pratiques libres et solidaires.

Face au morcellement du travail, à la désertification des campagnes, à la déshumanisation dans les cités ou à l'exclusion, des entreprises, des groupes, des associations ou des individus apportent des réponses originales et adaptées à ces questions de société qui paraissent parfois insolubles.

Concrètement il s'agit de bâtir cet « autre monde possible » qui ne peut objectivement se décliner qu'au pluriel.

Exemples de démocratie économique, d'initiative citoyenne ou d'innovation sociale, elles bousculent également quelques sacro-saints principes de notre société marchande, démontrant au quotidien que l'association est plus enrichissante que la compétition, que la coopération vaut mieux que la concurrence ou que l'autogestion permet de reprendre le pouvoir sur sa vie.

***Pratiques utopiques*** espère, par ce biais, encourager celles et ceux qui sont insatisfaits du monde dans lequel ils vivent, à faire le pas vers d'autres possibles. L'utopie est à portée de main.

***Catalogue en fin d'ouvrage***

©Les Éditions REPAS, 2021

4, allée Séverine - 26 000 Valence

[www.researepas.free.fr](http://www.researepas.free.fr)

Illustration de couverture : Philippe Gady

Maquette intérieure : Stéphane Prévot

Mise en page : La Navette

Cocebi

# 100 % bio et coopératif

*Comment l'idée a germé de créer  
la première coop de producteurs bio*

*Ouvrage rédigé par Annie Rigault*

*Préface de Claude Gruffat*

**éditions Repas**

## Remerciements

Les administrateurs de la COCEBI, et particulièrement Jean-Marie Pautard et Guillaume Conseil, respectivement ancien et actuel présidents, remercient toutes celles et ceux, cité.e.s ou non dans ce livre, qui ont participé à l'écriture de ces pages par leurs témoignages et leurs suggestions.

Merci à celles et ceux qui œuvrent à la cause bio, hier et aujourd'hui. Les anciens, les pionniers ont eu le courage de s'impliquer en terrain vierge voire hostile ; les jeunes sont maintenant aux manettes dans un contexte enthousiasmant et aussi parfois angoissant. C'est eux qui ont « commandé » ce livre collectif, pour garder la trace, pour prendre du recul et apporter un éclairage pour demain.

Merci à Annie Rigault pour les heures d'enquête et pour la rédaction de ce livre, et à Claude Gruffat pour la préface.



*Fallait-il raconter notre épopée juste pour le fun, ou juste pour pouvoir satisfaire notre ego et dire « j'y étais » ?*

*Ou bien cette aventure va-t-elle se poursuivre sous d'autres horizons sans cesse revisités par celles et ceux qui ont repris le flambeau et qui s'adaptent aux nouveaux contextes socio-économiques ?*

*C'est en tout cas ce que j'espère.*

*Jean-Marie Pautard*



# Sommaire

<b>Page 9</b>	<i>Préface de Claude Gruffat</i>
<b>Page 15</b>	<b>1. Les prémices de la coopérative</b>
<b>Page 27</b>	<b>2. La naissance de la première coopérative céréalière bio de France</b>
<b>Page 39</b>	<b>3. Déménager pour accompagner le développement de la coopérative</b>
<b>Page 47</b>	<b>4. Le « faux bio » met en péril la COCEBI</b>
<b>Page 59</b>	<b>5. La COCEBI 20 ans après : toujours fidèle à ses valeurs</b>
<b>Page 71</b>	<b>6. La coopérative au cœur des aléas du marché bio</b>
<b>Page 81</b>	<b>7. Des partenariats pour développer les filières bio</b>
<b>Page 89</b>	<b>8. La jeune génération des coopérateurs prend le relais</b>
<b>Page 103</b>	<b>9. Le changement d'échelle de la bio</b>
<b>Page 119</b>	<b>10. Pour une bio éthique, équitable et participative</b>
<b>Page 131</b>	<b>11. Le métier de paysan, de la ferme à la coopérative</b>
<b>Page 141</b>	<b>12. Et si on parlait d'avenir ?</b>
<b>Page 153</b>	<i>Conclure ? Poursuivre ! par Jean-Marie Pautard</i>
<b>Page 159</b>	Les coopératives et institutions partenaires
<b>Page 161</b>	Sigles



## Préface

Cela va faire 40 ans que j'ai choisi le chemin de « La Bio » comme mode de vie ! D'autres avaient commencé avant moi dans les années 1960. Et ceci un peu partout en France et en Europe sans concertation. Je rappelle qu'il n'y avait ni internet, ni téléphone portable, ni réseaux sociaux. Mais cette pulsion de vie bio est sortie de terre un peu partout en France et en Europe comme des champignons après une pluie douce sur des sols prêts.

Pour chacune et chacun, l'agriculture biologique est d'abord une aventure personnelle, une pulsion intérieure qui met en mouvement sans plus savoir revenir en arrière. Les logiques du vivant, de la santé, de la qualité de nos biens communs que sont l'air, l'eau, la fertilité des sols, la solidarité pour la vie, l'équité entre tous et toutes, la coopération, autant de besoins indispensables à la vie.

Pour des raisons propres à chacun.e ces valeurs sont devenues le complexe humique personnel qui nous met en mouvement. C'est dans les tripes et toute notre vie y passe !

Quand les êtres reliés à la terre que sont les paysans se rencontrent pour mettre en commun et partager cette force intérieure, ces valeurs devenues indispensables à leur vie, ils ré-inventent l'agriculture qui porte la sincère promesse de nourrir et de santé pour tous. Ici l'histoire de la COCEBI en est un merveilleux exemple. Contre vents et marées, contre le courant lancé à vive allure de l'agricul-

## 100 % bio et coopératif

ture industrielle, ils ont replanté des haies pour se protéger des embruns des épandages de pesticides, pour préserver leurs précieuses cultures de toute contamination et pour soutenir la biodiversité nécessaire à leurs cultures.

Ils ont appris à tout changer de leurs méthodes de production pour découvrir de nouveaux parcours, différents et risqués. Une conviction dans les tripes, une vision en tête, ils rebatissent l'agriculture européenne, occidentale. Les connaissances d'une agronomie durable en poche, ils plantent, sèment, élèvent des animaux comme on ne l'a jamais fait. Car ils ne reviennent pas en arrière, ils inventent le progrès pour l'agroalimentaire de demain.

Ils ont compris que la souveraineté alimentaire et la relocalisation de l'alimentation étaient fondamentales pour l'avenir des territoires, pour l'économie des territoires.

Ils ont aussi en poche le savoir de la coopération, qu'ensemble on va plus loin et plus longtemps. Ce trésor les amènera à être pionniers et premiers en France. Engagés à corps perdu dans leur coopérative, ils y prolongent leur aventure personnelle vers la certitude d'un nouveau chemin pour l'agriculture de demain. Chaque étape du développement de leur projet est comme une dose de dopamine supplémentaire qui leur donne l'énergie de surmonter de nouveaux défis plus grands et plus enthousiasmants !

Des pionniers qui sans le savoir ont pris 30 ans d'avance sur le modèle de l'agriculture industrielle. Cette avance se poursuit en 2021. L'agriculture bio fustigée jusqu'aux environs de 2015 devient la solution pour le climat, la biodiversité, la qualité de vie, la santé et la souveraineté alimentaire.

C'est parce qu'ils ont commencé sur leur terre que le législateur européen a mis en place un cahier des charges bio.

C'est parce qu'ils étaient là que, durant mon mandat de président

de Biocoop, on a pu expérimenter la construction de filières équitables et engagées dans la durée, expérimenter comment la coopération était plus efficace que la compétition.

Qui aurait imaginé à ce point la pertinence d'une telle remise en question il y a 40 ans en Bourgogne ? Les pages qui suivent nous livrent non seulement pourquoi ces agriculteurs et agricultrices l'ont fait, mais aussi comment et avec qui. Une si belle tranche de vie paysanne avec du sens et du courage, de l'engagement, de la persévérance.

Les chemins de l'agriculture biologique sont si riches d'aventures tant en Bourgogne que sur l'ensemble des territoires européens. Ce sont les chemins de notre avenir commun dont on parle.

Claude Gruffat  
Eurodéputé Green EFA





« Nous allons maintenant procéder au vote pour savoir qui est pour et qui est contre la création de la COCEBI. Qui est pour ? »  
Treize mains se lèvent. « Qui est contre ? » Une main se lève.  
« Qui s'abstient ? » Une main se lève. « À la majorité, je déclare la création de la COCEBI, ce 7 juillet 1983. »

Un silence inattendu suit ces quelques mots. Les regards se croisent, cherchent une confirmation de ce qui vient de se passer. Ils viennent à eux 15 de créer la première coopérative céréalière bio de France...

Les conversations reprennent. Il faut maintenant élire un conseil d'administration, trouver parmi ces nouveaux administrateurs un président, un trésorier, un secrétaire.

Il leur a fallu trois ans pour en arriver là, il faudra toute une vie pour faire vivre cette nouvelle coopérative, fruit de rencontres et d'engagements.



# 1

## Les prémices de la coopérative

Il est difficile de dire avec certitude quand a germé l'idée de créer une coopérative entièrement dédiée au bio. « Pour moi, c'est quand André est arrivé à la Chambre d'agriculture », « Non, pour moi, c'est quand on a commencé à se réunir avec la CGAB<sup>1</sup> », « En fait, moi j'y pensais déjà depuis un bon moment. » Quelle que soit l'histoire que chacun des protagonistes a retenue, l'aboutissement est le même : ensemble, ils ont créé la première coopérative céréalière biologique de France.

La Bourgogne est une région de polyculture élevage qui suit les évolutions industrielles de l'agriculture des années 1960. « La révolution fourragère, comme on l'a appelée, explique André Lefebvre, consistait à introduire d'une part des graminées dans les prairies avec un apport d'azote important et d'autre part le pâturage tournant. Résultat : en quelques années les sols ont été déséquilibrés ce qui a entraîné des problèmes sanitaires énormes dans les troupeaux. » La ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire, dans l'Yonne, menait alors un programme d'agriculture intensive avec l'INRA. Elle mettra fin à cette collaboration dès 1965, pour se tourner vers une agriculture plus respectueuse de la nature et de l'animal. Cette ferme monastique est la première à s'intéresser à l'agriculture biologique en Bourgogne. Les éleveurs s'inspirent alors des travaux de

---

(1) CGAB : Confédération des groupements d'agrobiologistes de Bourgogne.

recherche du docteur vétérinaire Henri Quiquandon, homéopathe, qui présente, dans son livre et lors de ses conférences, de nouveaux traitements curatifs et préventifs à base d'homéopathie et d'oligo-éléments. Le troupeau se porte rapidement mieux.

Quelques éleveurs, confrontés à des problèmes sanitaires, cherchent des solutions pour rétablir la bonne santé de leur troupeau et certains se rapprochent de la ferme de l'Abbaye et du docteur Quiquandon pour en savoir un peu plus sur ces nouvelles méthodes. Parmi eux, Jean-Michel Delagneau, Jean Massé et tant d'autres qui sont à l'origine de la filière céréalière biologique dans le territoire bourguignon.

### **La ferme de la Pierre qui vire, des moines précurseurs ouvrent la voie au bio en Bourgogne**

Le premier bâtiment de l'abbaye Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire, dans l'Yonne, est construit en 1850 par les moines bénédictins. Ils achètent les 40 premiers hectares de la ferme du même nom en 1939. Ils acquièrent d'autres terres au fur et à mesure pour arriver aujourd'hui à 170 hectares. Ils démarrent un élevage de vaches laitières et un atelier de transformation dans les années 1950. Leur ferme devient ensuite un centre d'expérimentation pour l'INRA qui cherche à améliorer la conduite des élevages.

« Le troupeau de Brunes des Alpes était de plus en plus malade, la production baissait, les frais vétérinaires augmentaient » raconte Frère Mathias. « Économiquement, cela ne pouvait plus durer. L'INRA a donc préconisé l'abattage de tout le troupeau pour repartir à zéro. Sous l'impulsion de deux frères, Frère Charles et Frère Germain, nous avons alors décidé de cesser le partenariat avec l'INRA et de tenter de sauver le troupeau. »

*Vers l'agriculture biologique*

C'est ainsi que tous les traitements sont arrêtés en 1969. « Avec l'INRA, nous avons oublié qu'une alimentation trop riche des ruminants provoque inévitablement un déséquilibre, explique Frère Mathias, en changeant de système, nous avons très vite réfléchi à la qualité de l'aliment, à la façon de le distribuer. »

Sur le terrain, le docteur vétérinaire homéopathe Alain Soiro suit le troupeau et apporte des éléments de prévention et de soin. Les moines recruteront plusieurs salariés au cours des années dont Philippe Abrahamse, embauché en 1994, et qui deviendra par la suite gérant associé.

Dès le passage en bio, le fumier remplace les intrants chimiques. L'ensilage de maïs disparaît au profit de l'ensilage d'herbe. Le foin et la paille refont leur apparition. Avec cet ensemble de mesures, l'activité de fabrication et vente de fromages peut reprendre, et les moines retrouvent ainsi leurs revenus. Car Frère Mathias ne s'en cache pas, « au départ, nous nous sommes tournés vers l'agroécologie pour des raisons économiques. »

La ferme est toujours bien implantée dans son territoire. « La production est vendue à 60 ou 70 % en circuits courts, précise Philippe Abrahamse, le reste est vendu à la coopérative Biolait. Cela a toujours été important pour les moines d'aller au bout du produit, de transformer et de vendre directement. C'est aujourd'hui une idée assez répandue, mais ce n'était pas tout à fait le cas en 1969. »

## **La création de la Confédération des groupements d'agrobiologistes de Bourgogne**

Jean-Michel Delagneau est un éleveur engagé. Syndicaliste à la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), il siège à la chambre d'agriculture de l'Yonne et à la Fédération nationale bovine. Lorsqu'il passe son élevage et ses terres en bio, il est rapidement convaincu de l'efficacité de ces nouvelles pratiques agricoles. Il réunit quelques éleveurs également convaincus dans une nouvelle commission consacrée au bio, et engage des démarches pour créer un poste de conseiller technique bio à la chambre d'agriculture. « Il connaît beaucoup d'élus, raconte André Lefebvre, et arrive à convaincre le président du conseil général de financer le poste de technicien bio. Il faut dire qu'à l'époque déjà il y avait des problèmes de potabilité de l'eau : un tiers des points de captage affichaient un taux de nitrate de 44 mg/l, soit bien au-delà des normes autorisées. Il y a donc eu un consensus au conseil général autour du projet de la chambre, et la subvention a été votée. »

André Lefebvre devient donc le premier technicien bio de France en 1978. « Quand je suis arrivé, j'ai commencé par observer. J'ai rencontré la quinzaine d'agriculteurs bio recensés sur quatre départements : Yonne, Seine-et-Marne, Aube et Côte d'Or, qui travaillaient en maraîchage, polyculture-élevage (viande et lait) et céréales sans élevage. Certains fermiers étaient des fils d'agriculteurs, d'autres des néoruraux qui apportaient un regard nouveau sur l'agriculture. Les rencontres n'ont pas toujours été simples au départ, mais ces différences, qui étaient aussi leurs richesses, ont vite été dépassées. » Ainsi, un premier travail de « débroussaillage technique » est initié, il porte notamment sur les difficultés des céréaliers sans élevage confrontés à la concurrence avec les adventices<sup>1</sup> et au problème de la nutrition azotée. S'ensuivent des essais variétaux, des expérimentations

---

(1) Adventice : plante sauvage qui entre en concurrence avec les céréales semées par l'agriculteur ; on les appelle couramment des « mauvaises herbes ».

tations de nouvelles techniques. « Jean-Michel Delagneau obtient aussi une subvention de la fédération départementale des chasseurs pour financer l'achat de 5 bineuses mécaniques, destinées à des essais comparatifs de binage/hersage. Pourquoi les chasseurs ? Parce qu'à l'époque il y avait des problèmes de reproduction des lièvres à cause de la toxicité des herbicides, ils étaient donc intéressés par des méthodes plus mécaniques que chimiques ! L'importation de couples de lièvres reproducteurs coûtait très cher ».

Au-delà des inconnues agronomiques, les producteurs sont également confrontés aux aléas commerciaux, la vente n'étant pas leur cœur de métier. À ce moment-là, il n'existait aucune des filières qui se chargent aujourd'hui d'organiser la distribution des productions bio. « Chacun était indépendant et cherchait tout seul des clients pour vendre ses céréales, son lait, sa viande » explique Jean-Marie Pautard, qui rejoint rapidement les réunions organisées par André. « Au cours des discussions, nous nous sommes vite aperçus qu'on n'arrivait pas tous à vendre au même prix, et que certains même n'arrivaient pas à se faire payer. »

En réponse à cette situation, la Confédération des groupements d'agrobiologistes de Bourgogne (CGAB) est créée en 1980. « Une telle structure existait déjà dans l'Est de la France, la CGA des Val (Vosges – Alsace – Lorraine), je m'en suis inspiré » se souvient André Lefebvre. Ainsi, la CGAB réunit les Groupements d'agriculteurs biologiques présents dans les départements : GABNI (Nièvre), GABY (Yonne), GAB 71 (Saône-et-Loire) et le GAB 21 (Côte-d'Or), bientôt rejoints par le GAB 10 (Aube).

L'objectif annoncé dans les statuts de la CGAB est clair : « L'étude et la défense des intérêts économiques, matériels, juridiques et moraux de la profession d'agrobiologistes dont elle assure la représentation. » L'objet de ce nouveau groupement est conforme à celui de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB), elle aussi récemment créée en 1978 par des groupements d'agriculteurs bio de plusieurs régions.

## Un premier outil de coopération des producteurs bio de Bourgogne

Pendant 3 ans, la CGAB va accompagner les agriculteurs au quotidien. Parmi eux, Jean-Marie Pautard, jeune agriculteur, participe aux échanges sur les bases de l'agronomie et les problèmes d'enherbement avec des agriculteurs bio aguerris. « J'ai énormément appris avec eux ! J'ai par exemple introduit la luzerne et le sainfoin dans la rotation des cultures sur une même parcelle. Luzerne et sainfoin servaient à l'alimentation des brebis, le surplus étant vendu en andains à la Ferme de l'Abbaye. Nous avons de bonnes relations avec les moines, et surtout le frère Charles qui venait presser le foin, et manger avec nous. C'était un homme humble et très chaleureux, il aimait bien notre compagnie et celle de tous les jeunes qui venaient travailler l'été à la ferme. » Entre les réunions, le partage des connaissances et les rencontres professionnelles et humaines, un véritable réseau se crée, des liens se tissent qui contribueront à l'essor du groupement.

« La CGAB se chargeait des commandes groupées de fertilisants. Elle a aussi permis de mutualiser les productions pour la vente en circuits courts à des meuniers : on pouvait ainsi vendre toute l'année, à un prix commun » explique André Lefebvre, animateur du tout nouveau réseau régional. Mais les ventes du groupement ne sont pas seulement locales, elles vont également s'orienter vers l'Allemagne. Jean-Marie parle allemand ce qui facilite les relations commerciales. « À ce moment-là, la demande de produits bio augmentait en Allemagne beaucoup plus qu'en France, et la production allemande était insuffisante. » Les rencontres s'enchaînent : Josef Wilhem et Elga Mang de la société Rapuntzel ; Rainer Welke de la société Davert Muhle ; et Bernd Weiling de la société du même nom. Cette dernière rencontre a marqué durablement Jean-Marie, « j'ai été très impressionné par cet homme, doté d'une forte personnalité et visionnaire : le slogan de l'entreprise était "pour une vie en bonne santé" bien avant la mode ! » Ce furent les premiers clients, d'autres vinrent s'ajouter, André et Jean-Marie ayant rapidement cherché à développer ce marché pour la CGAB. « Nous vendions du



grain directement aux boulangers qui ont en Allemagne le droit de moudre, ce qui n'est pas le cas en France. Les techniques de panification sont différentes en France et en Allemagne. Les boulangers outre-Rhin panifient avec de la farine fraîchement moulue, alors que les boulangers français préfèrent la farine qui a "du plancher" c'est-à-dire qui a été stockée une quinzaine de jours avant la panification. »

« À travers la CGAB, nous avons regroupé les moyens. Commercialiser à plusieurs donne plus de force et sécurise les producteurs, explique Philippe Cabarat, agriculteur bio de la Nièvre, l'un des membres fondateurs de la coopérative. Ce regroupement a instauré une véritable synergie entre les agriculteurs et a été un premier outil de développement de la bio. »

### **La bio reconnue au niveau national**

Au-delà des questions économiques qui sont primordiales, ces agriculteurs en marge du système agricole conventionnel sont aussi concernés de très près par les questions environnementales dont ils débattent à la FNAB. « L'absence de réglementation des productions bio nous a poussés à chercher des solutions pour apporter des garanties au consommateur, pour encadrer la bio. C'est ainsi que nous avons créé une instance nationale, » explique Philippe Camburet, céréalier bio installé dans l'Yonne et actuel président de la FNAB. « L'objectif premier de la FNAB est de fédérer l'ensemble de la production bio, sans distinction de courants » précise Marianne Fouchet dans un document qu'elle a réalisé. Marianne Fouchet, maraîchère à Vézelay, est également une figure importante de la structuration de la bio en Bourgogne et en France.

Parmi les questions en débat, il en est une qui occupe les agriculteurs bio en cette fin des années 1980 : l'utilisation du nitrate de soude du Chili. « Ce produit a encore quelques adeptes parmi les céréaliers bio sans élevage. La majorité de notre groupe se mobi-

lise pour rapidement supprimer des pratiques bio cette tentation nitrique et la faire interdire du cahier des charges de la bio alors en gestation » explique Philippe Camburet.

En parallèle à ces discussions qui s'apparentent à l'élaboration de règles communes, prémices d'un cahier des charges national, le terme d'« agriculture biologique » apparaît pour la première fois dans la législation française. La loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole stipule : « La qualité de produits de l'agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse, dite "agriculture biologique", ne peut, sous quelque formulation que ce soit, être attribuée qu'aux produits agricoles transformés ou non, répondant aux conditions de production, de transformation et de commercialisation fixées par les cahiers des charges homologués par arrêté interministériel » (titre II Dispositions économiques, article 14 III). L'article suivant précise les sanctions pour ceux qui utiliseraient abusivement ou frauduleusement le terme d'agriculture biologique.

C'est une (première) victoire pour ceux qui se sont investis pour la reconnaissance de l'agriculture biologique en tant que pratique agronomique à part entière, et pour faire taire les détracteurs de la bio qui n'y voient qu'une régression des techniques agricoles...

« Ces quelques lignes seront déterminantes, commente André Lefebvre, elles permettront l'élaboration d'un cahier des charges bio. Mais surtout, elles apportent dès 1980 une légitimité à l'agriculture biologique. Cette reconnaissance nous permettra de créer la COCEBI ! »

« Cette première définition de la bio se fait par l'inverse, note Philippe Camburet, on ne reconnaît pas la bio par ses qualités mais par ce qui lui fait défaut ... »

Cette définition légale entraîne la création d'une commission d'homologation officielle des différents cahiers des charges privés bio.

À ce moment-là, l'agriculture bio n'a pas de label national mais plusieurs labels privés ont déjà vu le jour, dont Lemaire Boucher, ou Nature & Progrès qui a créé le premier cahier des charges bio en 1972<sup>1</sup>. Cette commission est composée des organismes qui ont créé ces labels privés, mais aussi de structures comme la FNAB et l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture). André Lefebvre siège à cette commission en tant qu'expert et participe à l'élaboration du premier cahier des charges de l'agriculture biologique en France.

Le ministère de l'Agriculture dépose en 1985 la marque AB et le cahier des charges qui l'accompagne. Le logo AB commencera à être diffusé à partir de cette date.

### **BIOBOURGOGNE, la marque des bio de la région Bourgogne**

En attendant l'émergence d'un cahier des charges bio national, les agriculteurs bio bourguignons se mobilisent pour faire connaître les spécificités de leurs productions bio et ainsi les valoriser : ils veulent créer une marque qui puisse représenter l'ensemble de leurs productions, ancrées dans le territoire qui est le leur.

Alors les agriculteurs bio de la région Bourgogne réfléchissent à ce qui peut les rassembler dans leur diversité. Leur envie commune est de montrer leur engagement pour une agriculture respectueuse de l'environnement, et de proposer une marque qui devienne un gage de qualité pour les consommateurs. L'idée est aussi de susciter chez eux un attachement aux produits d'un territoire.

Les réflexions vont bon train et aboutissent à l'élaboration d'un cahier des charges qui satisfait tous les participants. La marque BIOBOURGOGNE, déposée en 1983 par la CGAB, sera homologuée

---

(1) Claude Aubert, Denis Lairon et André Lefebvre, *Manger bio c'est mieux !*, éditions Terre Vivante, 2012.

au niveau régional en 1988. En avril 1989, Michel Moreau écrit dans *L'Yonne Républicaine* : « L'homologation, à la fin de l'année dernière, de Bio-Bourgogne marque une étape dans la progression de l'agrobiologie en Bourgogne, seule région à posséder désormais un agrément, une reconnaissance officielle de l'origine des produits commercialisés. »

### **Les limites du groupement régional**

La CGAB expérimente son fonctionnement pendant plusieurs mois, mais elle est rapidement confrontée à deux problèmes qui vont montrer les limites de cette organisation et accélérer le processus de création d'une structure plus aboutie, la coopérative. Dans une même période, la CGAB rencontre un problème d'humidité dans les grains, problème qu'elle ne peut régler et qui entraîne des pertes importantes. « On a senti le besoin de mieux sécuriser nos productions, d'aller plus loin dans la mutualisation du fonctionnement » précise Philippe Cabarat. Quant à André Lefebvre, il est alerté par une difficulté financière. « Deux des adhérents du CGAB ont eu un problème avec la société Lima qui n'avait pas tenu ses engagements quant aux délais de paiement. Ils ont donc eu d'importantes difficultés de trésorerie qui ont mis en péril leur ferme. » André se rend compte de la nécessité d'assurer la sécurité financière des adhérents.



### **Jean Massé, un des premiers agriculteurs bio de l'Yonne**

**E**n 1978, Jean Massé s'installe sur 90 hectares à Saints-en-Puisaye dans l'Yonne, en polyculture et élevage de vaches laitières. « J'ai vendu mon premier blé bio en 1981. » Quand on lui demande pourquoi la bio, à cette époque où c'était encore peu connu, il répond sans hésiter : « Mes collègues utilisaient de plus en plus de désherbants chimiques. Ma femme, infirmière, remettait déjà en cause les médicaments... » Tous deux se méfient de la chimie ! « Mon frère m'a un jour dit qu'il savait que certains agriculteurs faisaient du bio. Il s'est renseigné et on a découvert la ferme de l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire. Cette ferme était en bio depuis quelques années. Cette rencontre a éveillé mon intérêt pour la bio. »

Puis André Lefebvre arrive à la Chambre d'agriculture et Jean franchit le pas. Il intègre le groupe des agriculteurs bio de la commission bio et travaille à la création de la CGAB puis de la COCEBI. « J'ai toujours été coopérateur dans l'âme, alors je me suis vraiment investi dans la création de la coopérative puis dans son fonctionnement. »

### *Des engagements et des responsabilités*

« J'ai fait beaucoup pour la bio, je travaillais seulement à mi-temps dans ma ferme ! Mon objectif était de développer, de vulgariser la bio. Pour moi, c'était important que la bio sorte de la niche où elle était placée car l'agriculture bio est une agriculture à part entière. Et j'ai toujours été convaincu de la nécessité de protéger l'environnement. »

Il a participé activement à la mise en marche des commissions bio de la FNSEA<sup>1</sup> et de l'APCA<sup>2</sup>. Il a été président du GABY (Groupement des agrobiologistes de l'Yonne). En tant qu'administrateur de la COCEBI, Jean Massé a été chargé des relations publiques avec la Chambre d'agriculture, auprès des sénateurs et députés. « J'étais chargé de les amener à prendre conscience des besoins d'aides financières de la coopérative et des agriculteurs bio dans leur ensemble. » Il a été représentant bio à l'Agence de l'eau, « pour sensibiliser à la protection des captages. » En 2007, il a participé au Grenelle de l'Environnement qui a marqué « le réveil des consommateurs ».

---

(1) FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.

(2) APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

## 2

# La naissance de la première coopérative céréalière bio de France

*« Je me demande si, quand on évoque les années 1980, on ne pourrait pas parler de "révolution bio", une espèce de 1968 agricole, l'an 01 de l'agriculture né de la réunion de tous les barbus, chevelus, excités de l'écologie agricole, critiques de la société de consommation et avides de restaurer la qualité de l'eau. Des précurseurs et aussi des destructeurs du mur de la chimie, non pas avec Rostropovitch et la Sarabande de Bach mais plutôt avec Pink Floyd et l'album Atom Heart Mother ! C'était le début de l'écriture d'une histoire dans laquelle l'amitié des hommes et leur foi dans un nouvel avenir, avec une conviction militante, ont permis la création d'un outil commun au service de tous s'appuyant sur le travail de chacun des coopérateurs. »*

*Jean-Marie Pautard*

Les premiers écueils auxquels sont confrontés les agriculteurs bio de la CGAB (Confédération des groupements d'agrobiologistes de Bourgogne) les conduisent à pousser plus loin leur réflexion. Il devient évident et urgent qu'ils se structurent davantage pour la commercialisation de leurs productions, et pour garantir leur revenu.

Les réunions se succèdent, les questions à débattre sont nombreuses. « On se demandait pourquoi créer une coopérative bio, se souvient Philippe Cabarat, on devait aussi trouver un fonctionnement administratif qui soit accepté ».

« Pourquoi une coopérative plutôt qu'un négoce<sup>1</sup> ? » question dont se souvient Jean-Marie Pautard. « L'idée de la coopérative est plus noble, elle correspondait à notre culture inculquée durant nos études agricoles. Même si les bonnes pratiques coopératives étaient souvent battues en brèche par les coops conventionnelles elles-mêmes, qui montaient en leur sein des négocees ... En voulant créer une coopérative 100 % bio, on voulait aussi réinventer un "code des bonnes pratiques" coopératives. »

### Une coopérative différente des autres

Mais ne crée pas une coopérative qui veut ! La première difficulté porte sur le territoire de la collecte. « Il ne peut exister qu'une coopérative du même type sur un même territoire, explique André Lefebvre. Il existait déjà des coopératives céréalières en Bourgogne où nous souhaitions collecter les récoltes bio, nous devons donc prouver que la coopérative que l'on voulait créer était différente des autres. Nous devons absolument obtenir l'agrément de l'ONIC pour que le statut de coopérative nous soit accordé » précise André Lefebvre. En effet, l'ONIC (Office national interprofessionnel des céréales) est chargé du recouvrement des taxes sur les céréales et participe occasionnellement au financement des stocks collectés par les organismes stockeurs, pour apporter de la trésorerie aux paysans avant la vente de leur récolte. C'est ce qu'on appelle « l'aval de l'ONIC » qui se manifeste par un prêt à court terme dont la garantie est constituée des stocks physiques rentrés. L'organisme mène des contrôles sur site pour vérifier que les déclarations de stocks ne sont pas fictives.

Il ne s'agit pas seulement de convaincre un seul organisme national ou régional : chaque ONIC départemental doit rendre un avis favorable. Et les agriculteurs de la CGAB prévoyaient que la zone d'activité de la coopérative s'étendrait sur 17 départements soit

---

(1) Négoce : activité commerciale.



toute la région Bourgogne et les départements environnants. « Le seul moyen d'obtenir l'agrément des ONIC était de prouver que notre collecte 100 % bio était différente des collectes des autres coopératives agricoles installées sur ce territoire. La publication du décret d'application de l'article 14 dans la loi d'orientation agricole de 1980, qui reconnaît l'agriculture biologique, est arrivée au bon moment. Mais nous avons aussi été aidés par l'État qui nous a accordé un agrément fiscal, porte ouverte à la reconnaissance de la première coopérative 100 % bio de France. » Cet agrément fiscal, qui exempte de l'imposition sur le résultat, est en effet accordé aux seules coopératives ; a contrario, les résultats des négoce sont imposés.

Les futurs coopérateurs ont pris leur bâton de pèlerin pour convaincre les responsables de chaque ONIC de leur accorder cet agrément. « Le directeur départemental de l'époque, Serge Roux, a soutenu notre projet, et a empêché le blocage de notre dossier. Avec lui, d'autres fonctionnaires ayant des affinités avec la bio nous ont accompagnés » explique André Lefebvre. Le groupe n'a eu qu'un seul refus catégorique à déplorer, dans le Loiret.

### **Le montage administratif**

En parallèle de ces démarches sur le terrain, les futurs coopérateurs s'attèlent au montage administratif. « Pour démarrer, nous avons besoin d'une capacité de stockage de 5 000 quintaux minimum en un même lieu et d'un pont bascule, mais nous n'avons rien de tout cela ! » Roger Millot a dans sa ferme, à Druyes-Les Belles Fontaines, dans l'Yonne, une capacité de stockage de 3 500 quintaux, et il accepte de financer une extension de stockage de 1 500 quintaux. « Il devait facturer la location de ce nouvel équipement à la coopérative, mais il ne l'a jamais fait ... ». Non loin de la ferme de Roger Millot se trouve un pont à bascule public.

Les conditions sont désormais réunies pour que la COCEBI soit créée. Le 20 juin 1983, une lettre est adressée « à tous les adhérents commercialisant des céréales par l'intermédiaire de la CGAB » qui sont invités à l'assemblée générale constitutive de la coopérative, le 7 juillet 1983 à 9 h 30 chez Roger Millot. Parmi les pièces jointes, l'argumentaire élaboré au fil des réunions par les agriculteurs impliqués dans la création de la coopérative : partager les risques d'impayés, harmoniser les rémunérations entre les adhérents, obtenir le financement de l'ONIC, organiser la commercialisation, transformer les productions pour mieux les valoriser, maintenir une part de vente directe aux consommateurs.

L'invitation comporte également le projet de statuts de la coopérative. L'annexe précise que « les statuts d'une société coopérative agricole doivent être conformes aux statuts types de l'arrêté du 3 janvier 1974. Cette obligation fait que le libellé de la plupart des articles de ce projet de statuts n'est pas du ressort de notre responsabilité. » Suivent quelques articles qui doivent retenir l'attention des futurs coopérateurs, « sur lesquels vous devez vous prononcer » et qui portent sur des questions d'orientation des actions – « ... dans l'immédiat, l'activité approvisionnement est limitée à l'achat de semences » – ou encore sur la hauteur de l'emprunt de la campagne, « limité à 500 000 francs. Il est destiné à compléter le financement de l'ONIC. » Quant aux emprunts d'investissement, les premiers statuts les limitent à « 50 000 francs ». Les statuts prévoient également l'ouverture de la coopérative à d'autres productions que les grandes cultures, les élevages laitiers ou allaitants, l'élevage étant un complément indispensable à l'équilibre des terres, par l'apport de matières organiques et par l'introduction de la luzerne et du trèfle dans la rotation.

### **7 juillet 1983 : création de la COCEBI**

Les discussions vont bon train entre les présents. Quelques réticences sont exprimées. « Nous ne sommes pas assez nombreux

## La naissance de la première coopérative céréalière bio

pour créer une coopérative. » « La charge du capital social de 10 F/ quintal sera trop importante ainsi que les frais de secrétariat. » « Ce sera un problème si le poste d'André Lefebvre à la Chambre d'agriculture n'est pas reconduit. »

D'autres avis s'expriment en faveur de la création de la coopérative. « La création d'organismes spécifiques de l'agrobiologie affirme son existence vis-à-vis des autorités. » « Les prix des céréales actuels ont été obtenus parce que nous étions organisés. » « Les risques d'impayés encourus par les agriculteurs individuellement sont très importants... »

La création de la coopérative est finalement votée. Les statuts sont approuvés. Le montant du capital initial est discuté entre les membres fondateurs. « Nous avons rassemblé l'ensemble des volumes produits par les adhérents présents, et multiplié le nombre de quintaux par 10 francs du quintal pour arriver à 100 000 francs de capital social. » Il est précisé que « la totalité de ce capital n'est pas nécessaire pour démarrer la coopérative », en conséquence un étalement sur 5 ans est proposé pour éviter de poser des problèmes de trésorerie aux premiers adhérents.

-----0000000-----

Etaient présents à la réunion :					<u>OBSERVATEURS :</u>			
<u>AGRICULTEURS :</u>								
PAUTARD	J.M.	89	GRESSARD	G.	71	BROCHIER	J.	21
ROGER	J.	89	Frère	CHARLES	89	LEFEBVRE	A.	89
RAMEAU	G.	89	CABARAT	P.	58	PLAUCHU	M.	21
MILLOT	R.	89				VERRET	F.	89
GAULLET	J.	10						
THOREY	M.	10						
DELADERRIERE	C	89						
DELADERRIERE	R	89						
LORNE	J.M.	10						
MASSE	J.	89						
ROBIN	J.L.	89						
BAUDOT	P.	21						

*Liste des présents à l'AG constitutive de la COCEBI.  
À cette liste s'ajoute un absent excusé : Claude Juillet.*

Après le vote de création, les participants se penchent sur le nom qu'ils ont envie de donner à la coopérative. Ce sera logiquement COopérative de CÉréales BIobourgogne, soit en abrégé COCEBI.

Arrive ensuite le moment de l'élection des administrateurs. « Autour de la table, beaucoup d'agriculteurs de 50 ou 60 ans, explique Jean-Marie Pautard. Moi, j'en ai 26 ... » À la question « qui veut être administrateur ? », 7 mains se lèvent, dont celle de Jean-Marie. « Cela a été un grand virage dans ma vie. »

Les premiers administrateurs sont élus à l'unanimité : Philippe Baudot (Côte d'Or), Philippe Cabarat (Nièvre), Georges Gressard (Saône-et-Loire), Claude Juillet (Seine-et-Marne), Roger Millot (Yonne), Jean-Marie Pautard (Yonne) et Marcel Thorey (Aube). Le conseil d'administration procède ensuite à l'élection du bureau. Roger Millot est le premier président de la COCEBI, Philippe Cabarat secrétaire et Jean-Marie Pautard trésorier. Rémy Deladerrière est élu au poste de président d'honneur. « Il a beaucoup œuvré pour la bio et au sein de la CGAB, mais il ne voulait pas devenir coopérateur suite à des problèmes qu'il avait connus dans une précédente expérience coopérative, en conventionnel. »

« On était des pionniers, se souvient Philippe Cabarat. On a créé une filière qui n'existait pas. Il en a fallu de l'obstination, de la conscience collective. S'engager, comprendre les objectifs communs et les différents chemins pour y parvenir. Nous avons beaucoup expérimenté et à l'époque nous étions parfois un peu "bull-dozer", mais c'est en se trompant qu'on forge son expérience ! »

### **Balbutiements, en attendant la reconnaissance officielle**

1984 sera une année charnière pour la reconnaissance de la coopérative. L'enregistrement au greffe du tribunal est certes effectif en décembre 1983, année de création, mais le comité départemental de l'ONIC de l'Yonne refuse l'agrément de collecteur, il estime en effet que la capacité de stockage est insuffisante. « La COCEBI fait

appel auprès du comité central de l'ONIC, mais ce comité national ne peut délibérer en l'absence de reconnaissance du statut de coopérative, agrément qui nécessite l'avis des 17 commissions départementales. » L'histoire aurait pu tourner en rond longtemps sans l'intervention du ministère de l'Agriculture qui tranche en faveur de la COCEBI. Le second vote de l'ONIC de l'Yonne sera favorable. Le statut de coopérative est accordé officiellement le 21 septembre 1984.

Pendant ces atermoiements, la COCEBI s'appuie sur un intermédiaire, « un agriculteur bio de longue date, Monsieur Devalence, installé dans la Marne. Il avait un agrément d'organisme stockeur et s'occupait de la partie administrative des ventes de la COCEBI. » Rapidement, le conseil d'administration pousse les adhérents à investir dans le stockage et le nettoyage à la ferme. « Un certain nombre d'agriculteurs pensaient sans doute que la coopérative était le sauveur de leurs récoltes et ils livraient une récolte très sale ! Il a donc fallu les inciter à faire le nettoyage à la ferme ! » commente Philippe Cabarat. Et déjà, au-delà de la commercialisation des céréales brutes, la question se pose de mener une première transformation « pour valoriser les productions des adhérents » comme c'est inscrit dans les statuts. C'est ainsi que la coopérative entend investir dans des outils de triage, décorticage et ensachage.

Dès les premiers mois d'activité de la COCEBI, avant même sa reconnaissance officielle, les administrateurs donnent du temps, beaucoup de temps à la coopérative, « en particulier les membres du bureau, les président et trésorier. Nous en avons donc discuté et il fallut se rendre à l'évidence : les administrateurs ne pouvaient pas "donner" tout ce temps pour la structure collective et délaisser leur ferme, c'est-à-dire leur revenu. » Le principe d'une indemnisation et son montant furent actés en conseil d'administration et mis en application dans la foulée. « En ce qui me concerne, témoigne Jean-Marie, le fait de ramener au GAEC une indemnité proportionnelle au temps passé redonna le sourire à Michel, mon frère, qui ne me voyait plus beaucoup et assumait souvent seul les travaux de la ferme ... » Certaines coops, même en bio, n'indemnisent que très

partiellement leurs administrateurs, avec des conséquences pour le fonctionnement de la coopérative, comme l'explique Jean-Marie. « C'est un choix politique de conforter la coop dans ses capitaux propres ("le matelas") en économisant sur le dos des paysans qui donnent leur temps. Les administrateurs non ou mal indemnisés se sentent donc plus légitimes à travailler leurs champs en priorité, plutôt que d'aller par beau temps en conseil d'administration... Sans doute une légère carence démocratique dans les choix politiques travaillés en leur absence... »

### **La COCEBI devient vite un modèle pour d'autres groupements**

La toute nouvelle première coopérative céréalière 100 % bio de France éveille l'intérêt de producteurs ou groupes de producteurs à travers la France. Pierre de Contes, céréalier en Normandie, devient administrateur de la COCEBI « pour voir comment on fait la collecte ». Pierre de Contes créera en 1988 la coopérative BIOCER, qui collecte en Normandie et dans le nord de la France. « Nous avons très vite été en concurrence sur les mêmes marchés en Allemagne. Une concurrence "bienveillante", mais on ne se disait pas tout... Cela m'a pesé pendant des années » regrette Jean-Marie.

Pierre de Contes n'est pas le seul à s'inspirer du modèle créé par la COCEBI. La Confédération générale des agrobiologistes des VAL (CGA des Vosges – Alsace – Lorraine) est également venue voir comment la nouvelle coopérative était gérée. Elle sera suivie un peu plus tard de la CORAB (Coopérative agricole bio). « En parallèle de toutes ces rencontres, il y avait l'idée de nous fédérer dès le départ. » Mais il faudra des années pour que cette idée se concrétise.

La renommée de la COCEBI grandit dans les filières bio. Le nombre de ses adhérents aussi ! Elle en comptait 16 à sa création, ils sont 58 en 1985, 70 en 1986. Les volumes de collecte deviennent de plus en plus importants, les problèmes de stockage se multiplient. Les administrateurs sentent qu'il est nécessaire de développer les outils coopératifs. Un déménagement se prépare...



## **Jean-Marie Pautard, premier trésorier de la coopérative et président pendant 30 ans**

**E**n 1980, Jean-Marie a obtenu un bac D'et un BTA<sup>1</sup> élevage. Michel, son frère, a suivi une formation horticole pour satisfaire aux demandes paternelles de continuer la production de légumes et la floriculture. Les deux frères ont envie de travailler ensemble et ont, cette année-là, l'opportunité de louer une ferme de 70 hectares à Vermenton, dans l'Yonne. Ils saisissent l'occasion pour créer le GAEC<sup>1</sup> de la Butte et partager leur envie commune de faire de l'élevage. « Nous avons tout emprunté pour l'installation, l'achat des 400 brebis et tout le matériel. »

---

(1) BTA : Brevet de technicien agricole.

(2) GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

Pourquoi la bio ? « Autour de nous, il y avait pas mal de morts de cancers, de tumeurs, dont une parente de 40 ans. Nous ne voulions plus utiliser de produits chimiques, mais sans savoir quelles autres solutions existaient. L'arrivée d'André à la chambre d'agriculture a été déterminante : il nous a permis d'envisager de nous lancer en bio, avant on bidouillait ! »

Dès la première année, ils achètent une moissonneuse batteuse. « On n'avait pas l'expérience de la conduite de cette machine mais on l'a quand même achetée d'occasion. Et les galères ont commencé ! Il a fallu qu'on se mette à la mécanique ! » raconte Jean-Marie. Le premier blé bio a été vendu brut à un meunier du voisinage qui est venu le chercher directement à la ferme. La première orge a nourri les moutons. « Je me souviens de ces premières années où on galérait. Le proprio de la ferme, Monsieur Dalibard, nous apportait parfois du cidre frais dans l'après-midi. Cela nous égayait le cerveau ... ! »

« *De l'humilité et du culot* »

Jean-Marie s'investit à la CGAB, participe à la création de la COCEBI. Le jeune trésorier nouvellement élu, jeune papa de sa première fille, Anna, consacre de plus en plus de temps à la vie de la coopérative, notamment sur le volet export. Avec André, ils font des « tournées mémorables » outre-Rhin pour chercher de nouveaux clients. Ils sont jeunes, culottés, rien ne les arrête.

Pourtant survient « un premier coup dur, l'accident de Roger Millot qui l'a contraint à cesser son activité de paysan. Un drame. » En 1986, Jean-Marie devient président de la COCEBI, à la suite de celui qui a permis la création de la coopérative en ouvrant sa ferme, en donnant de son temps et de son argent aussi.

Jean-Marie restera président jusqu'en 2017. Ce qu'il retient de ces trente ans au service du collectif ? Des fous rires au-



tant que des drames ou des difficultés à surmonter. Des nuits blanches à cogiter autant que des moments d'échanges qui font grandir chacun. Une conviction à toute épreuve.

Pour lui, « l'humilité et le culot ont été, avec la foi dans une autre agriculture, les fondations des années de développement de la bio et de la COCEBI en particulier. »

Il est animé aussi par la défense des valeurs de coopération et de partenariat. Précurseur, il croit à la force des unions entre coopératives, et il consacre à cette idée une grande partie de son temps. Il faudra une trentaine d'années pour que cela devienne réalité, il faudra dépasser « les égos et les peurs » pour que cette nouvelle dimension de la filière bio céréalière voit le jour.

« Mon départ en 2017 a fait de l'air aux administrateurs ! » s'amuse-t-il d'un clin d'œil, lui qui déjà bâtit d'autres projets.  
« On m'a souvent dit, on me le dit encore : toi, tu crois à tes rêves ... »



### 3

## Déménager pour accompagner le développement de la coopérative

1985. La coopérative a enfin tous les agréments et peut fonctionner en toute autonomie à partir de février. La commercialisation de la récolte de 1984 a été compliquée, des barrières de dégel<sup>1</sup> ont bloqué toute activité de février à avril 1985 et généré des stocks. Malgré tout, le résultat de l'année est bon avec un peu plus de 200 000 francs – soit 4 fois le résultat de l'année précédente – provenant de la commercialisation de 15 500 quintaux. Le chiffre d'affaires de 4 millions de francs provient pour 40 % de l'export.

Les volumes produits augmentent, les problèmes de stockage dans de bonnes conditions se multiplient et incitent le conseil d'administration à décider d'investir dans un nouveau local. La coopérative doit aussi développer des outils pour valoriser l'épeautre et l'avoine.

### De nouveaux locaux à Auxerre

« Nous avons cherché un local assez grand pour le stockage mais aussi pour le décorticage de l'épeautre et de l'avoine, deux cultures intéressantes à développer et à maintenir dans les rotations » ex-

---

(1) Barrière de dégel : La barrière de dégel est une expression pour désigner une section de route faisant l'objet d'une restriction de circulation applicable en période de dégel (Source : [www.securite-routiere-az.fr](http://www.securite-routiere-az.fr)).

plique Roger Millot lors de l'assemblée générale du 16 décembre 1985. « L'épeautre, le petit épeautre autrement appelé "engrain", ou encore l'avoine sont des céréales récoltées à la moisson avec les enveloppes cellulósiques qui adhèrent fortement au grain, contrairement au blé. Afin de rendre comestible ces grains par les humains, la coopérative doit enlever par abrasion et projection les "glumes et glumelles" qui entourent les grains : c'est le décortilage. »

La COCEBI se rapproche de Germinal, une coopérative de consommateurs d'Auxerre, qui cherchait également des locaux dans ce secteur géographique. Ensemble, André Lefebvre, Jean-Marie Pautard et Marc Belorgey, directeur de Germinal, découvrent une friche industrielle, une ancienne ocrerie, à louer. Les locaux sont assez grands pour les deux structures, l'affaire est conclue ! « Nous avons pu louer un bâtiment annexe et commencer rapidement le décortilage du grain » précise Jean-Marie. La COCEBI achète une décoriqueuse à air comprimé, « un matériel performant et de qualité ».

Pendant cette période, les adhérents multiplient les expérimentations, souvent dans leur ferme faute d'équipements coopératifs opérationnels. C'était « une période de débrouille, on faisait avec les moyens du bord ! » expriment les pionniers de la COCEBI. La coop avait besoin d'un séchoir pour sécuriser les grains récoltés humides. Cet appareil mobile génère beaucoup de poussières, il est donc impossible de le positionner à Auxerre dans la cour de la COCEBI. Après consultation, c'est au GAEC de la Butte (Michel et Jean-Marie Pautard) qu'est positionné l'outil. « C'était un séchoir mobile attelé à un tracteur, fonctionnant avec 5 ou 6 bouteilles de gaz de 35 kg installées en série. On séchait le tournesol à l'abri sous un hangar du GAEC à Vault-de-Lugny. Mais un jour des torches sont sorties d'un coup du séchoir et se sont orientées vers le stock de paille. Impossible d'arrêter le tracteur car il y avait un risque d'explosion ... Ce jour-là, le séchoir a en partie cramé ! Mais heureusement, la paille n'a pas brûlé. » La coopérative achète un autre séchoir, électrique cette fois, qui sera encore installé dans l'autre ferme du GAEC, à Vermenton.

La COCEBI occupe, à côté de Germinal, un grand bâtiment remis en état par la coopérative et dans lequel sont installés les silos, des outils de nettoyage pour les lentilles et de décorticage. « La cohabitation avec Germinal ? Sur un même site, le magasin, les silos, les consommateurs, les camions, les tracteurs ... un joyeux mélange ! » Le propriétaire des locaux d'Auxerre habite sur place, pas les administrateurs, ce qui génère quelques épisodes cocasses, le propriétaire ne manquant pas une occasion de réveiller André, le directeur, ou Jean-Marie, le président, chaque fois qu'un incident survient la nuit. Jean-Marie, qui habitait à une trentaine de kilomètres des locaux, a gardé en mémoire deux de ces appels nocturnes. « Je me souviens qu'une tempête un peu violente avait endommagé une porte qui était en train de tomber. Une autre fois, le propriétaire m'a téléphoné parce qu'un ventilateur de refroidissement s'était mis en route et faisait un raffut de tous les diables ! André qui habitait non loin de nos locaux a pu intervenir plus rapidement que moi, ce qui ne m'a pas empêché de me déplacer quand même ! »

Sur l'un des parkings, la coopérative installe un premier conteneur, le bureau du directeur à temps partiel, André Lefebvre, et de la secrétaire-comptable qui travaille pour la coopérative depuis quelques mois. Michel Burat, un adhérent à la recherche d'un salaire complémentaire, commence à travailler au silo. La coopérative recrute également un premier ingénieur, Dominique Masse-not, « pour travailler dans les silos, mais il n'était pas à sa place et n'est pas resté longtemps. Il sera par la suite directeur de l'école d'agrobiologie de Beaujeu. »

### **Un nouveau président à la tête de la COCEBI**

Lors de l'assemblée générale de 1987, Jean-Marie devient président, en remplacement de Roger Millot, gravement accidenté. « Cet exercice est le premier que le conseil d'administration m'ait confié en intérim, déclare-t-il. Ce fut aisé de suivre la voie toute tracée par Roger et j'ai ainsi pu me rendre compte de la tâche considérable

qu'il a accomplie pour mettre notre coopérative sur les rails. Et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour lui rendre hommage car, sans lui, la coopérative n'aurait probablement jamais existé : MERCI ROGER ! »

La COCEBI est désormais gérée par deux jeunes hommes, convaincus par la bio et passionnés : Jean-Marie Pautard prend en charge le commerce ; André Lefebvre, directeur à temps partiel de la coopérative, s'occupe du reste : gestion financière, comptable et administrative, gestion du site et du personnel. Tous deux s'attèlent à tous les chantiers qui se présentent, et notamment celui de la commercialisation à l'export.

Les ventes à l'étranger, Allemagne, Belgique, puis Suisse et Grande-Bretagne, s'intensifient et permettent à la COCEBI de vendre l'ensemble des productions des coopérateurs. La démarche part d'un constat. « Vous voulez des produits bio ? Nous allons vous en fournir ! Il s'agissait bel et bien de mettre en relation une demande et un potentiel de production, le nôtre ! Nous devons nous saisir de cette opportunité. » Les ventes s'intensifient et le nombre de clients, petits et grands, augmente. « Nous avons livré Lima, en Belgique, dans le premier entrepôt que la firme a créé. Nous avons eu droit à une visite guidée par le patron, Pierre Gewaert, un vrai philosophe, un visionnaire de la trempe des Pierre Rabhi et Claude Aubert. »

La multiplication des livraisons à l'export apporte parfois des complications. Ainsi, les relations avec la Suisse ne sont pas simples. « Nous avons des clients en Suisse alémanique, se souvient Jean-Marie, où la langue est le *Schwitzer dutch*, une langue proche du bavarois que j'avais quelques difficultés à comprendre. Alors on échangeait en *hoch deutsch*, la langue allemande officielle. Il a aussi fallu que nous fassions agréer Biobourgogne par "Le bourgeon suisse", leur cahier des charges national. » Et pour finir, une autre spécificité helvétique : le poids maximum autorisé pour les camions était de 22 tonnes, alors que partout ailleurs, le chargement des camions pouvait atteindre 27 tonnes. Autre problème : le poids des sacs ne devait pas excéder 25 kg, alors que la norme de

tous les autres clients était de 50 kg. Cela contraignait la coopérative à investir dans une ensacheuse et des sacs pour le conditionnement en 25 kg, conditionnement qui deviendra bientôt la norme pour les livraisons de blé et seigle vers l'Allemagne, puis en France. La pénibilité est évidemment bien moindre.

Enfin la Suisse est un pays « tiers » (non CEE) ce qui occasionne des tracasseries administratives « et du résultat, car nous avons droit à des "restitutions à l'exportation", profit financier s'ajoutant au prix de vente. » Ces restitutions sont des taxes que la CEE reversait aux exportateurs qui vendaient à des pays tiers, comme l'Arabie Saoudite ou la Suisse.

Les Allemands, quant à eux, étaient friands de *grunkern*, un grain vert d'épeautre qui était séché par fumaison et consommé comme condiment. La COCEBI installe alors chez un adhérent, Ferme de la Butte à Vermenton (Yonne), un système pour le séchage et la fumaison au gaz des épillets<sup>1</sup> verts, qui sont ensuite décortiqués par la coopérative. « On en a fait un an ou deux, puis on a laissé tomber, le séchage était trop difficile et le produit fini était trop aléatoire ! »

« Les affaires à l'export marchaient bien, confie Philippe Cabarat, et en 1987-88 on a créé une Sarl en Allemagne pour quelques milliers de francs. La société s'appelait *Grüne Mulhe*, Le Moulin Vert, clin d'œil au Moulin Rouge. L'objectif était de vendre allemand aux Allemands ! Nous nous sommes donc rendus à la chambre de commerce de Sarrebrücke pour y créer et installer notre société. Je vous passe le détail de la complexité de l'élaboration des statuts ... ! » Et Philippe de conclure : « On espérait ainsi vendre plus facilement nos grains, mais cela a fait un flop. »

---

(1) Épillet : petit épi.



### **Philippe Cabarat, éleveur, administrateur pendant 35 ans**

**I**ngénieur agronome, Philippe Cabarat s'installe en 1980 dans la Nièvre, à la tête d'une ferme en polyculture-élevage bovin viande.

Durant ses études, il est président de l'association d'agriculture bio des écoles d'agronomie de Nancy. « J'avais découvert la bio à travers des rencontres. Un Gaec laitier composé de 7 éleveurs qui créeront ensuite Biogam ; Claude Aubert ; Henri Quiquandon, vétérinaire homéopathe ; René Dumont ; quelques professeurs proches du bio. » Il s'inquiète de voir les agriculteurs productivistes grandir. Ce qui le perturbe le plus est « l'idée que si on veut que l'agriculture vive, on n'a pas d'autre choix que d'utiliser de plus en plus de produits. Mais les produits rendent l'écosystème plus fragile, c'est une impasse à moyen terme ! Le capital sol est important, or on



entrait dans une logique où le sol était artificialisé avec des intrants<sup>1</sup> chimiques. »

Quand il s'installe en Gaec sur 70 hectares et un élevage de vaches charolaises, il décide de « tester à la ferme les principes d'une agriculture écologique et voir si ça marche ! Il y avait peu d'expériences à l'époque. » Il teste la première année la production de blé bio sur une petite parcelle et il est convaincu par les résultats. En 1992, sa ferme sera 100 % bio, y compris l'élevage.

### *Engagement et solidarité*

Il s'implique dans le développement de l'agriculture bio. Président de la CGAB pendant 10 ans, président du SEDARB<sup>2</sup> pendant 10 ans, il participe également à la création de Bio Bourgogne viande et de la COCEBI dont il sera administrateur de 1983 à 2018, date de son départ à la retraite.

« La COCEBI reste pour moi une aventure humaine très enrichissante. J'ai rencontré et connu beaucoup de personnes très intéressantes. Nous avons pu nous adapter malgré nos différences. Il existait un véritable esprit de solidarité entre nous : on n'hésitait pas à s'entraider si besoin. »

---

(1) Intrant : En agriculture, le terme est employé pour désigner l'ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents dans le sol et qui y sont ajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture (Source : [www.futura-sciences.com](http://www.futura-sciences.com)).

(2) SEDARB : Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne.



## 4

# Le « faux bio » met en péril la COCEBI

La COCEBI attire de plus en plus d'agriculteurs biologiques, expérimente de nouvelles productions, trouve de nouveaux marchés, embauche des salariés... Un développement continu qui va être stoppé net par ce qu'on a appelé la crise du faux-bio. « À l'époque, à la fin des années 1980, le blé bio se vendait 330 francs le quintal, soit trois fois plus que le blé conventionnel commercialisé autour de 100 francs, explique Jean-Marie Pautard. Certains agriculteurs en ont profité : ils vendaient du blé conventionnel sur le marché européen en le faisant passer pour du blé bio. »

### **Péril à la COCEBI et dans la filière céréalière bio**

Durant cette période, certains administrateurs de la COCEBI, fidèles à leur engagement pour le développement de la bio, participent assidûment aux réunions nationales pour l'élaboration du cahier de charges de l'agriculture biologique français et européen. Ils étaient accompagnés d'André Lefebvre, alors directeur de la coopérative. « Dans ces réunions, 11 ou 12 chapelles différentes se retrouvaient autour de la table, autant dire que les points de vue étaient parfois difficiles à concilier. Mais nous partagions un grand nombre d'informations, sur le marché, sur les prix... Puis on s'est rendu compte que certains, au bout d'un moment, ont cessé de venir aux réunions. Nous avons découvert par la suite qu'ils avaient utilisé nos informations pour inonder le marché de blé prétendu-

ment biologique. Certains d'entre eux pratiquaient ce qu'on a appelé "la bio tournante" : sur une même parcelle, une année cultivée en luzerne conventionnelle, et l'année suivante en "bio", puis de nouveau en conventionnel pour refertiliser et désherber chimiquement. »

Le marché regorge donc de céréales « biologiques », dans un volume deux fois supérieur à la demande. Résultat : le cours du blé bio s'effondre, les consommateurs perdent confiance et les céréales ne trouvent plus preneurs.

À cette crise nationale s'ajoute, pour la COCEBI, un aléa commercial : l'Allemagne est désormais autosuffisante en céréales biologiques grâce aux premières aides bio à l'hectare accordées par les Länder allemands, aides qui n'arriveront réellement en France qu'en 2011. La coopérative perd donc un marché important, et se retrouve avec un volume conséquent de céréales sans solution de stockage immédiate. Les administrateurs et le directeur ont cherché et finalement trouvé un pis-aller. « Nous avons loué d'anciens bâtiments militaires à Auxerre pour un stockage à plat. Mais très vite, les charançons<sup>1</sup> sont arrivés, car il était impossible de ventiler les tas. » La perte est sévère. La coopérative perd près de 400 000 francs, et est obligée de payer moins cher la récolte aux agriculteurs. « Il a donc fallu que les adhérents "absorbent" cette perte sèche. »

La coopérative licencie son directeur, André, et la comptable, tous deux à mi-temps. Certains agriculteurs décident de quitter la coopérative, voire d'arrêter la bio. Deux administrateurs sont partis, « ils ont eu des pénalités correspondant aux volumes de leur engagement, non livrés à la coopérative mais vendus à nos clients en direct. »

---

(1) Charançon : Insecte coléoptère muni d'une trompe dure à l'aide de laquelle il perce les graines pour s'en nourrir (Source : [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)).

## La question se pose de fermer la coopérative

Heureusement, une grande partie des coopérateurs reste fidèle à la coopérative. Certains revendent des matériels récemment achetés pour faire face à leurs difficultés de trésorerie.

Les discussions des administrateurs sont parfois tendues. Même après les licenciements, ils se demandent s'il faut continuer ou arrêter, si la coopérative et les adhérents peuvent se remettre de cette crise. « Les débats étaient nécessaires, très motivants, indique Jean-Marie. On était plusieurs à imaginer qu'on pouvait continuer, on avait la vision que ce n'était qu'un accident qu'on pourrait surmonter car ensemble on est plus forts que seul. »

Cet « accident » réaffirme définitivement l'intérêt d'une coopérative : les administrateurs choisissent de continuer malgré l'adversité.

En conclusion de l'assemblée générale de 1990, Jean-Marie souligne l'évidence du projet coopératif. « Aujourd'hui, le maintien de notre structure coopérative et le choix de l'agriculture biologique dans nos exploitations passent par notre capacité à réussir notre mutation vers une commercialisation de plus en plus importante de produits élaborés et une conquête du marché national tout en accompagnant et en stimulant son développement. La partie ne sera pas facile, mais, tous ensemble, solidairement, nous pourrons la gagner. C'est dans ces moments-là que l'esprit coopératif prend toute sa dimension : association solidaire pour réaliser une œuvre commune avec toute la rigueur qu'impose la gestion d'une entreprise, soit-elle coopérative ! »

## Remonter la pente

Cette solidarité sera rapidement à l'œuvre. Didier Ides, jusqu'alors simple adhérent, devient administrateur et même trésorier.

« Didier s'est retroussé les manches et a fait partie de ceux qui se sont mis à redresser la coop qui était au tapis alors que nous

## 100 % bio et coopératif

n'avions plus de dirigeant salarié... Il a pris en charge tout le versant compta-gestion de la coop, trésorier au sens premier du terme : cela allait de la facturation aux clients jusqu'au paiement des adhérents. Notre binôme était efficace, je crois, car nous échangeons sur toutes les problématiques de l'entreprise » raconte Jean-Marie. Mener de front ces différentes activités et sa ferme devient vite impossible car Didier n'a pas de salarié. Alors, il renonce à son élevage bovin. Il garde un atelier volailles et dédie l'ensemble de ses terres aux cultures céréalières. Son investissement dans la coopérative est pour lui « une évidence », « c'est naturel » de s'impliquer concrètement dans la gestion de cet outil coopératif.

Pour contribuer à changer l'image de l'agriculture biologique qui avait été mise à mal par l'affaire du faux-bio, la COCEBI se tourne vers Bio Bourgogne et plus particulièrement vers Valérie Veith, qui fut la première chargée de communication d'une structure bio en France. « Je sortais tout juste de l'école, raconte-t-elle, et je me souviens bien du recrutement avec André Lefebvre. Ce qui m'a intéressée dans ce poste, c'était l'innovation : tout était à créer ! » À la COCEBI, elle travaille à la création de supports de communication, et établit des relations avec la presse « si importante pour rassurer les consommateurs et rétablir la confiance dans la bio. » Elle modernise le logo de la COCEBI.



*Du premier logo de la COCEBI...*

Son travail est d'autant plus nécessaire que d'autres scandales éclatent au grand jour, et ce malgré l'adoption du premier règlement communautaire européen en 1992. Ces tricheries sont en général commises par des « courtiers ou commerçants margoulins » tant en France (Bretagne) qu'en Allemagne, puis en Italie. « Certains avaient bien compris les failles des systèmes de contrôle, malgré la norme 45011 et l'instauration des organismes certificateurs indépendants. Ce système qui se voulait irréprochable, a malgré tout été et est encore le socle de la crédibilité de notre filière bio. »

La bio ne fut pas déstabilisée pour autant par ces « bavures » mais la notion de « traçabilité » devint « LE » critère de fiabilité. « Lors de salon Biofach de Nüremberg en 1994, je me souviens avoir passé une soirée au bar *Füsser*, la troisième mi-temps, avec quelques collègues allemands ! Nous nous sommes essayés à la traduction de ce nouveau mot-concept : *Traçabilität* ? *Nachvollziehbarkeit* ? On a beaucoup ri sur nos tentatives linguistiques ! Notre "bio +" cherchait déjà comment sécuriser nos produits auprès des clients. » « Mais gardons-nous de jeter tous les courtiers ! » précise Jean-Marie Pautard. « J'ai travaillé avec un courtier assermenté, Michael Mechnig de Nuits-Saint-Georges, un homme intègre et plein d'humour. Il était d'origine allemande et avait fait des stages à Solothurn en Suisse. Il nous mettait en relation avec des clients allemands ou suisses pour vendre nos grains. J'ai appris avec lui beaucoup de tournures linguistiques en *schwitzer dutch*, ça m'éclatait ! »



... au second, modernisé.

## La coopérative retrouve le chemin du développement en 1995

« Cette campagne se situe sous le signe du redressement effectif de la situation de notre coopérative » annonce Jean-Marie à l'ouverture de l'assemblée générale de 1995. De nouveaux adhérents ont rejoint la coopérative, dans un contexte qui n'encourage pas la conversion à l'agriculture biologique<sup>1</sup>. « À l'heure où les cours intérieurs des céréales conventionnelles se tiennent, voire progressent, il n'est pas facile de convaincre de nouveaux adhérents. Néanmoins, avec les services que nous assurons, appro<sup>2</sup>, paiement de livraisons différés répondant rapidement aux besoins de trésorerie des agriculteurs, paiement à la qualité beaucoup mieux ciblé, etc., nous avons retrouvé quelques adhérents. »

« La valeur à un jour J d'une entreprise s'évalue selon de nombreux ratios complexes et adaptés chacun à l'objectif de l'évaluation. Cependant, le ratio des fonds propres reste un des plus importants pour mesurer la santé d'une entreprise. » Ce ratio était de 29 % en juin 1993, de 33 % en juin 1994 et il passe la barre des 50 % en juin 1995. « Nous pouvons désormais regarder notre avenir plus sereinement avec les choix en investissements qui s'offriront à nous ; nous devons certainement réinvestir pour éviter le vieillissement de notre outil. »

La COCEBI a eu recours, pendant cet exercice, au groupement de coopératives « 110 Bourgogne », un groupement de coopératives conventionnelles qui œuvre dans l'Yonne et la Côte d'or, « soit 89 (Yonne) plus 21 (Côte d'Or) font 110 ! » Cette coopérative a fourni une prestation à la COCEBI, en mettant à sa disposition des camions, remorques et semi-remorques, ce qui a fortement amélioré

---

(1) « Le terme "conversion" peut prêter à confusion, explique Jean-Marie Pautard, parce qu'il est souvent rapproché des questions religieuses. Une polysémie qui nuit à l'image de la bio quand certains affirment, notamment dans les années 1980, que l'agriculture bio est une secte... »

(2) Appro : abréviation d'approvisionnement. La coopérative propose à ces adhérents la fourniture de semences et produits organiques dont ils ont besoin pour leurs cultures.



le service transport de la COCEBI, pour le ramassage des lots dans les fermes et la livraison chez les clients.

## Des liens se tissent avec d'autres coopératives

Ce rapprochement va ouvrir de nouvelles portes à la COCEBI. « En 1995, explique Jean-Marie, j'ai pris rendez vous au siège de "110 Bourgogne" à Monéteau (dans l'Yonne) où j'ai rencontré Michel Fosseppez, alors président, pour lui demander si nous ne pouvions pas créer une section Bio au sein de la Fédération française des coopératives agricoles et de transformation (la FFCAT qui se fonda dans Coop de France en 2003). Il fut très réceptif à cette proposition. » Quelques temps plus tard, Michel Fosseppez présentait Jean-Marie à Jacques Picard, président de la Fédération, qui fut, lui aussi, à l'écoute de cette idée...

Plusieurs mois plus tard, Pierre de Contes, président de BIOCER, et Dominique Marion, président de CORAB, se joignent à Jean-Marie à l'occasion d'une des réunions de la Fédération. « Ce fut le début de l'épopée au sein du mouvement coopératif conventionnel. J'ai ensuite été élu au conseil de la FFCAT. Je me souviens que je mettais ma plus belle cravate pour aller aux réunions parisiennes. Je ne voulais pas paraître trop baba cool au milieu des directeurs et présidents des coops de toute la France : la bouture semblait fonctionner. » Denis Rougeau, le directeur de la FFCAT, mit Jacques Gaultier, sous directeur, à disposition de la section bio. « Il était chargé des filières et marchés et ensemble nous avons entre autres travaillé à l'élaboration d'une cotation des grains bio pour *La Dépêche agricole*, journal pro de la filière farine /grains dont le directeur était Laurent Estèbe. Puis Jacques Gaultier nous a mis en relation avec l'ONIC dont le sous directeur, Jacques Niksarlian, nous aida à accéder à une cotation spécifique bio, ainsi qu'au financement de nos céréales bio (l'aval de l'ONIC). Cette cotation s'élevait à 150 % des cours conventionnels. » Par la suite, Jacques Niksarlian mit en place une commission multipartite qui octroya des subventions aux investissements bio dans les coops.

« Je crois que nous intriguions ces hommes par notre détermination. Le mouvement bio national prit son essor et nous fûmes bientôt rattrapés par les coop "mixtes" qui représentèrent les coops bio au niveau national. Quand Coop de France a été créé, nous avons gardé notre place, ce qui permit à la coopération bio d'être présente au sein de l'Agence Bio<sup>1</sup> au même titre que la FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique), l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), et les transformateurs bio. Par la suite, c'est l'Agence Bio qui servira d'interface avec le ministère de l'Agriculture. On remerciera la très grande action pour la bio d'Elisabeth Mercier qui dirigera cette agence pendant 10 ans, alors que Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture de Chirac, tentera en vain de supprimer cette agence... »

### **Une nouvelle activité pour valoriser les productions : la farine**

Les administrateurs ont peu à peu été persuadés que la COCEBI devait développer la première transformation, en plus du décorticage de l'épeautre et de l'avoine, pour mieux valoriser les blés bio produits par ses adhérents. L'idée de moudre le blé et de vendre de la farine plutôt que les grains s'impose rapidement. Aussi, après avoir passé une annonce pour trouver un prestataire meunier, les administrateurs rencontrent André et Bernadette Cizeron à La Gimond, près de Saint-Étienne (Loire). À la tête d'un moulin à la meule de pierre de qualité, ils acceptent la proposition de la COCEBI : « Nous livrions le blé, ils faisaient la farine et nous la vendions... Ainsi nous avons lancé la marque "Farbio de meule" avec les Grands moulins de Paris, farine entièrement moulue par la famille Cizeron. Cela

---

(1) Agence Bio : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique. C'est un groupement d'intérêt public créé en 2001. Siègent au conseil d'administration : le ministère chargé de l'agriculture, le ministère chargé de l'écologie, l'APCA, la FNAB, le SYNABIO et La Coopération agricole (anciennement Coop de France). La mission principale de l'Agence Bio est d'informer et de mener des actions qui s'inscrivent dans une dynamique de développement, de promotion et de structuration de l'agriculture biologique française (Source : site de l'Agence Bio).

connut un vrai développement. Les relations avec cette famille étaient excellentes et le sont toujours. »

La demande en farines bio augmente d'année en année et le pain bio devient le fer de lance du développement des blés bio. L'augmentation de la demande dépasse les capacités de production de la COCEBI qui dut donc acheter du blé bio à des producteurs hors de sa zone ainsi qu'à des courtiers (assermentés) pour fournir un complément aux meuniers. « Nous avons anticipé pour fournir ensuite nos propres productions à nos clients fidélisés, raconte Jean-Marie. Je me souviens de la première bourse bio sous la magnifique coupole de la bourse de commerce de Paris : "1000 tonnes de blat" nous demanda un courtier espagnol... Nous étions bien loin de pouvoir fournir cela ! Par la suite, vers la fin mai 2005, je me rendis à la première bourse européenne à Sète. La ville de Brassens nous accueillait sur le môle dans le port... »

Mais parmi les courtiers on découvre bientôt une arnaque : du blé conventionnel analysé sans pesticides fut détecté parmi les lots bio par le service de répression des fraudes. À la demande de la COCEBI, la FFCAT se porte partie civile dans le procès qui s'en suit et le courtier breton véreux est condamné.

## **L'idée d'un déménagement s'annonce**

Lors de l'assemblée générale de 1996, Jean-Marie mentionne dans le rapport d'activité « un déménagement à l'échelle de 6 à 18 mois. Auxerre devient en effet exigu et de moins en moins fonctionnel. » De plus, le propriétaire a commencé à vendre les locaux par lots, ce qui pousse inexorablement la COCEBI vers la sortie. Dans les mois qui suivent, les administrateurs approfondissent la question, mènent une réflexion de fond pour valider les orientations de la coopérative et trouver les outils qui permettront d'atteindre ces objectifs. Parmi les arguments qui pèsent sur les décisions, celui de l'évolution du marché de la bio est prépondérant. La concurrence s'accroît principalement à cause des importations « qui perturbent le marché bio intérieur, notamment en ce qui concerne les blés

panifiables. » Pour tirer son épingle du jeu et rester en position de leader des céréales bio en France, la COCEBI doit encore développer la première transformation des productions. Pour ce faire, les administrateurs envisagent d'installer des outils adaptés, notamment des trieurs performants, et de les utiliser dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dans un environnement le moins poussiéreux possible. Les locaux d'Auxerre ne répondent pas à ces exigences.

Au printemps 1997, les administrateurs se mettent en quête d'un site qui pourrait convenir, à la fois en termes techniques mais aussi de montant des investissements. Ils en retiennent trois, à Auxerre, en Puisaye et à Nitry. Le choix se porte assez rapidement sur ce dernier site où se trouve déjà un silo désaffecté, propriété de la coopérative conventionnelle « 110 Bourgogne ». « C'est cet emplacement qui nous plaisait le plus : indépendant, petit et ancien mais en bon état, situé dans une zone de production bio et près de l'autoroute. "110 Bourgogne" non seulement nous vend le silo, mais soutient aussi notre investissement en apportant à la COCEBI un capital à hauteur du prix de vente » explique Jean-Marie.



*Le site de Nitry*

En juin 1997, la décision, actée par le conseil d'administration, est proposée à l'assemblée générale. « Forts d'avoir démarré la première coopérative céréalière bio en France, nous avons pu au fil des années, conforter la santé de notre outil de travail. Cela nous permet, aujourd'hui, de procéder à une nécessaire mutation. » Et Jean-Marie d'ajouter que « si le conseil d'administration a choisi cet investissement, c'est bien dans une perspective d'être encore présents sur le marché bio à l'aube du deuxième millénaire : sans cela, nous risquions fort d'être dépassés, voire supprimés. »



### **Didier Ides, agriculteur en bio ou pas agriculteur du tout !**

**D**idier Ides s'installe en 1981 sur une partie des 72 hectares de la ferme familiale, en polyculture élevage bovin viande. « Je semais déjà du blé bio avec mon père depuis 1978 ».

« J'ai fait mes études au lycée agricole de Dijon. Parmi les élèves, beaucoup de fils d'agriculteurs comme moi, mais aussi des fils de médecins, d'ingénieurs. Ils ont apporté une mixité sociale, des revendications sur la société, une autre vision du monde. C'est là que j'ai décidé que je serai agriculteur bio ou pas agriculteur du tout. J'étais déterminé à faire l'impasse sur le phyto<sup>1</sup>. »

---

(1) Phyto : abréviation de phytosanitaire. Un produit phytosanitaire se dit d'un produit utilisé pour traiter les végétaux, par exemple contre des maladies ou des insectes. Les produits phytosanitaires font partie de la famille des pesticides, elle-même englobée dans le groupe des biocides (Source : [www.aquaportail.com](http://www.aquaportail.com)).

Les terres de Didier Ides se situent dans l'Avallonnais, un terroir de l'Yonne. « Ce sont des terres difficiles, souvent à la pointe du tout-productivisme. Quand j'ai vu comment les terres réagissaient à ce traitement, j'ai compris qu'il n'y avait pas d'avenir dans cette voie. Pour moi, c'était une évidence. » Il s'engage donc dans cette aventure agronomique, accompagné d'André Lefebvre « qui m'a aidé à vendre mon premier blé bio ! » Il est naturellement adhérent de la COCEBI.

Son engagement ne s'arrête pas là ! Il s'investit rapidement après son installation dans la vie syndicale : il est adhérent à la FDSP (Fédération départementale des syndicats paysans) qui deviendra la Confédération paysanne. En 1987, il est élu à la Chambre d'agriculture. Conseiller municipal de sa commune en 1983, il en devient le maire en 1989.

Le regard que porte Didier sur ses débuts ? « Quand on a commencé, on a fait de la bio sans les aides, sans le CTE (Contrat territorial d'exploitation). Notre engagement à tous, tous ceux qui se sont lancés sans trop savoir où nous allions, a fait évoluer l'agriculture dans le bon sens, a fait évoluer les consciences. » Pour lui, « la COCEBI est avant tout une aventure humaine. »

Jean-Marie parle de Didier Ides : « Paysan, citoyen, militant, Didier a été un des grands porteurs de notre projet coopératif bio. C'est avant tout quelqu'un qui parle et agit. Au-delà de son investissement dans la FDSP, puis à la Confédération paysanne, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ou à la mairie de Sauvigny-le-Bois, pour lui pas de discours sans concrétisation. »

## 5

# La COCEBI 20 ans après : toujours fidèle à ses valeurs

Le silo de Nitry est acheté en juillet 1997, puis nettoyé pour accueillir rapidement les premiers grains bio. « 110 Bourgogne » n'utilisant pas de pesticides de conservation, le nettoyage est rapide, d'autant plus que les parois en tôle de l'installation accrochent moins les résidus que les parois en béton.

Dans la foulée, le plan d'installation est élaboré : nouvelles cellules pour une augmentation du volume de stockage de 500 tonnes ; doublement de la surface du bâtiment existant ; construction d'une tour de travail dans laquelle sont disposées, sur trois niveaux, les machines déjà en service à Auxerre, ainsi que de nouvelles machines qui sont installées en cascade, du haut vers le bas. Les travaux débutent dès le mois d'octobre de la même année, les équipements seront transférés d'Auxerre en janvier 1998.

L'inauguration a lieu le 23 avril 1998, en présence de plusieurs personnalités politiques locales et régionales, et du préfet. C'est l'occasion de valoriser la coopérative et le nouvel outil, mais aussi de montrer la place de l'agriculture biologique dans le paysage agricole français, ce qui n'échappe pas à André Viau, le préfet. Son commentaire est cité dans un article de *L'Yonne républicaine* du 25 avril 1998 : « Je note une représentation exceptionnelle aujourd'hui, ce qui est un signe qui ne trompe pas et qui montre que la culture bio a franchi une étape. »

D'autres journaux, de presse grand public et professionnelle, se font l'écho de l'événement et des propos échangés. Ainsi, une pleine page de *Terres de Bourgogne* présente-t-elle un encadré qui détaille les lignes directrices de la nouvelle stratégie de la coopérative et les outils dont elle se dote.

### **Développement d'une nouvelle activité : les semences biologiques**

Un article du trimestriel *Du sol à la table* de juin 1998 reprend les propos de Jean-Marie Pautard sur les obligations qui pèsent sur la coopérative dans le contexte actuel. « Aujourd'hui, il faut réussir dans la voie de la qualité avec des nouveaux produits, il faut améliorer les délais de livraison, il faut stocker plus de céréales, il faut développer de nouvelles pistes comme les semences certifiées biologiques. Le nouveau silo de Nitry va servir de tremplin. »

« Petit à petit, le cahier des charges a rendu obligatoire le recours à des semences produites en bio, ce qui n'était pas le cas antérieurement. Ce fut un nouveau défi à relever » explique Philippe Collin, agriculteur qui convertit ses terres en bio en 1998 et s'investit rapidement dans la coopérative.

Les outils désormais à la disposition de la COCEBI permettent aux coopérateurs d'envisager la production de semences biologiques pour répondre à la demande des adhérents. Parmi les coopérateurs, c'est Didier Ides qui se charge du dossier. « Pour moi, les semences sont un enjeu, pour la diversification des productions et la technicité requise. C'est aussi la solution génétique pour l'avenir. La production de semences est donc un vrai atout pour la coopérative. »

En 1998, un premier programme de semences de protéagineux est lancé sur une trentaine d'hectares. La progression de l'activité est fulgurante, puisqu'en 5 ans les surfaces destinées aux semences sont multipliées par 10, le nombre de semences cultivées s'étoffe,



céréales et protéagineux, pour couvrir quasiment l'ensemble des besoins des adhérents. Cette évolution s'explique en partie par le peu d'offres sur le marché de semences adaptées à l'agriculture biologique, comme le souligne un article d'*Alter Agri* publié en octobre 2003, cosigné de Didier Ides<sup>1</sup>. « Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un manque de ressources génétiques adaptées à l'agriculture biologique, les variétés françaises ayant été sélectionnées dans des conditions de culture inadaptées au mode de production biologique. [...] Cette situation a amené la COCEBI à multiplier des variétés anciennes ou des variétés d'Europe de l'Est, plus adaptées. »

« Les semences utilisées en bio sont issues, au départ, des schémas de sélection de l'agriculture conventionnelle qui privilégient les rendements » précise Philippe Collin. « Il faudra attendre le milieu des années 2010 pour voir apparaître dans le catalogue des variétés plus adaptées à l'agriculture biologique, reconnues pour leur qualité et leur meilleure adaptation au contexte pédoclimatique<sup>2</sup>. »

## **Les producteurs laitiers adhérents de la COCEBI**

### **désormais accompagnés par la coopérative bretonne BIOLAIT**

« À partir des 1987-1988, se souvient Jean Massé, la COCEBI s'est occupée de la production de lait de ses adhérents, car quand nous avons élaboré les statuts de la coopérative, nous avions prévu l'ouverture à d'autres productions que les grandes cultures, rien ne pouvait donc nous empêcher de collecter le lait bio des nos adhérents. »

---

(1) « Témoignage d'une coopérative sur sa production de semences : la COCEBI », *Alter Agri*, septembre/octobre 2003 – Annabelle Retailleau (SEDARB – COCEBI) et Didier Ides (COCEBI).

(2) Pédoclimatique : adjectif dérivé de pédoclimat, le climat interne du sol, caractérisé par les conditions saisonnières de température, d'hydromorphie, d'aération, de pression partielle en CO<sub>2</sub> (Source : [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)).

## 100 % bio et coopératif

La coopérative n'a cependant pas les infrastructures pour collecter et commercialiser cette production. La COCEBI se rapproche donc de BIOGAM, une SICA bio de l'Est de la France. Le collecteur passait une fois par semaine récupérer une partie du lait des 5 fermes laitières bio de la COCEBI. Le lait avait été préalablement pasteurisé et stocké chez Jean Massé et Philippe Bourgeois, GAEC des Cueillis à Saints-en-Puysaye dans l'Yonne. L'autre partie du lait bio était transformé par un prestataire employé par la COCEBI et qui préparait des tommes vendues sur le marché local.

Quelques années plus tard, BIOGAM n'a plus besoin de collecter du lait aussi loin de son site, la production laitière bio s'étant suffisamment développée sur son territoire. Les producteurs laitiers se tournent d'abord vers le transformateur conventionnel Senoble qui voulait créer une gamme bio. Cet opérateur achetait le lait bio moins cher que BIOGAM, qui a, de ce fait, durant quelques années, compensé cette perte. « Cela ne pouvait pas durer indéfiniment, confie Jean Massé. La COCEBI se rapproche alors de la coopérative bio BIOLAIT, créée en 1994 dans l'ouest de la France. Nous avons été les premiers éleveurs bio à être collectés hors du secteur de la coopérative laitière. » À partir de là, dans les années 2000, la COCEBI a cessé la gestion administrative de la production laitière bio. Et BIOLAIT, une SAS<sup>1</sup> à statuts coopératifs, est devenue la coopérative leader du lait bio en France.

### **Expansion rapide de la coopérative :**

#### **accompagner la conversion en bio**

L'arrivée à Nitry marque le début du développement continu de la coopérative. Les volumes augmentent régulièrement, les outils sont adaptés et améliorés au fur et à mesure des besoins : 2 290 tonnes sont collectées en 1997, 3 700 tonnes en 2000.

---

(1) SAS : Société par actions simplifiée.

Le marché est porteur. Les administrateurs s'inquiètent du manque de marchandises qui pourrait intervenir en ce début des années 2000, et cela même si les conversions en bio d'exploitations agricoles conventionnelles se multiplient en France. De nouveaux adhérents arrivent à la COCEBI, qui prend le temps de les guider dans leur démarche de conversion. « L'accompagnement des "nouveaux" est nécessaire à tous les stades de la conversion. Former ou informer sur les méthodes, les moyens, les expériences vécues dans un domaine particulier, c'est le "référentiel" dont ils ont besoin. En effet, en bio plus qu'ailleurs, du fait notamment de la faible quantité d'intrants, c'est davantage le sol, l'assolement, la gestion de la matière organique, la technicité de l'agriculteur et les débouchés fiables qui font ou défont la réussite de ce système agronomique, particulier à chacun » souligne Jean-Marie lors de l'assemblée générale fin 1999.

## **2001, une plateforme de distribution**

COCEBI, Biobourgogne, Biobourgogne viande et des producteurs en vente directe s'associent pour créer une plateforme de distribution, installée à Avallon. La raison d'être de cette structure économique est d'accompagner les orientations du premier Grenelle de l'Environnement, qui fixait à la Restauration hors domicile (RHD) et aux collectivités un objectif à moyen terme de 20 % de bio dans les cantines.

Didier Ides, en charge de ce dossier pour la COCEBI, est épaulé au quotidien par Philippe Abrahamse, président de la plateforme, qui précise que « au moment de la création, on sentait venir une évolution politique qui laissait présager une augmentation des demandes de produits bio en restauration collective. » Cet espoir est rapidement déçu. « Dans toute la France, il y eut ce type de démarche, constate Jean-Marie, malheureusement, les financeurs et les habitudes de distribution des cuisines centralisées, ainsi qu'un manque d'expérience dans un secteur très concurrentiel où tout

était à réinventer, firent capoter les différents projets de ce type. Encore une fois, avoir eu raison trop tôt ? » En effet, toutes les plateformes qui ont vu le jour durant cette période, et elles ont été nombreuses dans toute la France, ont fermé les unes après les autres. « D'autres, plus professionnelles, ouvriront plus tard et constitueront le réseau MBIM, « Manger bio ici et maintenant », créé en 2010. »

### **Le passage à l'euro, 1<sup>er</sup> janvier 2002**

Ce passage fut assez compliqué, même si les coopératives 100 % bio échangeaient entre elles pour s'entraider. Pour le commerce des grains, les coopératives ont dû changer leurs critères de calcul à deux niveaux et passer du franc par quintal à l'euro par tonne. « C'était très perturbant, raconte Jean-Marie, car j'avais la responsabilité de donner un prix aux clients, et nous n'avions plus en tête les références antérieures pour savoir si nos prix étaient plus chers ou moins chers. Il fallait recalculer sans cesse, nous avons peiné pendant deux campagnes, avant que cela devienne une habitude pour nous et pour nos clients aussi. »

### **L'évolution de la bio dans la société,**

#### **une question au cœur des engagements de la COCEBI**

Le 11 décembre 2003, la coopérative invite ses adhérents, ses partenaires et la presse : assemblée générale le matin, évènement dédié aux 20 ans de la coopérative l'après-midi.

« Quelle est la meilleure forme pour une société qui veut commercialiser la production bio d'agriculteurs regroupés ? » Ainsi débute le discours prononcé par Jean-Marie à l'ouverture de la journée. Il rappelle d'abord rapidement le parcours de la coopérative depuis sa création, et s'attache ensuite à décrire les défis que les coopérateurs devront relever dans les années qui arrivent :

« Le futur Plan de développement [national de la bio] aura à résoudre plusieurs équations de taille : l'adéquation entre production et marché qui devient cruciale au fur et à mesure de leur augmentation respective ; chaque État et la France en particulier, avec son retard en la matière, devra choisir quelle(s) mesure(s) décliner dans le cadre du Plan européen pour communiquer sur les produits bio et développer la consommation ; choisir dans quel pilier de la future PAC<sup>1</sup> à 25 membres l'agriculture bio trouvera une place et quelle importance aura cette place : agriculture autonome, économe en énergie, non polluante et reconnue à ces titres ? Agriculture bio fondue dans la "marmite raisonnable" ? Ou agriculture bio OGM<sup>2</sup>, vidée et précuite au FARRE<sup>3</sup> à la sauce "durable" ? Je me demande ce qu'est, au juste, l'agriculture raisonnée : réduire la chimie ? Tenter de devenir raisonnable ? Faire du *green washing* ? Bien sûr, l'agriculture bio doit s'insérer dans le paysage agricole : c'est ce que nous avons réussi jusqu'ici, des partenariats bien compris, des synergies entre bio et conventionnel. [...] Mais si nous visons, bien entendu, un plus grand nombre de consommateurs, gardons-nous bien de la démagogie ambiante sur les thèmes : "Il faut produire bio moins cher pour le plus grand nombre."

En effet, si les produits conventionnels sont peu chers – voire parfois en dessous des prix de revient de production – leur coût global est égal à la somme des coûts énergétiques (engrais, pétrole) et de dépollution (nitrates et pesticides), il est donc parfois plus élevé que le coût du produit bio qui n'a pas ces coûts indirects. Mais les produits agricoles sont et seront taxés. Il faudra détaxer les produits bio car il n'est pas juste que les consommateurs bio paient 2 fois et, pour cela, il faudra du courage politique à long terme. Si les produits bio sont chers, c'est aussi que l'État français n'a pas encore opté pour l'aide au maintien en bio comme les autres pays de l'Union européenne.

---

(1) PAC : Politique agricole commune, mise en place au niveau européen.

(2) OGM : organisme génétiquement modifié.

(3) FARRE : Forum des agriculteurs responsables respectueux de l'environnement. Association loi 1901 interprofessionnelle créée en 1993.

Ce que nous pouvons regretter aujourd'hui, ce sont les mauvais choix qui ont été faits depuis l'avènement du productivisme : l'agriculture "en progrès" a délégué aux distributeurs, pour son confort et au nom de la "verticalité", la relation avec les consommateurs tant et si bien qu'aujourd'hui, la forteresse "Distribution" est inaccessible et une certaine "Féodalité" est de mise dans ses relations avec la "Production". C'est là sans doute l'un des grands chantiers qui nous attendent encore : nous réapproprier cette relation au consommateur. Nos métiers évolueront très certainement vers l'aval ou vers la signature de vrais partenariats avec cet aval, en relation avec le consommateur.

Malgré le libéralisme dominant, les concepts évoluent au fil des ans. Après le "durable" très galvaudé aujourd'hui, l'"équitable" avec une mise en musique dans une tonalité nouvelle : le "partage des marges" et la rémunération de tous les acteurs, de la production à la consommation.

Nous devons organiser nos structures en prenant en compte l'évolution de notre Europe à 25 et du reste du monde.

Quoiqu'il en soit, dépêchons-nous d'intégrer des mesures pour ralentir le réchauffement de la planète dont on voit, déjà, chaque jour, les méfaits. En matière de choix du futur plan bio, respectons les spécificités de la structuration bio, tant au niveau local que national ; encourageons les concours avec le conventionnel quand les bio n'y perdent pas leur identité ; gardons bien en ligne de mire la qualité biologique et donnons-nous les moyens rationnels d'atteindre nos objectifs. »

Et Jean-Marie de conclure : « Où, avec qui, comment pratiquerons-nous et vivrons-nous de cette agriculture bio dans nos fermes et notre coopérative dans 20 ans ? C'est la question à laquelle nous devons réfléchir. »



### **Philippe Collin : « la COCEBI : la question sociale au cœur des questionnements environnementaux »**

**P**hilippe Collin s'est installé, avec ses parents, en polyculture-élevage laitier en 1978, sur une ferme de 110 hectares situés dans la commune de Blacy dans l'Yonne. En plus de l'exploitation de sa ferme, Philippe Collin s'investit dans la vie syndicale, « je suis tombé dans la marmite de l'action publique dès le collège » raconte-t-il. Il participe à la création de la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP) en 1982, qui deviendra la Confédération paysanne en 1987, dont Philippe Collin sera tour à tour porte-parole départemental, membre du Comité national, membre du Secrétariat national en tant que trésorier de 2007 à 2009, puis porte-parole national de 2009 à 2013.

Il est aussi membre de la Chambre d'agriculture de l'Yonne de 1995 à 2007, successivement à l'origine de la création d'une CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) et président de la Fédération départementale des CUMA.

Il connaît déjà Jean-Marie Pautard depuis le collège et rencontre Didier Ides à la fin du lycée. Ils se retrouvent dans les réunions de la FNSP puis à la Confédération paysanne. « J'étais proche de Didier et Jean-Marie. J'ai le même optimisme que Jean-Marie pour faire changer les choses ! »

Il passe sa ferme en bio en 1998. « J'en avais marre des traitements, j'avais le sentiment désagréable qu'il était inconcevable de porter un masque à gaz tout en expliquant aux gens que ce n'était pas dangereux... L'arrivée de la COCEBI à Nîtry a été le déclencheur pour me lancer ce défi à l'aube de mes 40 ans. » Avant d'adhérer à la coopérative bio, Philippe Collin était coopérateur à « 110 Bourgogne ». L'exigence de la COCEBI de convertir l'ensemble de ses terres au bio, le 100 % bio, « n'est pas évidente pour tout le monde, mais elle est imposée par certains clients comme Biocoop qui soutient le développement de la coopérative. Finalement, c'est très cohérent et cela ne m'a posé aucun problème. »

Il témoigne du changement de rythme de la bio entre 1999 et 2019. « Il y a une montée progressive de l'agriculture bio avec l'arrivée des soutiens publics à la conversion. Mais attention à la suspicion de bons et de mauvais bios : certains producteurs se sentent plus légitimes, motivés, intégrés que d'autres. Pourtant personne n'a à donner de leçons aux autres car tout n'est pas si simple. L'agriculture biologique a beaucoup évolué en 20 ans et a réussi son développement en conservant ce qui était présent à la genèse, c'est-à-dire inscrire la question sociale au cœur des questionnements environnementaux, ce qui est une spécificité française. Garder la cohérence entre environnement et social est le propre du système coopératif, comme par exemple ne pas chercher



seulement les gros producteurs. C'est aussi instaurer un système redistributif comme les semences qui sont à un prix intéressant pour ceux qui n'ont pas le temps ou la technique pour trier leurs propres semences. »

En 2014, Philippe Collin reçoit, des mains de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur. « Après plus de trente ans passés à la Confédération paysanne, je prends cette distinction comme la reconnaissance de mon engagement et de la justesse de la cause défendue, a noté Philippe Collin. Si cette médaille doit avoir un sens pour moi, c'est celle de la conjugaison entre une agriculture qui donne aux petits et moyens paysans le droit d'exister, avec le droit de nos populations d'avoir accès à une alimentation de qualité et de proximité, le tout en assurant la pérennité de nos ressources naturelles. »<sup>1</sup>

---

(1) Propos cités par Véronique Sellès et Ludivine Tomasi, dans un article publié le 11 juin 2014 sur *Centrefrance.com*.



## 6

# La coopérative au cœur des aléas du marché bio

Les années 2004 et suivantes sont marquées par la progression du marché dans un contexte difficile. Les volumes de récolte augmentent au fur et à mesure des conversions, mais la concurrence fait rage. « Depuis une quinzaine d'années, le marché était en progression, explique Jean-Marie Pautard dans son rapport d'activité de décembre 2004. La demande faisait augmenter ou se maintenir les prix, dans un contexte d'offre déficitaire... Sur l'exercice, cette tendance s'est nettement inversée. La montée en puissance de la production que nous espérions est bien effective. Dans le contexte européen, nous vivons évidemment une concurrence déloyale à cause des soutiens à la production bio que seule la France n'a pas déclenchés.[...] L'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) qui préside maintenant l'Agence Bio et qui assure une part du développement de la bio, hésite entre affirmer la bio et ses différences ; ou nager dans la facilité du "raisonné" où elle a, semble-t-il, plus à gagner financièrement et en image vis-à-vis des autres organisations professionnelles agricoles. Nous aurons donc à tenter de convaincre, encore et toujours, en travaillant avec les responsables de l'APCA, que l'agriculture biologique a une véritable identité et qu'il faut la porter haut et fort. »

Ce combat, mené depuis de si longues années, reste donc d'actualité. Les administrateurs de la COCEBI, toujours aussi déterminés, vont se donner les moyens de garder la tête haute et de maintenir leur place sur l'échiquier de la bio française. La COCEBI va pour-

suivre sa progression, avec de nouveaux outils, le renforcement des équipes et le développement des partenariats.

Face à l'augmentation des volumes collectés, la COCEBI encourage le stockage à la ferme, mais ce n'est toujours pas suffisant. Le partenariat, instauré depuis quelques années, avec deux coopératives conventionnelles, Nouricia et « 110 Bourgogne » permet à la coopérative d'augmenter la capacité de stockage en attendant de procéder à de nouvelles installations à Nitry.

Les difficultés du marché, avec un affaiblissement continu des cours des céréales biologiques jusqu'en 2008, renforcent la détermination des administrateurs à développer la première transformation sur site. Cette démarche a été initiée depuis le début de la coopérative, mais elle revêt durant ces années difficiles une importance particulière : la première transformation valorise les productions des adhérents et touche un marché différent. Décorticage d'engrain et d'épeautre, ensachage des lentilles, vente des semences certifiées. « Sur l'exercice 2003-2004, nous confirmons notre vocation de première transformation » lit-on dans le rapport moral de l'assemblée générale de décembre 2004. On note également, cette année-là, « un décollage des ventes de produits conditionnés, essentiellement les produits sous logo "Ensemble pour plus de sens" pour Biocoop. Nous atteindrons sur l'année 2004 l'objectif quantitatif minimum pour amortir notre installation, c'est-à-dire environ 60 000 sachets de produits vendus par an. C'est donc un pari que nous sommes en train de gagner. »

### **L'activité farine traverse des jours difficiles**

La commercialisation de la farine devient, dans les années 2005, de plus en plus compliquée. « Pierre Guez, le directeur général de Dijon Céréales, un groupement de coopératives situé en Bourgogne-Franche-Comté, nous sollicite pour que nous montions ensemble un moulin en Bourgogne. Nous nous laissons convaincre. Mais,

malgré les promesses, nous avons rapidement été dominés et nous avons perdu la main sur ce marché devenu "de masse" en bio » explique Jean-Marie.

Demi échec ? La situation appelle bien évidemment un bilan. Les administrateurs de la COCEBI tirent deux leçons de cette expérience. La première vient de la filière céréalière bio elle-même. Pierre de Contes, président de BIOCER, confronté à la même nécessité de proposer à ses clients des produits de première transformation, dont la farine, avait choisi l'option de créer un atelier meunerie, « plus petit, plus compliqué, mais aussi plus pérenne » explique Jean-Marie. Cette meunerie fournit Biocoop encore aujourd'hui. « C'était à l'évidence une meilleure option. »

La seconde leçon tirée de ce « demi-échec » tient au partenariat avec de grands groupes, comme l'explique Jean-Marie. « Cette expérience un peu douloureuse du Moulin Bourguignon d'Aiseray nous a fait prendre conscience des risques de partenariat avec des grands groupes, même si par ailleurs, les relations avec "110 Bourgogne" (Gérard Delagneau), Ynovae<sup>1</sup> et Nouricia<sup>2</sup> (Christian Rousseau) puis Vivescia<sup>3</sup> nous ont enrichis mutuellement. Je me souviens que Pierre Guez, le jour d'une assemblée générale de Dijon Céréales, m'a apostrophé en me lançant un retentissant "Tu m'as trahi !" Il faut dire qu'il était en guerre avec Vivescia, et ne devait pas apprécier le rapprochement de la COCEBI avec cette coopérative. Cette répartition mit fin provisoirement à nos relations avec Dijon Céréales. »

---

(1) Ynovae : coopérative conventionnelle de l'Yonne.

(2) Nouricia : groupement de coopératives agro-industriel, implanté dans l'Aube, la Seine-et-Marne et l'Yonne.

(3) Vivescia : groupement de coopératives créé en 2012, issu de la fusion de Champagne Céréales et de Nouricia. Le siège social se situe à Reims (Marne).

## La COCEBI devient sociétaire de Bourgogne élevage

« Les adhérents de la COCEBI étaient souvent des polyculteurs, céréaliers et éleveurs, en cohérence avec les règles agronomiques de la bio » explique Philippe Cabarat. Pour autant, la coopérative céréalière n'a pas développé une compétence dans le secteur de la viande, comme elle a pu le faire pour la production laitière. Cependant, la COCEBI a toujours proposé à ses adhérents éleveurs des aliments pour le bétail et des compléments alimentaires, « dans un souci de complémentarité. »

Le premier cahier des charges bio concerne uniquement les productions végétales et il faut attendre 1992 pour que l'élevage bio soit réglementé. C'est véritablement à partir de ce moment-là que la filière viande bio va pouvoir s'organiser, dans un contexte où, « traditionnellement, les éleveurs commercialisent directement leurs bêtes à des maquignons, des bouchers ou dans leur propre circuit de vente directe. »

Les éleveurs se regroupent au sein de Bio Bourgogne Viandes (BBV), une première structure initiée en 1993. « Nous avons acheté des boucheries bio pour créer un réseau dans toute la région, et nous avons embauché des salariés. Nous avons beaucoup investi dans une perspective de développement rapide de la bio. » Mais l'évolution du marché n'est pas à la hauteur des attentes et la structure se trouve confrontée à des problèmes financiers en 2002. « En 2003, Bio Bourgogne Viande est repris par Bourgogne Élevage, une coopérative conventionnelle. »

Pour continuer à accompagner ses adhérents éleveurs, la COCEBI prend des parts dans cette structure conventionnelle, qui a ouvert une section bio à cette période. Depuis, la filière viande bio s'est structurée en France avec, entre autres, UNEBIO<sup>1</sup> et SICABA<sup>2</sup>.

---

(1) UNEBIO : Union des éleveurs bio, « SAS dont le capital est détenu par des structures d'éleveurs réparties sur tout le territoire ».

(2) SICABA : Société d'intérêt collectif agricole de Bourbon-L'Archambault (Allier), abattoir agréé Label Rouge et AB.

## De la FFCAT à Coop de France

Les lignes du cahier des charges bio européen sont revues régulièrement et la FFCAT<sup>1</sup> propose à Jean-Marie, un jour de 2003, d'aller défendre les idées des bio français au sein du groupe de travail COPA COGECA<sup>2</sup> à Bruxelles. Quelle bonne idée ! « Je me retrouve donc à prendre le train très tôt un matin, à Laroche Migennes, puis le TGV THALYS à Paris. Arrivée à la gare de Bruxelles-Midi vers 10 h. Le métro « ART LOI » encore, et enfin, arrivée dans ce groupe où débattent des délégations de toute l'Europe... Je me rends compte que les autres lobbyistes français, notamment l'APCA, ne portent pas la même sensibilité que nos coop 100 % bio... En tout cas, ce fut une belle expérience de plus, avec traduction simultanée s'il vous plaît ! Je me suis bien amusé, de temps en temps, à écouter le canal audio des Allemands dont je comprends la langue... Ce fut ensuite Edouard Rousseau (CORAB, coopérative agricole bio) qui reprit ce mandat européen. »

L'année suivante, la Fédération française des coopératives agricoles et de transformation (FFCAT) est intégrée dans Coop de France. La COCEBI, adhérente de la Fédération depuis plusieurs années, poursuit les relations avec la nouvelle structure. Pas de changement notable, les administrateurs de la COCEBI se sentent toujours un peu à la marge des grandes coopératives conventionnelles dont certaines, nous l'avons vu, créent une section bio pour surfer sur la vague du développement de la bio.

Ainsi, bientôt, Axérial bio, puis Agribio Union sont venues se joindre au groupe des coopératives 100 % bio. « Ces coopératives

---

(1) FFCAT : Fédération française des coopératives agricoles et de transformation.

(2) COPA COGECA : Le COPA (comité des organisations professionnelles agricoles) est fondé en 1958 pour siéger à la CEE. La COGECA (Confédération générale des coopératives agricoles) est créée en 1959. Les deux structures fusionnent en 1962, et font valoir le point de vue des agriculteurs dans les instances de l'Union européenne.

ont joué les gros bras, mais nous avons quand même pu travailler ensemble malgré les tensions. On est là à la frontière entre la bio telle que nous la pratiquons et ce qu'ils veulent en faire. Tensions sur les prix et les valeurs, sur les pratiques agricoles aussi : nous organisons la production en fonction des marchés, eux font l'inverse car ils veulent vendre à tout prix. Nous étions complexés avec nos petites coopératives, et eux ils étaient finalement coincés dans leurs grosses structures. »

« L'un des principaux combats de la commission du métier du grain de Coop de France, auquel se rattache le groupe bio, était de ne pas réduire les pesticides trop vite. Leur objectif était de gagner du temps puisque c'est la vente de ces mêmes produits phyto qui fait la marge des coopératives conventionnelles. » Pendant ces discussions, le député Dominique Pottier, associé dans un GAEC bio, se bat pour la réduction des produits phytosanitaires à l'Assemblée nationale. Il est le rapporteur de la loi Ecophyto de 2018, qui devait réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en 10 ans, ce qui n'est pas le cas.

« Heureusement, poursuit Jean-Marie Pautard, il y avait des présidents et directeurs de coopératives malgré tout très bienveillants vis-à-vis de la bio, même si dans ce milieu, nous prêtions plutôt à sourire. Notre culot cependant les étonnait ! »

Avant la constitution de Coop de France, c'est la CFCA, Confédération française des coopératives, qui est l'organe politique de la coopération. « Là, on en a énervé plus d'un ! Je me souviens de deux situations. La première, le jour où je me suis permis, en tant que responsable bio de Coop de France, de soutenir l'action de José Bové contre les OGM. Cela m'a valu un petit tour dans le bureau de Philippe Mangin, fraîchement élu président de la CFCA... » raconte Jean-Marie. Un peu plus tard, lors de l'assemblée générale de Coop de France, Jean-Marie interpelle le président de la CAVAC<sup>1</sup>, coopérative mixte, qui avait importé l'été précédent 5 000 tonnes de blé bio

---

(1) CAVAC : Groupe coopératif qui intervient dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-transformation situé en Vendée et départements limitrophes.



du Kazakhstan, pour fournir les meuniers français, et peu importait si cela effondrait les prix du blé bio français en ce début de moisson, « puisque la marge de la coop, elle, était correcte » comme cela fut expliqué aux représentants des coopératives 100 % bio. « Il suffisait qu'on nous explique ! » ironise Jean-Marie. « À ce moment-là, j'ai compris leur logique. Nous devions donc nous démarquer des grands groupes en orientant nos futures positions vers du 100 % bio. »

Jean-Marie se souvient également d'un des conseils du métier du grain. « Je représentais les bio au milieu de tous les conventionnels. La salle où nous étions avait une forme de goutte d'eau, et je me trouvais tout en bas de la goutte. Je voyais tout le monde... Je n'ai pas pu m'empêcher, à un moment, de leur dire "Vous, un jour, vous finirez tous en bio", histoire de les provoquer ! Qui sait si depuis... ? »

En 2010, aucun des administrateurs de la COCEBI n'est candidat pour siéger à Coop de France. Nouvel arrivé au bureau de la coopérative, Gérard Michaut est sollicité pour assurer cette représentation, il accepte. À cette époque, la bio s'est déjà beaucoup développée et les coopératives conventionnelles comptent de plus en plus d'adhérents bio dans leurs rangs.

La commission bio de Coop de France compte alors 10 personnes, Gérard Michaut est bien accueilli mais s'aperçoit bien vite que les échanges entre coopératives restent superficiels. Quand le marché devient tendu, dans les années 2013-2014, alors que l'offre est supérieure à la demande, il lance l'idée d'une enquête dans les coopératives de la commission, quelles soient 100 % bio ou mixtes. « Cette enquête, la première du genre, nous a permis de savoir précisément ce que nous représentions, c'est-à-dire près de 70 % des céréales bio françaises à l'époque. » Une image fidèle qui permet au groupe de rassurer producteurs et clients. « Nous pouvons désormais anticiper, éviter les écueils de la surproduction et maintenir les cours. Nous avons réussi à faire cela, alors que pendant des années Coop de France nous a laissés "jouer dans notre coin". J'ai siégé pendant 7 ans à la commission bio avant de rencontrer le directeur » explique Gérard Michaut.



### **Gérard Michaut, de la COCEBI à la présidence de l'Agence Bio**

**G**érard Michaut a adhéré à la COCEBI en 2000, il a vendu son premier blé bio en 2001. Il est alors à la tête d'une ferme céréalière de 135 hectares en Gaec.

À la fin des années 1990, Gérard Michaut a déjà fortement réduit l'usage des produits phytosanitaires sur ses terres. Il pratique le non-labour depuis 10 ans. « La décision pour convertir la ferme ? Je me souviens que c'était lors d'un repas de fin de moisson. Les discussions allaient bon train, est arrivée la question sur le moyen de mieux vendre nos productions. L'une des convives répond "Il faut passer au bio." Un de mes amis me dit alors "Cela fait deux ans qu'on t'attend !" Notre développement technique à la ferme nous menait inévitablement vers la bio, alors pourquoi ne pas faire le pas tout de suite, même si cela me semblait très difficile ? »

*Administrateur de la COCEBI*

Il siège au conseil d'administration de la coopérative en 2007. Il est élu au bureau en 2009 et se voit tout de suite confier la représentation de la coopérative au sein de la commission bio de Coop de France. « J'accepte d'y aller, même si je ne sais pas trop ce que je vais y faire. Jean-Marie m'a dit "Moi j'ai échoué, peut-être que toi tu réussiras !" J'ai commencé par écouter ! »

En 2010, il représente le groupe bio de Coop de France à l'ITAB (Institut technique de l'agriculture biologique). L'année suivante, il siège à l'Agence Bio. En 2012, il est élu président de la section grandes cultures de l'ITAB, et nommé représentant régional bio pour Arvalis-Institut du végétal<sup>1</sup>. Son expérience au sein de l'Agence Bio s'intensifie lorsqu'il en devient le président en 2017. « 2 ans de présidence, c'est un peu court pour mener à bien des projets. Mais cette expérience a été très enrichissante. J'ai rencontré beaucoup de monde, notamment le ministre de l'Agriculture avec lequel j'ai parfois eu des tensions. Comme lorsque le ministère a décidé de doubler le fonds Avenir bio, sans accepter d'embaucher du personnel pour gérer le surcroît de travail. J'ai alors refusé de signer le budget, et tout le monde m'a suivi... Ce n'était pas facile de s'opposer ainsi à un ministre ! Lors de la réunion qui a suivi ce signal fort que nous avions envoyé, le ministre m'a accueilli en me disant "On va y arriver !" C'est un fait, la bio s'est toujours construite sur des oppositions. Mais il n'y a pas eu que des luttes ! La proximité des liens entre l'Agence Bio et le ministère oblige à réfléchir ensemble. J'ai présidé un Grand conseil aux côtés du ministre : cela m'a profondément marqué ! J'étais loin d'imaginer, quand j'ai converti ma ferme en bio, que j'en arriverai là ... »

---

(1) Arvalis-Institut du végétal : organisme de recherche agricole



## 7

# Des partenariats pour développer les filières bio

En s'investissant comme elle le fait au sein de Coop de France, la COCEBI poursuit son objectif depuis toujours affiché de contribuer à la structuration de la filière céréalière bio. Les administrateurs de la coopérative ont à maintes reprises cherché des rapprochements avec les coopératives « sœurs » que sont BIOCER (Normandie et Nord), PROBIOLOR (Lorraine) et CORAB (Ouest de la France), toutes trois 100 % bio. Mais il a fallu attendre le début des années 2010 pour que des rapprochements se concrétisent, grâce aux synergies proposées par Biocoop, une coopérative de consommateurs qui prend de l'ampleur en France à ce moment-là.

### Le début de l'aventure avec Biocoop

« Je me plonge dans l'ambiance lors du congrès Biocoop de Bordeaux en 2004 » explique Jean-Marie Pautard. La section agricole bio est créée peu après au sein de Biocoop, grâce aux échanges fructueux avec Patrick Colin, directeur des achats de Biocoop. Cette section réunit différentes coopératives dans tous les domaines de production. « C'est une belle démarche qui met en relation les producteurs et les distributeurs. C'est pour moi le laboratoire de ce que devrait être l'agriculture française, la réunion de producteurs, de coopératives, de transformateurs et de distributeurs. Cela aboutit à une filière complète, équitable, à un modèle d'une agriculture qui peut tenir le coup. »

La section agricole de Biocoop travaille à développer un modèle économique qui sécurise l'amont et l'aval, sur un principe de contractualisation : les deux partenaires signent un contrat d'engagement sur un volume donné et une fourchette de prix (minimum et maximum). « Cela nous donne un prévisionnel et, à partir de là, tous les éléments sont en place pour que les paysans arrivent à vivre de leur métier. » C'est ainsi qu'est lancée la marque « Ensemble » qui affiche le commerce équitable établi entre Biocoop et les producteurs par ces contrats d'engagement. Serge Le Heurte, animateur Biocoop de la section agricole, est l'artisan militant et objectif de cette démarche innovante qui sera rapidement copiée et exploitée par les enseignes de la grande distribution, sans pour autant qu'elles ne proposent des contrats véritablement équitables aux producteurs.

### **Des partenariats entre coopératives céréalières bio**

Depuis son démarrage, ou presque, la COCEBI a cherché le regroupement des forces des coopératives céréalières. Des partenariats avec les coopératives conventionnelles ont d'abord vu le jour et cela a finalement fonctionné assez vite, en témoignent les relations avec Dijon Céréales, Nouricia, « 110 Bourgogne », Axérial Bio, Champagne Céréales. Ces partenariats sont « capitalistiques, comme le précise Jean-Marie dans une interview à la presse agricole, mais témoignent d'une bonne entente sur le terrain. » « Nous avons noué une forme de partenariat avec ces coopératives. Nous sommes convenus que ces coopératives gardaient leurs adhérents bio et que nous nous chargions pour elles de la collecte et de la commercialisation des céréales bio » explique Bernard Nolot, recruté en 2002 en tant que chef du service administratif de la COCEBI. Ce fonctionnement perdure encore en partie en 2021.

Avec les coopératives céréalières bio, les partenariats sont plus longs à mettre en place, « par peur de la concurrence, par envie de protéger son territoire et ses adhérents, et par peur de se retrou-

ver dans un grand machin centralisateur, ce dont nous tiendrons compte, plus tard, dans les statuts de Fermes Bio, pour que chaque coopérative garde son identité au sein de l'union. » Le fait est, également, que pour mener à bien ces coopératives 100 % bio, il faut des personnalités qui n'ont pas froid aux yeux. Alors les rencontres ne sont pas forcément facilitées par les caractères des pionniers !

Mais il arrive un moment où le regroupement devient indispensable, pour ne pas dire inévitable, pour que les coopératives céréalières bio puissent garder leur place dans un paysage agricole où toutes les coopératives font désormais du bio. Et les plus grandes coopératives de France ont des moyens que n'ont pas les coopératives bio...

### **UBIOS, première union**

« Tout est parti d'une boutade ! » se souvient Bernard Nolot. Nous sommes alors en 2010. Depuis le début de l'activité semences, la progression des volumes et des ventes est régulière. La COCEBI s'est dotée quelques années auparavant d'une chaîne de triage pour travailler les semences. « Le problème était que, selon la réglementation, nous ne pouvions trier en même temps les céréales destinées à la consommation humaine et les semences. Nous devions arrêter le triage des céréales pour nous occuper des semences dès la récolte, et c'est devenu au fil du temps de plus en plus compliqué. » Au début, la chaîne de triage des céréales est arrêtée 10 jours, puis 15, puis un mois complet ce qui n'est bientôt plus tenable : une seule chaîne de triage ne permettait plus à la COCEBI de répondre aux demandes de céréales de façon satisfaisante. Et certains clients perdaient patience.

Nait alors l'idée de construire une station de semences près du hangar de stockage. Cela nécessite la construction d'un local et l'achat d'une machine de triage d'occasion. « Un des constructeurs nous informe qu'une usine de semences va fermer et qu'il va donc y avoir des machines d'occasion à vendre. » Un contact est pris avec

le liquidateur, et un accord de principe est conclu sur l'achat de matériel d'occasion. La visite est programmée. Jean-Marie Pautard et Bernard Nolot se rendent à Maisse, près de Milly-la-Forêt dans l'Essonne, pour voir les machines. Ils sont séduits, « si nous avions ça à Nitry, ce serait le rêve ! » Le local est immense, l'équipement est complet. Le liquidateur leur demande quels matériels ils veulent acheter, les informant qu'ils doivent se décider vite. Et là, Bernard se laisse emporter par son enthousiasme :

- Pour 1 million, on achète tout !
- Pour 1 million, non, répond le liquidateur, le tout est estimé à 1,6 million. Si cela vous va, je suis prêt à signer le compromis.
- Non, non, nous ne pouvons pas...

Lors du trajet retour, les esprits s'échauffent... Jean-Marie et Bernard savent que BIOCER a aussi besoin d'une station de semences. « Pourquoi ne pas acheter le site de Maisse avec BIOCER ? »

Tout va très vite ensuite. Une deuxième visite est programmée avec Pierre de Contes, président-directeur de BIOCER, lui aussi séduit par le projet. Les deux coopératives font une proposition à 1,2 million, le liquidateur refuse et propose 1,3 million. Cette offre acceptée conjointement signe le premier partenariat entre deux des coopératives 100 % bio historiques !

La décision est validée par les deux conseils d'administration qui entérinent la création d'une SCI pour l'achat conjoint de l'usine de Maisse : UBIOS, Union bio semences. L'Union obtient une subvention de Eau de Paris et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et le projet est suivi par les banques. Ainsi, « l'investissement ne grève pas la trésorerie » conclut Bernard Nolot. L'Union occupe immédiatement les locaux à titre gratuit entre mars, date de la fermeture de l'usine, et juillet, date d'achat effectif. Le premier travail à mener est la dépollution du site, pour pouvoir recevoir les céréales bio en toute sécurité. Les machines d'ensilage ont été les plus compliquées à nettoyer, à cause des traitements administrés aux semences conventionnelles, substances qui ont fini par adhérer au métal. L'Union garde trois des membres du personnel,



## ...Semences bio : nouvelle station de tri

À Maise, dans l'Essonne, on célèbre la naissance d'Ubios (Union Bio Semences), la plus importante station de tri de semences dédiée à la bio. Inaugurée en octobre dernier, l'usine a été rachetée à In Vivo par Cocebi Bio-bourgogne et Biocer. "Les unités de tri de ces deux coopératives, d'une capacité de 1000 tonnes chacune, étaient saturées", rapporte Pierre De Contes, le président d'Ubios. Pourquoi ne pas externaliser cette activité ?

"Trier des semences bio dans une usine non bio, c'est une hérésie, s'enflamme-t-il. C'est impossible de garantir le zéro pesticide car toutes les semences conventionnelles sont traitées aux insecticides, aux fongicides, etc." Et de rapporter les témoignages d'agriculteurs bio découvrant des "grains rouges" dans leurs achats de semences...

### Capacité supérieure aux besoins français

Nettoyée de fond en comble, Ubios dispose d'une capacité de 26 000 tonnes, soit le double des besoins actuels



Ubios vend 70 % des semences en circuit long (en France et à l'étranger), tandis que le reste est cédé aux adhérents de Biocer et de la Cocebi Bio-bourgogne, soit environ 400 agriculteurs. Ici, Pierre De Contes, lors de l'inauguration en octobre 2012.

en semences bio en France, selon Pierre De Contes qui les évalue à 14 000 tonnes. Pour l'heure, l'usine a travaillé environ 4000 tonnes. Son catalogue, consacré essentiellement aux céréales, légumineuses et protéagineux, est déjà élogieux avec pas moins de 56 variétés (printemps et automne confondus). Rien qu'en blé, on dénombre 18 variétés, "de quoi mettre fin à certaines dérogations", glisse Pierre De Contes. Par ailleurs, les graines fragiles – pois, fève, lentille – disposent d'un circuit totalement dédié.

Cette productivité a des conséquences sur le planning des cultures. "Dès l'année prochaine, grâce aux trois chaînes de triage, les semences seront disponibles de bonne heure, affirme le président d'Ubios, autour de mi-septembre pour celles d'automne."

Implantée sur une zone de captage d'eau, la station a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et d'Eau de Paris qui plébiscitent l'agriculture bio afin de protéger les ressources en eau. Le 1<sup>er</sup> maillon de cette chaîne vertueuse commence par la semence bio.

*La presse en parle !*

*Article paru dans Biofil n° 85*

*Janvier-février 2013.*

les plus anciens, qui maîtrisent parfaitement le fonctionnement des machines. Bernard Nolot doit également très vite organiser le transport, les plannings... Il s'investit totalement dans cette entreprise, dont il dira qu'elle « a fait évoluer les deux coopératives. Ce partenariat a permis de mettre en place une façon de travailler en commun et a donné un nouveau souffle à la trésorerie. » Pour rentabiliser les équipements, UBIOs travaille à façon pour une grosse entreprise bio. Dès la première année de fonctionnement, la production s'intensifie.

Cette première union va rendre possible le rêve de Jean-Marie de créer un rapprochement entre les plus grandes coopératives céréalières bio de France.

## 2010, les chiffres s'envolent

Le cap des 10 000 tonnes de collecte est franchi à la COCEBI lors de la récolte de 2009, un passage symbolique qui témoigne de la ténacité des coopérateurs, des administrateurs et des salariés. « Les dix dernières années ont vu la collecte et le chiffre d'affaires multipliés par 5, et il est probable que nous atteindrons les 20 000 tonnes en 2015, de quoi donner le vertige si on ne garde pas la tête froide » déclare Jean-Marie dans le rapport d'activité 2010.

Les équipes se renforcent pour absorber ce développement, Bernard Nolot devient officiellement directeur de la COCEBI. L'ensachage en petits conditionnements est abandonné sur le site et externalisé. « La coopérative grandit trop vite, les équipes n'ont plus le temps de faire du détail, explique le nouveau directeur. Cela a changé notre façon de travailler. »

Aux vagues de conversions d'exploitations en bio, s'ajoute, début 2011, l'arrivée de l'aide au maintien. Les volumes des céréales C2 (conversion 2<sup>e</sup> année) augmentent. La collecte globale de céréales bio montre en 2010 une progression de 67 % par rapport à l'année précédente. Les chiffres s'envolent, y compris les résultats financiers : un défi de taille que relève le tout nouveau trésorier, Franck Thibault.



### **Franck Thibault, trésorier de la COCEBI**

**F**ranck Thibault s'installe en 1990 avec son frère, à Michery dans l'Yonne, sur une ferme de 240 ha. « Nous étions alors en conventionnel, mais nous avons rapidement réduit les intrants phytosanitaires et les engrais. » Franck connaît des agriculteurs bio, il se renseigne. Il rencontre un conseiller en gestion qui lui conseille, à l'aube des années 2000, d'aller plus loin dans sa démarche et d'arrêter tout traitement pour pouvoir valoriser ses productions en bio. Le pas est franchi en 2000. « Le travail en bio est plus technique, j'ai redécouvert mon travail d'agriculteur. »

« La coopérative conventionnelle où nous étions avant de convertir les terres ne prenait pas de bio. Nous nous sommes donc tournés vers la COCEBI. » Bientôt, Franck Thibault est sollicité par Philippe Collin. « Philippe était trésorier de la COCEBI, mais comme il est devenu porte-parole de la Confé-

dération paysanne, il m'a demandé si je voulais bien le remplacer au poste de trésorier. La COCEBI était alors encore une petite coopérative, il y avait seulement 4 personnes qui travaillaient dans les bureaux... » Franck accepte !

Il est donc le témoin privilégié de la croissance très rapide de la coopérative. « Les volumes collectés doubleraient tous les deux ou trois ans en même temps que le chiffre d'affaires. Cela demandait des compétences nouvelles, nous avons recruté du personnel administratif et comptable. Et j'ai, moi aussi, évolué pour accompagner ces changements. »

Pour lui, la COCEBI est une coopérative « atypique : chaque agriculteur doit livrer 100 % de sa récolte, et en contrepartie, la coopérative prend en charge et commercialise toutes les productions. La COCEBI a un principe d'équité : tout le monde est payé de la même façon, quelle que soit la quantité apportée, ce qui n'est pas toujours le cas dans les grosses coopératives qui ont tendance à marchander au coup par coup. Et à la COCEBI, on redistribue tous les gains, on ne fait pas de bénéfices. »

## 8

# La jeune génération de coopérateurs prend le relais

« La prise de conscience de la nécessité du bio s'accélère, explique Jean-Marie Pautard dans son rapport annuel d'activité en décembre 2011, et ce malgré les atermoiements du Grenelle de l'Environnement : beaucoup d'idées ont été développées, mais elles n'ont, pour la plupart, pas été concrétisées par manque de décisions politiques significatives. » Sa déclaration s'appuie sur un certain nombre de constats. La dégradation de la qualité des eaux souterraines saturées de nitrates et de pesticides est désormais connue du grand public, certaines communes sont même parfois obligées d'interrompre la distribution d'eau courante. Les agriculteurs sont nombreux à avoir peur du cancer et ce sont souvent leurs épouses qui les incitent à cultiver en bio, notamment pour la santé des enfants. « De plus en plus d'études mettent en évidence les risques sur la santé, risques encourus par les "utilisateurs applicateurs" de pesticides, notamment les viticulteurs, arboriculteurs, maraîchers. » Les consommateurs recherchent des aliments sains, les médias se font écho de cette démarche qui s'amplifie. Et l'offre bio est désormais beaucoup plus visible chez les distributeurs, ce qui « interpelle de fait les consommateurs ».

De nouveaux soutiens au développement de l'agriculture bio se font jour, comme les aides accordées par les Agences de l'eau qui souhaitent assainir les bassins de captage les plus touchés par la pollution nitrique. « Et pour la première fois cette année, les aides au maintien » sont accordées par l'État. « Il faut dire que depuis

## 100 % bio et coopératif

15 ans, nous demandons cette reconnaissance au même titre que les autres paysans européens qui, eux, l'ont obtenue depuis longtemps. À ce titre, nous pouvons remercier la FNAB et nous féliciter d'avoir travaillé avec elle à l'aboutissement de cette mesure en France » précise Jean-Marie.

Cette embellie du bio réveille les appétits des coopératives conventionnelles qui veulent augmenter leur collecte bio. Résultat : les adhérents de la COCEBI, comme sans doute ceux des autres coopératives 100 % bio, sont démarchés par ces coopératives conventionnelles qui veulent « rentabiliser au plus vite leurs nouvelles installations dédiées au bio. » Fort heureusement, les adhérents restent fidèles à leur coopérative, et de nombreux agriculteurs qui ont nouvellement converti leur ferme viennent grossir les rangs de la COCEBI. Les atouts de la coopérative sont indéniables, à commencer par l'expérience agronomique accumulée par les coopérateurs depuis plus de 25 ans. À cela s'ajoutent la connaissance du marché bio et sans doute aussi la fidélité aux valeurs coopératives et éthiques.

### Fermes bio

2010, premier jour au Salon Biofach de Nüremberg en Allemagne. Jean-Marie, qui poursuit depuis des années le projet de créer une union entre les coopératives céréalières bio, fait une nouvelle tentative et décide de réunir Pierre de Contes (BIOCER) et Edouard Rousseau (CORAB), tous deux présents au salon. Les propos de Jean-Marie sont sans équivoque, chargés de son incompréhension et de sa colère. « Il va vraiment falloir qu'on arrête de se faire concurrence, cela n'a aucun sens. La réalité, c'est que nous allons chez les mêmes clients, mais avec des prix différents et c'est toute la filière qui en pâtit. Et donc nos adhérents respectifs. » Cette fois, le message passe, Fermes bio est sur les rails, avec une quatrième coopérative, PROBIOLOR.

L'expérience d'UBIOS, entre BIOCER et la COCEBI, contribue indéniablement à l'émergence de Fermes bio. L'objectif des quatre coopératives 100 % bio partenaires du projet est clairement affiché sur le site dédié : « Notre union est le fruit d'une volonté commune de coordonner la mise en production, la transformation et la mise en marché de la collecte de nos adhérents. » La CORAB quitte assez rapidement le groupement, ce qui montre qu'il n'est pas simple de travailler ensemble. « Jean-Marie a vécu le départ de la CORAB comme un véritable échec » confie Gérard Michaut.

« La CORAB, se souvient Jean-Marie, naquit quelques années après BIOCER et PROBIOLOR, après des échanges très constructifs avec nous. À l'époque, Dominique Marion est à la tête du premier conseil d'administration de la toute nouvelle coopérative installée à Saint-Jean-d'Angély (16). Il nous retrouvait au sein de la FFCAT au 11 rue des Halles à Paris. Nous discutons là du développement de la bio et de nos coops. C'est avec lui que nous imaginions déjà une union de nos coopératives. Nous étions sur les mêmes visions politiques de la bio et de la coopération. Après lui, Claude Michenot arriva avec Edouard Rousseau ; il y avait des différences de vues entre l'équipe de Dominique et celle de ses successeurs. Mais je me suis bien entendu avec Edouard, qui était assez pragmatique. Nous avons mené aussi des bons chantiers ensemble jusqu'à la mise en réflexion de Fermes bio. Après le départ d'Edouard de la présidence de CORAB, l'équipe qui a repris la suite ne partageait pas sa vision, ce qui a conduit au départ de CORAB de Fermes bio, notre Union de vente créée après moult tergiversations. Au final, beaucoup d'énergie gaspillée... »

L'aventure se poursuit, Fermes Bio affiche désormais un projet politique baigné des valeurs de partage, de coopération et d'équité. Il affirme également sa volonté de structurer la filière céréalière 100 % bio.



# PROJET POLITIQUE

de l'union de coopératives  
Fermes Bio

*Ensemble parce qu'on se ressemble !*

1

Fermes Bio est une union de coopératives **100% biologiques**, qui fait le choix de mieux se connaître, de réfléchir et de travailler ensemble pour commercialiser leurs productions et répondre en commun, à l'évolution de la bio afin d'**assurer une juste rémunération du travail des producteurs**.

2

Fermes Bio et les coopératives associées s'attachent à partager et à mettre en œuvre toutes les actions et opportunités susceptibles de **créer de la valeur** et de participer au développement d'une ou des coopératives associées.

3

Fermes Bio applique le **principe d'équité** entre les coopératives associées et respecte leur indépendance, c'est une force collective qui n'a pas pour objet d'être une fusion.

4

Fermes Bio est **administrée par des agriculteurs(trices) investis(es)** et décisionnaires. L'union met à disposition les **moyens nécessaires** pour remplir leur mandat.

5

Fermes Bio met à disposition de ses collaborateurs(trices), les **moyens nécessaires pour remplir leurs missions** dans un esprit d'implication, de partage et de construction.

6

Fermes Bio développe des relations durables avec ses fournisseurs et clients dans un esprit de **structuration de filières**, permettant une **juste répartition de la richesse** entre les différents acteurs.

7

Les coopératives associées et/ou Fermes Bio communiquent et se donnent les moyens d'être **reconnues comme références de la commercialisation des produits biologiques** par les consommateurs et les acteurs de la filière.

8

Fermes Bio rassemble des coopératives 100% bio, qui ont une **vision exigeante et ambitieuse de l'agriculture biologique**, et qui s'inscrivent dans une **démarche permanente de progrès** quant à leurs pratiques environnementales, économiques et sociales.

9

Fermes Bio soutient et **participe au développement de l'agriculture biologique**. Elle contribue à favoriser l'installation et le maintien d'un nombre important de fermes biologiques sur son territoire.

FERMES BIO

Sentier de la Fontaine 89 310 NTRY • 03 86 33 64 83 • [comptabilite@fermesbio.fr](mailto:comptabilite@fermesbio.fr) • [www.fermesbio.fr](http://www.fermesbio.fr)





À l'aube de ses 30 ans d'existence, la COCEBI peut être fière de son parcours. Mais l'agriculture biologique reste encore en chantier, comme le signale Jean-Marie dans son rapport d'activité 2012.

« La COCEBI aura 30 ans l'année prochaine, si nous n'avions pas eu de vision de l'avenir, sans doute la coopérative n'existerait plus... Pourtant notre environnement a énormément évolué, de marginaux que nous étions, nous sommes devenus acteurs de l'agriculture. Notre vision de l'époque d'une autre agriculture sans pesticides est devenue une réalité, qui réussit même à faire vibrer certains de nos voisins et une partie des citoyens "consomm'acteurs". Un peu de chemin accompli donc, mais combien encore à parcourir : 97 % de l'agriculture à faire changer dans ses pratiques. »

« L'exercice clos en 2013 a connu une progression importante du chiffre d'affaires sur nos trois activités que sont la collecte, la production de semences et l'approvisionnement » indique Franck Thibault, trésorier de la coopérative, lors de l'assemblée générale de décembre 2013.

La collecte totale est de 12 847 tonnes, soit une progression de 18,8 % par rapport à la récolte précédente. Les semences affichent une hausse de 23,1 %. Les approvisionnements voient une augmentation de 53 %. Les équipes sont renforcées pour faire face au surcroît d'activité. Un commercial est embauché ; Bernard Nolot quitte la coopérative et Jean Buet le remplace. Habitué aux petites coopératives et aux grands groupes agricoles conventionnels, le nouveau directeur découvre un univers qu'il apprécie. « Ce qui change vraiment, ce sont les valeurs qui sont défendues. De plus, les coopérateurs, les administrateurs s'impliquent concrètement dans la vie de la coopérative, ce qui n'est pas toujours le cas en conventionnel. »

## Jean-Marie Pautard quitte la présidence

Jean-Marie préside sa dernière assemblée générale le 13 décembre 2017, et termine son discours par ces mots :

« Tourner la page, un matin. J'ai décidé, il y a 18 mois, de quitter la présidence, car je pense que c'est l'heure... Désormais, même les dictateurs africains ne perdurent plus au pouvoir au-delà de 80 ans, alors ? Parler à la première personne n'est pas mon habitude car, en tant que président, c'était toujours le collectif, "nous" qui était dans ma bouche et je n'ai jamais décidé seul. J'ai parcouru 31 ans de présidence, bien accompagné et soutenu sans faille par mes collègues administrateurs et avec trois directeurs. André Lefebvre, qui a accompagné la coop de sa création, en 1983, jusqu'en 1993. Puis Didier Ides et moi avons piloté la coopérative sans directeur pendant 10 ans. Il a fallu ensuite se rendre à l'évidence que nous avions besoin d'un directeur, et c'est Bernard Nolot qui nous a accompagnés de 2002 à 2013. Enfin, Jean Buet a été embauché en 2013.

À mes côtés également, quelques anciens administrateurs qui ont accompagné la création de la COCEBI : Roger Millot, premier président avec le début de la COCEBI dans sa ferme ; Claude Juillet de Seine-et-Marne, un des piliers, "soutien en silence" ; Jean Massé avec son bon sens toujours affûté ; Jean-Luc Robin qui s'occupa de la collecte de lait de la COCEBI ; et puis Guy Merle, Claude Gresard, la Saône et la Loire, qui traversaient la Bourgogne pour venir en conseil d'administration à Auxerre. Au sein du conseil, mes vice-présidents préférés, vous les connaissez : Didier Ides qui a géré les comptes, puis Philippe Collin, mon proche confident, fin politique au-delà du raisonnable, au retour de son mandat syndical national à la Conf. Mais j'ai aussi eu souvent recours à l'autre Philippe, Cabarat, cofondateur de la COCEBI, sur son expertise gestionnaire et son expérience dans la filière viande : la filière céréales ne peut pas vivre isolément des autres. Merci aussi aux Franck Thibault, Pascal Rouger, Pascal Gamé, Michel Picoche, Vincent Lallouelle, Gérard Michaut, chacun écouté avec autant d'intérêt pour des pro-

pos toujours mesurés et justes. Avec de tels talents, je ne risquais pas d'emmener la coop ailleurs qu'au bon endroit, ce que j'espère nous avons fait...

Enfin, je dois remercier la jeune génération qui vient maintenant à pleine maturité avec des compétences, tant sur l'économie que sur la politique, le commerce, la com, la transfo, je suis confiant. J'espère seulement qu'ils arrivent à faire de leur mandat d'administrateur une partie intégrée dans leur quotidien agricole.

Il m'a été souvent agréable et parfois très difficile d'assumer les difficultés et la responsabilité de cette fonction où j'avais le commerce comme souci quotidien, en supplément de mon travail dans le Gaec, où, je le sais, mon frère Michel a beaucoup porté la ferme en mon absence. Ma famille a dû aussi souffrir de mon engagement. Malgré cela, je dois avouer que j'ai tiré de cette période de ma vie globalement une grande satisfaction avec des expériences inoubliables.

Nous avons aujourd'hui au sein du conseil d'administration une femme et des hommes jeunes et motivés, capables de prendre la relève... Toutes les coops qui réussissent ont un président et un conseil engagés. Le binôme président/directeur est la base du bon équilibre et, ayant pratiqué cela, je ne peux que vous encourager dans ce sens. Je serai en 2018 encore au conseil pour accompagner le futur nouveau président, si besoin. »

### **Le nouveau président**

Guillaume Conseil devient le nouveau président en janvier 2018. La mission principale qu'il se fixe est « d'assurer la transition avec un président qui a tout fait pendant 35 ans » mais il est bien vite rattrapé par le contexte d'évolution de la bio en France. « La production a été multipliée par 4 entre 2010 et 2020, et surtout par 2 entre 2015 et 2018. » Ce changement d'échelle de la bio, la seconde transition que doit gérer Guillaume, se heurte « aux locaux et outils à bout de souffle » de la COCEBI. De plus, les outils de pilotage de l'entreprise ne sont plus adaptés et la situation a tendance à se dégrader.

## 100 % bio et coopératif

Changement de président, certes, mais même énergie qui accompagne cette nouvelle « révolution » à la COCEBI ! Guillaume Conseil met en œuvre les travaux de modernisation du site précédemment décidés par le conseil d'administration, travaux qui permettront à la coopérative de garder sa place dans la filière céréalière bio. Il initie une restructuration du personnel et assure la fonction de directeur en attendant la personne qui remplacera Jean Buet, qui quitte la direction fin 2020.

« Quand j'ai accepté le poste de président, je ne connaissais quasiment personne ! Mais j'ai toujours été soutenu à l'unanimité par le conseil d'administration sur tous les dossiers. J'ai aussi été très soutenu par Christelle Garnier qui participait à mes côtés à toutes les réunions importantes. Elle connaît bien les problématiques du changement d'échelle pour avoir à les gérer à Biocoop dont elle est administratrice. Je reçois également le soutien de ma famille, même si c'est parfois un peu dur ... »



### **Guillaume Conseil, administrateur puis président de la COCEBI**

**I**ngénieur agronome de formation, Guillaume Conseil a commencé sa carrière dans la banque, « pour m'occuper des agriculteurs ». Il deviendra directeur d'une agence locale. Mais il a en tête de reprendre la ferme familiale située dans l'Yonne, « j'avais très envie de travailler avec mon père ». Cette transmission se prépare longtemps à l'avance, « Mon père était depuis longtemps intéressé par la bio, mais il avait hésité à prendre le risque. Alors on l'a fait ensemble ! »

Quand il arrive en mars 2014, la ferme est totalement en bio. Guillaume Conseil veut travailler en bio, « pas seulement pour la réduction des produits phyto. Pour moi, ce n'est pas ce qui intervient en premier. Le plus important, c'est une agriculture plus durable, dans laquelle les agriculteurs maîtrisent leurs productions, ne sont pas dépendants des produits ni de ceux qui les vendent. C'est aussi une agriculture

plus humaine, avec des petites structures et des gens qui y travaillent. C'est une agriculture plus en phase avec la société, la nature, l'économique, une agriculture équitable. »

### *Travailler avec des associés*

Lorsque son père part à la retraite, Guillaume s'associe avec Guylain, un ancien salarié de la COCEBI. Il crée, avec 3 autres fermes, une structure de transformation et vente en circuits courts : farine, huiles, pâtes, graines. Ils sont 6 associés de l'entreprise « Les fermes du Ravillon », à fonctionner en collectif, pour le matériel, l'organisation du travail, la commercialisation... Guillaume Conseil s'investit dans cette aventure collective tout naturellement, parce que cela fait partie des valeurs familiales : « Mon père a créé la CUMA, je reprends le flambeau. »

Cet investissement se prolonge bien évidemment dans la vie de la COCEBI. Il devient administrateur stagiaire en janvier 2015, puis il est élu administrateur à l'assemblée générale de décembre 2015, pour « participer au fonctionnement collectif, pour échanger, rencontrer des gens. » Il est ensuite élu vice-président en janvier 2017 puis président en janvier 2018. « Je n'avais pas vraiment envisagé de devenir président. Mais personne d'autre ne se présentait, alors je me suis laissé faire lorsqu'on m'a sollicité, plus par devoir que par envie. Et puis je savais que mes expériences de président de CUMA et de directeur d'agence bancaire allaient me servir. »

## **Le contexte climatique, un paramètre qui prend de l'importance**

Depuis l'année 2000, les rapports d'activité font mention de « mé-téos capricieuses » qui perturbent les récoltes. Pluies abondantes à des moments où le temps est normalement sec. Sécheresse quand les cultures ont besoin d'eau... En 2012, puis en 2013, le rapport s'attarde sur les « aléas climatiques de plus en plus fréquents » qui impactent désormais plus systématiquement les récoltes, générant parfois des pertes importantes. Depuis lors, les repères climatiques sont de plus en plus bousculés et obligent les agriculteurs à s'adapter à cette nouvelle réalité, comme en témoignent ces adhérents de la COCEBI.

***Jean-Marie Bounon, 400 ha en multicultures sur un plateau calcaire dans l'Yonne.***

« Le constat est simple : nous sommes presque à Noël [2020] et il n'a pas encore gelé. Les quantités de pluie ces dernières années sont à peu près constantes, mais elles ne se répartissent pas de la même façon, il pleut beaucoup par à coups, puis plus rien pendant de longues semaines. Les températures montent, c'est une évidence. Les dégradations étaient peu perceptibles au début, mais c'est de plus en plus significatif. Cela nous oblige à adapter nos pratiques agronomiques, nous faisons par exemple des essais de modification des dates de semis. Je participe régulièrement à des opérations agricoles au Burkina Faso, et j'ai commencé à ramener des variétés de céréales africaines, comme le fonio et le teff, pour voir comment elles peuvent s'adapter ici. »

***Christophe Varache, 370 ha polyculture-élevage, terres de limons battus, argile à cailloux et craie, en Champagne senonaise.***

« On constate de grosses périodes de pluie pendant un mois, puis plus rien pendant deux mois. Sur la craie, on a besoin de pluie ré-

gulièrement ; sur les limons et l'argile à cailloux, l'accumulation de pluie fait pourrir les semences et les jeunes plants.

Nous avons modifié notre assolement depuis déjà 5 ans, il est plus diversifié, nous semons plus tôt ou plus tard. Mais ce n'est pas simple car si l'on sème trop tôt, les plants sont envahis de pucerons qui détruisent tout. Cela ne s'était pas vu en bio depuis au moins 25 ans. La conséquence directe est la diminution des rendements. Il faut donc trouver des solutions pour s'adapter.

Nous avons choisi de limiter la casse en faisant pâturer les bêtes sur les parcelles impactées par les excès ou carences en eau, elles ne sont ainsi pas complètement perdues. Nous avons aussi replanté des haies parce qu'on sait que les arbres attirent l'eau, mais ce n'est pas encore suffisant pour compenser la perte due à la baisse de rendement, alors nous développons la transformation et la vente directe de nos produits. »

***Franck Thibault, 240 ha grandes cultures, sols profonds limono-argileux, sols calcaires, dans le nord de l'Yonne.***

« Il y a de plus en plus d'aléas, les saisons n'interviennent plus au bon moment : il ne gèle plus en hiver mais plus tardivement ; la sécheresse apparaît dès le printemps, puis en été elle dure plus longtemps. Les conséquences climatiques sur les plantes sont accentuées par les invasions de pucerons, difficiles à gérer. Tout cela engendre de très mauvaises récoltes qui impactent nos revenus.

Nous avons la chance d'être installés depuis longtemps et de ne pas avoir trop de charges, malgré cela, nous commençons à nous inquiéter : nous pouvons tenir sur nos réserves, mais à long terme on ne sait pas ce que cela va donner si les récoltes sont mauvaises une fois sur deux, comme c'est le cas depuis quelques années. Alors on s'interroge, on cherche des solutions : introduire de nouvelles cultures ? Des cultures résilientes ? Des cultures peu gourmandes en eau ? Décaler les semis ? »



***Julien Bourgeois, 160 ha polyculture-élevage, sol variable : argilo-calcaire, basique, voire argileux, en Puisaye (dans l'Yonne).***

« Jusqu'en 2017, nous restions sereins, nous avons des zones humides, nous avons des animaux résistants, nous pratiquons une bio extensive. Nous avons donc de la marge, pensions-nous, mais depuis 2019, tout est bouleversé. Pour avoir assez de foin, on convertit des parcelles de grandes cultures en prairies. On est désormais obligés d'apporter à boire aux animaux. On fait le travail, mais pas avec le même plaisir qu'avant.

Ces aléas climatiques bouleversent tous nos repères. Et demain ? Faire du stock de foin d'une année sur l'autre ? C'est difficile à gérer ! Introduire de nouvelles cultures ? Il n'y a pas d'essais pour l'instant, c'est risqué ! Agir à court terme pour se sécuriser ? Je ne sais pas si c'est la bonne solution !

Nous avons peu de moyens d'action, il faut réfléchir collectivement. Le risque est que les lobbys agricoles poussent au développement de l'irrigation ou des retenues d'eau, mais cela n'arrangerait rien pour le climat. Et ce n'est pas notre schéma en bio : nous devons prendre du recul rapidement, pour éviter de mettre à mal les fermes bio. »



## 9

# Le changement d'échelle de la bio

La transition entre les administrateurs « historiques » de la COCEBI et la nouvelle équipe est initiée dès 2016 par le lancement d'une réflexion collective sur le projet politique de la COCEBI, démarche devenue indispensable avec le développement de la bio en France et les forts enjeux qui y sont attachés.

Certes, les administrateurs et les dirigeants de la COCEBI ont toujours anticipé, pour preuve son développement continu au fil des années. Mais le changement d'échelle de la bio voit émerger un cortège de nouveaux concurrents désireux de trouver une place dans ce marché désormais incontournable. Alors, les administrateurs ressentent le besoin d'écrire noir sur blanc leur projet politique, pour affirmer leurs valeurs coopératives et le modèle agricole que la COCEBI défend depuis sa création.

### Un séminaire de trois jours dans le Jura

Les administrateurs se sont réunis trois jours dans le Jura, en 2016. L'idée de cette concertation au long court s'est imposée, « s'éloigner pour réfléchir nous semblait une évidence ». Les membres du bureau de la COCEBI se mettent en quête d'un intervenant extérieur pour accompagner la démarche ; un appel d'offre est lancé, et c'est Yves Cariou qui est choisi pour la démarche participative qu'il met en œuvre dans l'accompagnement des structures pour lesquelles il travaille.

Yves Cariou – agroéconomiste, co-fondateur d'Oxymore qui accompagne les acteurs du développement durable et de l'économie sociale – témoigne de l'importance pour les coopératives 100 % bio d'aborder leur évolution en cette période de développement rapide de l'agriculture biologique en France. « Les coopératives de la taille de la COCEBI sont des coopératives très militantes. Elles connaissent actuellement un développement extrêmement rapide qui conduit à un paradoxe : les coopérateurs souhaitent le développement de l'agriculture biologique, car cela correspond à la vision politique qu'ils ont pour la cité ; et dans le même temps, ils n'ont pas pensé le développement de la coopération et de la coopérative. Or, la condition *sine qua non* du développement de la bio est que la coopérative accepte la croissance. Se pose alors la question de savoir comment on s'y prend pour croître tout en restant dans notre cadre politique. Le projet politique pose les conditions de la croissance et le mode de développement de la coopérative. C'est le cadre de référence de la coopération, c'est l'outil d'évaluation et de contrôle du travail des administrateurs.

Le monde de la bio, dont la COCEBI, invente des nouveaux modèles de développement dans ce contexte de croissance. Je pense au développement en réseau. La COCEBI s'est déjà lancée dans ce mode de développement avec UBIOS, Fermes Bio, et toutes les relations avec des transformateurs, des distributeurs, des consommateurs. Je pense aussi au 100 % bio : le coopérateur doit accepter que son engagement aille au-delà de la coopérative, qu'il participe également au développement d'un écosystème. Ce faisant, il défend le projet politique de la COCEBI ».

Les objectifs affichés du séminaire sont pluriels, à la fois vérifier que tous les administrateurs, et les adhérents, partagent les mêmes valeurs, affirmer « une "bio+" face à une bio de masse » qui commence à envahir le marché, et accompagner « le changement générationnel dans le conseil d'administration », les créateurs de la coopérative étant en train de passer la main.

Pendant trois jours, administrateurs et administrateurs-stagiaires échangent, débattent, cherchent ensemble à définir ce qu'est la COCEBI aujourd'hui et comment ils veulent qu'elle soit demain. Ils mettent également au point une démarche globale, étalée sur l'année 2017, pour associer l'ensemble des adhérents à la réflexion sur le projet politique.

Parmi ceux qui participent à la réflexion, Guillaume Conseil, alors administrateur-stagiaire. « Au début du séminaire, comme je venais d'arriver à la COCEBI, je me sentais un peu en recul. J'ai beaucoup appris, sur l'histoire de la coopérative, j'ai ainsi mieux compris les enjeux. J'ai ensuite pu partager mon expérience et contribuer à la réflexion collective. »

Les grandes lignes qui ressortent des échanges portent sur les valeurs coopératives que sont la solidarité, la proximité avec les adhérents, la transparence des actions du conseil d'administration. C'est aussi la conception de la bio qui est en jeu, et notamment le 100 % bio et l'apport total. Ces thématiques seront présentées aux adhérents pour que chacun puisse s'exprimer et pour qu'ainsi le projet politique soit celui de tous les coopérateurs, pas seulement celui des élus.

### **2017 : une année pour associer les adhérents**

#### **à la conception du projet politique**

À l'issue du séminaire, les administrateurs repartent avec une feuille de route pour l'année 2017. Un groupe de travail est créé en début d'année, il se compose de 10 membres : 6 administrateurs, 3 salariés et un adhérent. Ce groupe va mettre en œuvre la démarche de concertation à commencer par l'élaboration d'un questionnaire et la réalisation, en mai et juin 2017, d'une vingtaine d'interviews d'adhérents, pour « rechercher la diversité et identifier les controverses ».

Cette première étape sera suivie d'une phase plus décisive de co-construction du projet, par « l'organisation de quatre réunions locales décentralisées » en septembre. Les administrateurs se forment pour mener à bien ces rencontres qui s'organisent autour de plusieurs tables rondes. « Il y avait un animateur et un secrétaire par table, explique Guillaume Conseil, nous présentions les différents sujets, l'objectif étant que chacun s'exprime, que le débat s'instaure entre les participants. »

« Cette approche consultative globale est le reflet fidèle de la réalité du terrain, explique Julien Bourgeois qui a participé à l'ensemble de la démarche en tant qu'administrateur, nous en ressortons soudés autour d'un tronc commun. De plus, la démarche a permis à chacun de s'exprimer, y compris les salariés, ce qui libère et facilite la parole au sein de la coopérative. » Les éléments recueillis lors de ces consultations, individuelles ou collectives, font l'objet d'une synthèse qui précise le projet politique tel qu'il sera soumis au vote lors de l'assemblée générale en décembre 2017.

### **Les points qui rassemblent et ceux qui divisent**

« Les éléments fédérateurs, explique Julien Bourgeois, c'est avant tout l'esprit coopératif, bien avant la notion de négoce. Ce qui est important aussi pour la COCEBI, en plus de l'agriculture biologique, c'est la démarche éthique, notamment par l'apport total qui permet de payer un prix équitable aux coopérateurs, et par le 100 % bio. » La clause d'apport total oblige l'adhérent à livrer l'ensemble de sa production à la coopérative, sauf les volumes destinés à ses besoins en autoconsommation et à la vente directe.

Ces deux derniers points ont été, et sont encore sans doute, sources de débats intenses. « S'il n'y a pas d'apport total, précise Julien Bourgeois, il n'y a pas de visibilité du marché. Avec les coopératives-sœurs de Fermes Bio, nous partageons cette approche, ce qui nous a permis à toutes de passer à l'action avec la même volonté

de payer les céréales au meilleur prix pour l'agriculteur. » L'apport total, c'est « donnant – donnant. »

Parmi les questions récurrentes des coopératives bio, celle du 100 % bio est souvent débattue, elle l'est encore aujourd'hui. « Depuis la relance des conversions des débuts des années 2000, explique Jean-Marie Pautard, l'embellie bio a créée des vocations et je me suis parfois vu expliquer la bio par les mêmes qui la descendaient quelques années auparavant ! Sur l'autel de la rentabilité, les vocations bio sont arrivées. Mais, ce n'est pas choquant outre mesure, tant que la démarche bio s'opère en changement de système. Ce qui nous gêne est le fait de maintenir durablement bio et conventionnel sur une même ferme : il y a là une forme d'incohérence qui peut discréditer la bio à nos yeux et aux yeux des consommateurs. Ce risque a été à l'origine d'un important travail de réflexion au sein de la section agricole de Biocoop à laquelle je participais en tant que représentant de la COCEBI. Nous devons nous différencier des structures de production dites "mixtes" qui considèrent la bio comme une simple diversification, ou, pire encore, une spéculation, ce qui en dit long sur les objectifs de ceux qui pratiquent la bio pour des raisons qui sont loin d'être les nôtres. Nous, c'est-à-dire les groupements bio membres de la section bio de Biocoop, sommes donc arrivés à nous mettre d'accord sur des procédures de progressivité pour atteindre le 100 % bio dans nos fermes (nos coopératives le sont déjà). Sont également concernées les fermes en tout début de conversion. Nous avons instauré un délai pour atteindre l'objectif final, 5 ans, que nous valorisons auprès des consommateurs. Ces mesures que nous nous imposons rendent la bio crédible en tant que système agroéconomique pérenne. Reste désormais à faire appliquer cette procédure, dont quelques paysans opportunistes ne veulent pas et qui seront évincés de nos coopératives s'ils ne changent pas. Nous continuerons à expliquer ce qui doit changer et pourquoi, car l'objectif pédagogique prime sur la sanction, que nous appliquerons cependant, chaque fois que ce sera nécessaire. »

## 100 % bio et coopératif

Cette question du 100 % bio a été longuement discutée lors du séminaire, au sein du conseil d'administration, et au cours des entretiens et des tables rondes.

Pour les partisans de cet engagement vers une « bio+ », le 100 % bio est une évidence à la COCEBI, « nous sommes reconnus comme des acteurs historiques de la bio, et le 100 % bio apporte du crédit, de la cohérence à toute notre démarche » précise Julien Bourgeois. La coopérative accompagne pendant 5 ans les adhérents qui s'engagent dans la conversion totale de leur exploitation : après le diagnostic de sa ferme, l'agriculteur reçoit des préconisations et des conseils tout au long de la conversion.

Les détracteurs, quant à eux, stigmatisent une exigence supplémentaire alors que le cahier des charges est déjà drastique ; ils regrettent également que les aides à la conversion et au maintien n'encouragent pas les agriculteurs à se lancer dans cette démarche.

### **Le projet politique adopté à l'assemblée générale de décembre 2017**

Le projet politique, fruit d'une année de travail, est présenté aux adhérents lors de l'assemblée générale 2017 et il est validé.

Une fois celui-ci adopté, les administrateurs initient la réflexion qui aboutira au projet stratégique, déclinaison en actions des grandes orientations définies lors de l'assemblée générale 2017. Un groupe de travail est constitué, composé d'administrateurs, de cadres et de personnel administratif, et se réunit en séminaire à Auxerre fin janvier 2019. Le projet stratégique, tel qu'il est défini à ce jour, met en avant quatre grands axes d'actions à mener pour une « agriculture biologique durable, cohérente et équitable » sur le territoire de la coopérative ; des « services performants » ; « des relations équitables » avec les partenaires ; « la performance et le bien-être des collaborateurs ».



# PROJET POLITIQUE COCEBI

COCEBI est une coopérative 100% bio qui regroupe des agriculteurs aux productions diverses.

Par leur adhésion volontaire, ceux-ci font le choix de mieux se connaître, de réfléchir et de travailler ensemble.

COCEBI est une coopérative solidaire qui priorise la viabilité sociale, environnementale et économique des fermes.

Elle réaffirme ainsi les valeurs modernes de l'apport total et du prix moyen.

COCEBI est une coopérative qui investit dans la recherche, dans ses infrastructures, dans ses forces humaines et dans la création de partenariats et unions de coopératives pour servir au mieux ses adhérents.

COCEBI est une coopérative qui travaille en réseau avec l'ensemble de la filière, du producteur au consommateur, pour une juste répartition de la richesse.

## LES SOCIETAIRES ET LA GOUVERNANCE

COCEBI est une coopérative ouverte et accueillante où producteurs, partenaires et salariés qui partagent les mêmes valeurs peuvent adhérer et s'inscrire dans un même projet.

COCEBI est une coopérative proche de ses sociétaires où chacun peut s'exprimer et a vocation à s'engager dans la gestion et le développement de cet outil commun.

En retour, la coopérative veille à créer les conditions de participation et d'expression pour tous.

COCEBI est une coopérative où les candidats pour administrer celle-ci motivent et expliquent leur démarche.

En retour, la coopérative veille à leur offrir une formation et un accompagnement suffisants pour qu'ils puissent pleinement remplir leur mandat.

COCEBI est une coopérative qui recherche le consensus dans ses prises de décision.

## LA CONCEPTION DE LA BIO

Notre agriculture biologique est plus qu'un mode de production, c'est un modèle qui porte et accompagne le changement social, environnemental et économique de nos territoires. Ainsi, elle doit être exigeante et ambitieuse sur ces trois points en allant si besoin au-delà des exigences réglementaires.

COCEBI et ses partenaires sont acteurs du développement de l'agriculture biologique.

COCEBI accompagne la conversion des fermes dans la durée, techniquement, économiquement et humainement pour atteindre un objectif partagé de fermes 100% bio.



Sentier de la Fontaine 89310 NITRY- Tél : 03 86 33 64 44 - [contact@cocebi.fr](mailto:contact@cocebi.fr)

13 DÉCEMBRE 2017

## Reconfiguration du site de Nitry

D'autres chantiers avancent en parallèle, dossiers travaux et recherche de financements ; création de nouvelles commissions, de nouveaux services. L'expansion de la coopérative nécessite l'embauche de nouveaux personnels. Bref, la période est intense, riche et parfois compliquée.

Au fil du temps et de l'augmentation des volumes produits, la COCEBI a régulièrement investi pour augmenter ses capacités de stockage de 1 500 tonnes en 2005 puis de 3 600 tonnes (12 cellules de 300 t) en 2010. En 2018, la capacité de stockage est encore augmentée de 4 000 tonnes. La COCEBI est, en 2021, à même de stocker 39 000 tonnes, dont 10 000 tonnes gérées à Nitry, le reste étant réparti entre le site de Perceneige (Yonne) loué par la COCEBI, le stockage dans les fermes des agriculteurs adhérents, et la location de silos à des coopératives partenaires.

De plus, une galerie est construite pour abriter l'ensemble de la manutention et du chargement. La tour de triage est renforcée pour l'optimisation du traitement des volumes apportés.

Ces équipements rendent les services attendus dès la récolte 2018, comme prévu. Pourtant, le bilan en fin de cette même année est mitigé. « [...] Malgré la construction de nouvelles cellules, explique Franck Thibault, le trésorier de la COCEBI, nous sommes toujours à la recherche de nouvelles capacités de stockage. La tour de triage, les fosses de réception, le décorticage fonctionnent en surcapacité et les équipes ont du mal à répondre aux demandes de nos clients. » Ainsi, en 2019, les administrateurs décident de revoir l'ensemble du site, dans l'objectif d'améliorer durablement l'outil. « Ce plan de l'entière reconfiguration de l'outil de triage, décorticage et de stockage des produits finis prévoit 10 mois de travaux. Il doit ouvrir un nouvel horizon de dix ans au site, par la prise en compte des normes actuelles de sécurité alimentaire et les exigences clients, précise Guillaume Conseil dans le bulletin d'information de la CO-

CEBI de juillet 2019. Depuis lors, les travaux s'enchaînent, même s'ils sont ralentis par la crise sanitaire de 2020. Organisation d'un nouveau plan de circulation pour les véhicules agricoles et les camions de transport, construction d'un hangar de liaison entre l'usine et le magasin, mise en circulation d'un trieur optique ; et encore construction de bureaux pour le personnel d'exploitation et d'un laboratoire d'analyse, construction de vestiaires réservés aux employées... La liste est longue qui laisse entrevoir l'étendue de la transformation qui s'opère à la COCEBI.

### **De nouveaux bâtiments administratifs**

Dans le même temps, une réflexion est lancée pour la construction d'un siège social et administratif pouvant accueillir dans de bonnes conditions le personnel administratif. À l'arrivée de la coopérative à Nitry, les employés ont été logés « provisoirement » dans des structures de chantier modulables. Le provisoire s'est prolongé, des modules ont été ajoutés, mais le nombre de salariés n'a cessé d'augmenter, ce qui n'a pas manqué de générer inconfort et promiscuité.

Cette page se tourne en 2021. Le nouveau bâtiment « à énergie quasi-positive, explique Simon Rebol, responsable R&D (Recherche et développement) et HSE (Hygiène sécurité environnement), est une structure bois et petites bottes de paille produites par l'un des adhérents de la coopérative. Les caissons sont réalisés en atelier, puis assemblés entre eux sur site. » Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur qui fonctionnera avec l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés à côté du bâtiment. « Le surplus de production électrique est dirigé vers l'usine pour éviter la perte ou la revente. »

Les 900 m<sup>2</sup> du bâtiment abritent, au rez-de-chaussée, une grande salle de réunion, les bureaux de l'administration et de la direction ; les bureaux des équipes de production, logistique, etc. et des

petites salles de réunion se situent au premier étage. Au dernier étage, sous les combles, se trouvent le local technique, les archives et un espace détente convivial à aménager par les salariés. « Les préfabriqués seront en grande majorité démontés, ce qui libèrera de la place pour la circulation des camions. Les deux qui restent seront dédiés à l'accueil sur site de production. »

### **Un nouvel outil de première transformation : l'usine de flocons**

Et cela ne s'arrête pas là. Les administrateurs cherchent également à renforcer l'axe de première transformation instauré dès la création de la coopérative, en travaillant à de nouveaux projets, comme celui de la création d'une usine de fabrication de flocons, principalement d'avoine. « Ce projet s'inscrit dans la continuité de la COCEBI, après le décortilage, explique Grégory Moreau, l'administrateur particulièrement chargé de ce dossier. Et c'est un maillon de la chaîne : production – transformation – distribution. »

Démarche partenariale évidemment, tellement ancrée dans la culture de la COCEBI. « Le projet est de réunir les partenaires de toute la filière, précise Guillaume Conseil dans le rapport d'activité présenté à l'assemblée générale de décembre 2020. En amont, les producteurs, et en aval, les transformateurs et distributeurs. »

Après 18 mois de réflexion et de concertation, les coopératives partenaires au sein de Fermes Bio, ainsi que les transformateurs Favrichon, Cereco, et le distributeur Biocoop, créent la SAS AVENA BIO le 30 décembre 2020. La COCEBI, principal actionnaire avec 29 % du capital, porte ce projet que Jean-Marie Pautard avait tenté de lancer en 2015. La construction d'une usine de floconnage est à l'étude.

## **De nouvelles commissions pour accompagner**

### **l'évolution de la coopérative**

Dans la continuité du projet politique, et pour mettre en action l'objectif stratégique de performance et de qualité, la COCEBI a mis en place deux nouvelles commissions, l'une dédiée à la communication, l'autre à la recherche et au développement.

La première commission communication, début 2018, est présidée par Christelle Garnier, et se charge de l'embauche de Laura Sylvestre-Baron, la première chargée de communication de la COCEBI. « Nous étions dans l'ombre, explique Christelle Garnier, et nous avons senti le besoin d'être connus, reconnus, d'expliquer ce que nous faisons, de faire connaître notre expertise en agriculture bio. La commission se fixe aussi comme objectif de changer la perception qu'ont de la bio encore trop de personnes, qui considèrent notre agriculture comme marginale, ce qu'elle n'est plus. »

Laura avait une idée diffuse de la réalité d'une coopérative quand elle est arrivée, mais elle a vite été conquise par le fonctionnement de la COCEBI. « La coopérative est gérée par les élus, des agriculteurs. La COCEBI, c'est une structure avec des valeurs familiales, et on s'en rend compte quand on voit des jeunes agriculteurs entrer au conseil d'administration. Et nous, les salariés, on sait qu'on ne travaille pas pour des actionnaires, mais pour des agriculteurs qui sont présents dans la coopérative. Dès mon arrivée, je me suis sentie bien intégrée. Mon poste répondait à une vraie demande des administrateurs mais aussi des salariés qui avaient besoin d'accompagnement pour la mise en page de leurs documents professionnels. »

À peine arrivée, Laura se trouve devant un vaste chantier, celui de la refonte complète de l'image de la coopérative. « Je me souviens que Laura a travaillé comme une dingue pour créer notre nouvelle identité visuelle. Nous avons à ce moment-là partagé un travail en

## 100 % bio et coopératif

commun assez intense ! » précise Christelle Garnier. La nouvelle identité visuelle est présentée lors de l'assemblée générale de décembre 2018.



*100% Bio et bien plus !*

Vient ensuite la lettre d'information dont le premier numéro est diffusé en avril 2019. Dans l'édito, Guillaume Conseil explique que « la bio se développe, les conversions continuent, les clients nous attendent. Nous avons besoin d'échanges réguliers et constructifs entre les différents acteurs de la coopérative, pour assurer une unité et un développement cohérent dans l'intérêt de tous. » Ce premier numéro donne le ton : la COCEBI est désormais dotée d'un site internet et d'un extranet, elle diffuse ses actualités sur les réseaux sociaux et dispose de sa chaîne YouTube.

## **Une commission recherche et développement, pour anticiper les évolutions agronomiques**

L'autre nouvelle commission mise en place en juin 2020 se consacre à la recherche et au développement, et elle est présidée par Vincent Jadoul, membre du bureau en charge de la recherche et du développement. « Face aux aléas climatiques et au changement d'échelle de la bio, nous devons collectivement trouver des solutions pour pérenniser nos fermes et notre coopérative, explique-t-il dans le bulletin d'information de la coopérative, en octobre 2020. C'est en ce sens que le conseil d'administration a décidé de créer une commission recherche et développement. » Simon Reboul précise que la démarche est nécessaire pour anticiper les évolutions à venir. « Nous avons pris conscience que si nous voulons être encore là dans 10 ans, il nous faut d'autres productions, et il faut pouvoir les proposer avant les autres. »

« Nous réfléchissons à de nouvelles cultures, indique Vincent Jadoul, comme le millet, le sorgho, le carthame. Nous réfléchissons en même temps aux débouchés pour ces productions. » « Notre démarche est transversale entre les différents pôles de la COCEBI et de ses partenaires » précise encore Simon Reboul. La commission travaille avec Fermes Bio en ce qui concerne la production, avec les clients partenaires pour les débouchés. La commission s'appuie également sur les adhérents « qui nous soumettent des idées de culture, et nous mettons ensuite en place des essais avec eux » et avec les salariés « qui nous communiquent les suggestions de cultures des clients, des transformateurs, ce qui nous permet d'apprécier les débouchés potentiels puis de lancer les essais. » Ces essais, comme tous ceux qui sont menés par la coopérative depuis de longues années, font l'objet de visites et de comptes-rendus destinés à informer les adhérents des résultats.

Le conseil d'administration se préoccupe de l'impact financier de telles mesures, tout en marquant sa nécessité, comme l'in-

dique Vincent Jadoul dans la lettre d'information d'octobre 2020. « Conscients des difficultés financières qui touchent nos fermes, nous devons cependant allouer un budget pour accompagner cette mesure, si nous voulons continuer à vivre de notre métier. »

En plus des essais de nouvelles espèces végétales menées par la commission R&D, la COCEBI mène depuis de longues années des essais variétaux, portant principalement sur le blé. « Les essais que nous menons sont décidés à plusieurs niveaux, explique Bérengère Millot, technicienne chargée du suivi des essais à la COCEBI. Nous participons au réseau national FNAB-ARVALIS qui propose chaque année de nouveaux essais et nous choisissons en fonction des conditions pédoclimatiques de nos terrains. Nous sommes également en lien avec des sélectionneurs de semences qui nous suggèrent des variétés, officielles ou encore non inscrites. »

Les essais sont réalisés sur des micro-parcelles de 11 m x 1,65 m, réunies chez un adhérent qui est chargé de préparer le terrain. « C'est ensuite nous qui installons les jalons. Les semis sont réalisés par un prestataire, mais j'y assiste systématiquement. » Les observations d'évolution des cultures sont menées à partir du printemps. En 2021, les essais, répartis sur 692 micro-parcelles, sont menés près d'Auxerre.

D'autres variétés sont expérimentées sur des bandes de 100 m x 3 ou 6 m (selon la largeur du semoir). « Ce sont des essais de tournesols et d'avoine de printemps. »

Les techniciens de la COCEBI organisent une visite des essais chaque année, visite au cours de laquelle la cinquantaine de participants, des agriculteurs et des techniciens, peut observer les essais les plus représentatifs. L'ensemble des résultats est publié chaque année et diffusé aux adhérents.





**Vincent Jadoul, membre du bureau de la COCEBI,  
responsable de la commission recherche et développement**

**E**n 2008, Vincent Jadoul a repris la ferme familiale ainsi qu'une autre ferme, pour un total de 390 hectares. « Mon père a converti l'ensemble de ses terres à partir de 2002. Il voyait augmenter les charges à l'hectare mais les rendements ne progressaient plus. Il a regardé ce qui se faisait autour de lui, il connaissait Jean-Marie Pautard et d'autres agriculteurs bio, c'est ce qui l'a décidé à franchir le pas ! » À ce moment-là, Vincent Jadoul est encore en formation agricole. Durant son parcours, il fait un stage chez un agriculteur bio, Jean-Marie Bounon, qui finit de le convaincre des atouts de l'agriculture biologique.

Vincent reste adhérent de la COCEBI, à la suite de son père, et devient rapidement administrateur. « Jean-Marie Pautard

m'a proposé de participer au conseil d'administration et j'ai accepté, parce que pour moi, la coopérative est le prolongement de la ferme. Les valeurs de la coopération sont importantes pour moi, et j'apprécie aussi le fonctionnement en équipe de la COCEBI. Quand je suis arrivé, j'ai été impressionné par les « gros bonnets », ce sont pour moi des exemples. Je les ai observés, et j'ai vu comment ils écoutaient beaucoup les autres, comment ils arrivaient à faire passer des messages. Heureusement qu'il y a eu des gens comme eux qui ont fait tant pour la bio, pas que pour eux-mêmes mais pour le collectif. »

Vincent s'implique encore davantage dans la vie de la coopérative en devenant membre du bureau. Il s'investit « pour l'intérêt commun » tout en restant vigilant. « Être administrateur ou au bureau, cela prend du temps, et il faut faire attention à ne pas en donner trop car cela peut avoir un impact sur notre ferme. Il faut vraiment trouver un équilibre entre la gestion de la coopérative, notre ferme et notre vie personnelle. » Même si tout cela est relié ! « En m'impliquant dans la coopérative, je gagne en expérience, en assurance, et j'évo-lue aussi sur le plan personnel. »

## 10

# Pour une bio éthique, équitable et participative

Depuis l'origine ou presque, la COCEBI a voulu rassembler les coopératives bio pour qu'elles aient, ensemble, plus de force dans un marché sans pitié. C'est ce qui a amené à la création d'UBIOS et de Fermes bio. Et cette détermination se poursuit aujourd'hui à travers deux grands chantiers, FORÉBIO et Bio Equitable en France. Les administrateurs de la coopérative se sont impliqués dans la création de ces deux structures nationales qui organisent une filière pérenne pour la défense des valeurs de la bio et son engagement social et écologique, bien au-delà des questions agricoles.

Dans le même temps, en interne, ces questions animent la vigilance des administrateurs. C'est ainsi qu'une première salariée vient siéger au conseil d'administration, en qualité d' « adhérent non-coopérateur ».

## FORÉBIO

La Fédération des organisations économiques 100 % bio a été créée le 28 octobre 2018. Elle regroupe à ce jour 18 organisations économiques 100 % bio qui représentent 5 filières bio : lait, viande, fruits et légumes, céréales et œufs. Le poids de FORÉBIO dans le paysage bio français aujourd'hui ? 25 % des exploitations bio, soit 7 000 fermes.

La création de FORÉBIO est l'aboutissement de plusieurs années de travail. Cette envie de réfléchir à une fédération des opérateurs 100 % bio est sans doute née lors des réunions de la section agricole de Biocoop. « Nous avons des productions différentes, mais nous faisons tous le même métier et nous partageons tous le cahier des charges de Biocoop, et les valeurs qui y sont rattachées » explique Christelle Garnier.

« Nous avons commencé à nous réunir dans la cuisine de la FNAB. Il y avait un petit côté clandestin... L'idée était de voir comment fédérer les groupements économiques 100 % bio. Il existait déjà des groupements de ce type, dont la commission bio de Coop de France, mais nous n'avons pas forcément la même vision de la bio que Coop de France. De plus, d'autres structures ne se reconnaissent nulle part. »

Le projet a mûri entre les partenaires de la première heure, bien vite rejoints par ceux qui composent aujourd'hui cette organisation. FORÉBIO comble un manque dans la représentation des opérateurs bio et rassemble les acteurs de la bio qui partagent une vision de la bio d'excellence. « La boucle est bouclée, se félicite Jean-Marie Pautard, c'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine ! FORÉBIO réunit un nombre suffisant de structures 100 % bio pour être représentative aux côtés de La Coopération agricole (Coop de France), la FNAB, le SYNABIO<sup>1</sup>. » FORÉBIO sera également membre fondateur de « La Maison de la Bio » créée en 2021, dont l'objectif est d'« inspirer et bâtir une bio exigeante et ouverte pour que l'entreprise soit actrice, au cœur de la mutation écologique, économique et sociale ». Elle rassemble « l'ensemble des organisations d'entrepreneurs et d'opérateurs économiques des filières alimentaires, cosmétiques et produits de santé bio ou naturels : producteurs, transformateurs, ou distributeurs ».

---

(1) SYNABIO : Syndicat national des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique.

Fédération d'organisations économiques 100 % bio

## Forebio monte au créneau

Tout juste créée fin avril, Forebio, fédération d'organisations économiques 100 % bio des agrobiologistes de France, veut être porte-parole des valeurs de la bio. L'objectif est de promouvoir une démarche exigeante sur les plans techniques, économiques et sociétaux.

**N**ouvel acteur de la bio, Forebio est né de la volonté de faire entendre la voix des organisations économiques fidèles aux principes de la bio historique : des structures 100 % bio, soucieuses de traçabilité et d'une démarche de commerce équitable, ancrées dans les territoires "Le boom du marché et des conversions provoquent la poussée de bio à plusieurs vitesses, souligne Philippe Jaunet, éleveur laitier en Anjou, et président de cette nouvelle fédération. La structuration se fait par filières, mais il fallait passer à une logique transversale qui regroupe nos problématiques communes." C'est la mission que s'est donnée Forebio en s'appuyant sur la complémentarité des productions : "l'animal et le végétal sont liés, ne serait-ce que pour la matière organique, par le lien au sol, mais aussi sur les débouchés. Ceux en grandes cultures dépendent aussi de l'élevage". Regroupant environ un quart des fermes bio françaises, cette nouvelle entité se sent légitime pour favoriser l'organisation collective, représenter ses adhérents dans toutes les instances nationales, défendre la crédibilité et l'image de la bio...

### Promouvoir ses valeurs

"Nous produisons une bio différente de la bio industrielle, et nous voulons promouvoir ses spécificités devant les pouvoirs publics et aussi les consommateurs", confirme Christelle Garnier, vice-président de Forebio, représentant la Cocebi, coopérative de Bourgogne dont elle est aussi vice-présidente. "Pionnière de la bio, cette coopérative dédiée, créée en 1983, soutient une éthique, basée sur des relations

commerciales équitables, des structures à dimension humaine, le refus d'embaucher des travailleurs détachés, d'importer des produits pouvant être cultivés en France, de respecter les règles spécifiques de production comme les rotations... Et elle garde le cap. Autant de points communs entre tous les adhérents de Forebio." Cette productrice en grandes cultures sur 220 hectares et éleveuse de volailles dans l'Yonne, installée en 2004 à la suite de ses parents, a lancé sa conversion en 2007. Avec la montée en puissance de la bio, elle prend conscience de l'urgence pour ce mode de production, de se démarquer face aux dérives.

### Légitimité

Membre de la section agricole de Biocoop pour Cocebi, Christelle Garnier admet que "la charte de Biocoop nous inspire pour porter nos valeurs à l'extérieur", même si adhérer à Forebio n'implique pas d'être membre du conseil agricole de Biocoop et vice-versa. Toutes les candidatures souhaitant rejoindre la nouvelle organisation seront examinées sur leurs valeurs et leurs enga-

### Forebio : les structures fondatrices

- Élevage : EBF (Éleveurs Bio de France), Bio direct, Bio Galline, Biolait, BVB (Bretagne viande bio), Copebio, Lann Bodiguen, SCA Pré Vert, Unebio et VBO (Volailles bio de l'Ouest)
- Végétal : Cocebi, Corab, Biocer, Probiolor, Norabio et Bio Breizh.

Elles regroupent environ un quart des fermes bio françaises. Elles commercialisent 31 % du lait, 60 % de la viande, 20 % des fruits, légumes, céréales



Christelle Garnier, vice-présidente de Forebio et Philippe Jaunet, président.

gements. La première action menée ensemble est de soutenir le dossier du cuivre, transversal à plusieurs filières, surtout la viticulture et l'arboriculture. Loire vins bio, organisation des vigneronns du Val de Loire, est partie prenante. Un courrier en faveur du maintien de l'autorisation de cette matière active encore indispensable est envoyé au ministère de l'Agriculture et à l'Anses. "Représentatifs d'une grande partie des agriculteurs bio, nous souhaitons aussi participer au Comité de pilotage du plan Ambition Bio 2018-2022, continue Philippe Jaunet. Nous en avons la légitimité." En se regroupant et montant au créneau, les organisations économiques 100 % bio montrent que l'avenir de la bio française ne se décidera pas sans elles. ■

Christine Rivry-Fournier

## Le commerce équitable s'invite pas à pas

Le commerce équitable est né aux Etats-Unis dans les années 1940, pour venir en aide aux pays « pauvres » qui n'étaient pas encore « en voie de développement ». En 1964 les Nations Unies reconnaissent le terme, et en 1988 une société hollandaise, Max Havelaar dépose le premier label de commerce équitable Nord-Sud, portant sur le café.

En France, c'est au sein de la débutante section agricole de Bio-coop, en 2006, que la notion de commerce équitable Nord Nord voit le jour. L'idée est de tenter de moraliser les relations commerciales entre l'aval et l'amont en prenant en compte les difficultés de la production agricole.

« Lors de la création de notre union de vente Fermes Bio, se souvient Jean-Marie Pautard, nous sommes allés nous former en plusieurs sessions à l'ESSEC<sup>1</sup> pour envisager le commerce et le marketing sous toutes ses formes. Olivier Fourcadet, professeur d'économie, fut notre professeur pendant ces quelques jours de formation. Le dernier jour, alors que nous nous séparions sur le parvis de La Défense à Paris, il nous confia à propos du commerce équitable, "Ça ne marchera jamais votre truc !" Cela m'a rappelé la même phrase prononcée par des paysans face à l'arrivée des premiers tracteurs, dans le film *L'an 01*, de Jacques Doillon sur l'après 1968, sorti en 1973. »

Dès lors, le commerce équitable s'est construit pas à pas, notamment avec la filière Biocoop « Ensemble pour plus de sens », devenue ensuite « Ensemble avec les producteurs ».

---

(1) ESSEC : grande école de commerce.

## Bio Équitable en France

La création de FOREBIO s'accompagne donc, en parallèle, d'un autre chantier national, portant sur le commerce équitable, et la volonté d'un certain nombre de partenaires de proposer un label unique, qui rassemble les acteurs français impliqués dans le commerce équitable Nord-Nord et offre au consommateur un point de repère facilement identifiable parmi tous les labels existants.

Christelle Garnier, très investie dans ce dossier à la fois pour la CO-CEBI (dont elle est vice-présidente) et pour Biocoop (dont elle est administratrice), explique l'origine de ce nouveau label. « Biocoop a son propre cahier des charges de commerce équitable depuis 2001. Peu à peu, d'autres labels ont vu le jour, dont celui de la Scop<sup>1</sup> ETIQUABLE qui a lancé, en 2011, son label "Paysans d'ici", destiné à des produits commercialisés dans la grande distribution. » Dans le même temps, en 2015, la commission de concertation du commerce est créée par le gouvernement, et elle est, entre autres missions, chargée de « reconnaître les labels de commerce équitable<sup>2</sup> », instituant, à terme, un audit des labels privés pour autoriser leur utilisation au niveau national.

Biocoop et Etiquable se rapprochent : leurs deux cahiers des charges sont proches et portent des valeurs communes. « Ils décident alors de travailler ensemble pour élaborer un cahier des charges commun. Nous avons rapidement associé les groupements de producteurs, des transformateurs, des porteurs de marques, et nous avons créé Bio Equitable en France, l'association qui porte le label du même nom. »

L'association, créée officiellement le 12 mai 2020, rassemble, dès le départ, 27 groupements de producteurs et 26 transformateurs

---

(1) SCOP : Société coopérative de production.

(2) Décret n° 2015-1311 du 19 octobre 2015 relatif à la commission de concertation du commerce – Article 3.



ou porteurs de marques. Elle est gouvernée par 4 collègues : producteurs, transformateurs, porteurs de marques et représentants de la société civile (associations de consommateurs et citoyennes). Ensemble, ils définissent leurs valeurs communes, leur démarche et affichent un cahier des charges qui prend en compte l'ensemble de la filière.

« La COCEBI s'est investie dès le début dans la démarche du commerce équitable, confie encore Christelle Garnier, en s'impliquant dans les groupements de producteurs de Biocoop, au cœur du label "Ensemble". Nous aurions pu adhérer à l'association via Fermes bio, mais nous avons choisi d'adhérer au nom de la COCEBI, comme les autres coopératives de Fermes bio, parce que c'était important pour nous que nous fassions partie des membres fondateurs en notre nom, pour continuer à porter les valeurs que la coopérative défend depuis sa création. »

### **Évolutions de la COCEBI : l'implication de tous dans sa gestion**

En parallèle de ces actions à l'échelon national, la COCEBI continue à gérer les difficultés générées par les évolutions actuelles de la bio. En plus de la charge de travail due aux investissements et la gestion des crises liées aux aléas climatiques, le conseil d'administration doit assurer l'intérim de la direction de la coopérative après le départ du directeur, Jean Buet. Quelques 12 mois d'instabilité, entre « une transition qui dure plus que prévu, avec 2 recrutements d'un nouveau directeur qui échouent et une situation humaine qui se tend » explique Guillaume Conseil. « Le conseil d'administration a donc décidé de reprendre la main en direct, avec comme mission principale de redonner du sens aux salariés de la coopérative. » Si Guillaume Conseil est le plus disponible et qu'il assure la direction jusqu'en janvier 2021, date de l'arrivée de Romain Schaetzel, le nouveau directeur, il précise qu'« il y a eu un engagement collectif du conseil d'administration ; des administrateurs ont pris en charge différents dossiers, et le font encore ! »



Le profil recherché du nouveau directeur ? « Nous n'avons pas recherché de profil type, confie Guillaume Conseil. Ce sont davantage les expériences et les personnalités des différentes personnes que nous avons rencontrées qui nous ont intéressés, que celles-ci soient du monde de la coopération, des métiers du grain ou complètement extérieures à ces domaines. L'important pour nous était de trouver une personnalité ouverte, avec une forte adaptabilité, prête à faire face à des enjeux de structuration et de développement importants. Nous ne recherchions donc pas quelqu'un arrivant avec des certitudes, mais plutôt avec la capacité d'apporter une montée en compétence de la COCEBI et un renforcement de sa structuration. Enfin nous voulions quelqu'un partageant nos valeurs coopératives d'égalité, de solidarité, de développement de la bio... Le groupe avant l'individu. »

Autre évolution dans la gouvernance de la coopérative : l'ouverture du capital aux salariés qui « a été mise en place suite aux réunions d'échanges pour l'écriture du projet politique, explique Guillaume Conseil. C'est un point qui a fait l'unanimité des producteurs associés. Nos coopératives "sœurs", comme CORAB et BIOCER, avaient déjà franchi le pas. Ensuite il a fallu un peu de temps pour la mise en place concrète, surtout par manque de disponibilité, mais c'est chose faite aujourd'hui. L'objectif est d'intégrer tous les acteurs de la coopérative au même niveau dans la possibilité d'être propriétaire d'une (petite) partie de l'entreprise. Il y a donc une notion d'égalité. Cela renforce l'intégration et l'esprit d'appartenance à un groupe. »



### **Christelle Garnier, 1<sup>ère</sup> femme administratrice de la COCEBI**

**S**igne de l'évolution de la société et du monde agricole, les femmes sont de plus en plus nombreuses à prendre la tête d'exploitations agricoles. Et donc à s'inscrire dans les instances de gouvernance. Ce fut le cas en 2008, avec l'arrivée de Christelle Garnier en tant qu'administratrice-stagiaire de la COCEBI.

En 2004, Christelle a repris la ferme familiale située à La Ferté-Loupière dans l'Yonne. Elle avait 35 ans, et sortait d'un parcours professionnel parisien dans l'agroalimentaire. « La ferme était dans la famille depuis 5 générations, c'était pour moi difficile d'imaginer que cela allait s'arrêter avec le départ à la retraite de mes parents. Et puis, c'était aussi un moment où je sentais le besoin de changer. J'ai donc commencé par trouver un travail dans l'Yonne, avec l'idée de

m'occuper de la ferme en activité secondaire. » Mais ce poste ne lui convient pas, elle démissionne et prend la décision de consacrer tout son temps aux terres familiales. « Il m'a fallu un peu plus de 2 ans pour me former avec mon père, et aussi en assistant à toutes les formations et aux réunions de paysans qui s'offraient à moi. C'est seulement après ces deux années que j'ai pu parler à mes collègues agriculteurs sans rougir. Avant, je n'osais pas par crainte de dire une grosse bêtise, de perdre ma crédibilité. Il est vrai qu'une femme qui revient de Paris, qui n'y connaît rien en agriculture et qui en plus passe la ferme en bio, cela a de quoi interroger, voire déranger ! Il a donc fallu que je fasse mes preuves. »

Christelle envisage dès le début de convertir les 200 ha en bio. « J'ai voulu faire cette transition avec délicatesse, pour ne pas bousculer mon père. » Alors, ils vont ensemble aux réunions, formations et visites de fermes organisées par les structures bio. En 2007, la conversion des terres est lancée. L'adhésion à la COCEBI est pour elle « une évidence ».

En parallèle, Christelle a envie de s'engager dans les structures agricoles pour mieux comprendre, participer. Au même moment, la COCEBI lance un appel aux adhérents : la coopérative a besoin de nouveaux administrateurs ! « Quelques jours après, j'ai rencontré Jean-Marie Pautard et je lui ai proposé ma candidature. » Christelle devient la première femme administratrice-stagiaire en 2008 puis administratrice l'année suivante. « J'ai rencontré des personnes extrêmement généreuses. J'ai toujours été écoutée, et je n'ai jamais souffert du fait d'être une femme dans un groupe d'hommes. Il n'y avait pas, et il n'y a toujours pas, de différence entre nous. » Elle devient vice-présidente de la coopérative en 2010.

**100 % bio et coopératif**

## **La COCEBI en 2021 : un conseil d'administration de 18 membres**



*De gauche à droite :*

*Au premier plan :*

Vincent Lefèvre,  
Julien Bourgeois,  
Guillaume Conseil,  
Christelle Garnier,  
Florian Game,  
Vincent Lalouelle.

*Au second plan :*

Armand Gois,  
Bérengère Millot,  
Vincent Jadoul,  
Vincent Boursier,  
Grégory Moreau.

*Absents de la photo :*

Marc Billotte,  
Nicolas Bounon,  
Philippe Camburet,  
Julien Codran,  
Christophe Dupuis,  
Gérard Michaut,  
Franck Thibault.



## 11

# **Le métier de paysan, de la ferme à la coopérative**

On a surtout parlé dans les pages qui précèdent, légitimement, de la coopérative, des administrateurs, des coopérateurs. Mais derrière cette structure et ces fonctions, il y a des agriculteurs, des paysans qui travaillent dans leur ferme et permettent à la coopérative d'exister : par leurs productions agricoles et par leur investissement dans sa gestion.

Arrêtons-nous quelques instants sur ce qui fait le quotidien des agriculteurs, un métier dont souvent on ignore tout ou presque...

### **L'agriculteur seul dans sa ferme ou associé ?**

#### **Deux modèles complémentaires**

La liberté est un concept que les paysans mettent souvent en avant dans le choix de travailler seul. Plus réactif, le paysan solitaire va vite, il n'a de comptes à rendre qu'à lui-même, sa famille et sa banque. Les années fastes, il est heureux. « Comme me l'avait prédit un propriétaire me louant ses terres en 1980 après le choc pétrolier de 1974 "Vous serez les émirs de l'an 2000" » raconte Jean-Marie Pautard.

Mais le paysan seul est plus fragile : pas de choix contradictoire, responsabilité totale des bonnes et mauvaises options. Il est sou-

vent sans réconfort dans les moments difficiles : aléas climatiques, techniques, commerciaux, ...

S'il est éleveur, il a recours à l'aide extérieure, « c'était souvent, autrefois, le lien, dans les zones d'élevage où on appelait les voisins pour les vèlages. »

L'enthousiasme des débuts fait parfois place au désarroi et les suicides dans le monde agricole sont, avec les accidents violents, les principales causes de décès. « Nous ne parlerons pas ici des risques liés à l'utilisation des pesticides que la MSA<sup>1</sup> peine à reconnaître malgré des statistiques internes alarmantes » constate Jean-Marie.

« En association, le paysan garde les avantages de son beau métier, et ajoute l'idée d'un partage qui est déjà, à mes yeux, une valeur supplémentaire » ajoute Jean-Marie. Le dicton est clair : "Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin" ! Dans le groupement, chacun des associés est responsable d'un secteur, et peut ainsi s'épanouir et se réjouir de ses bons résultats. Et, en cas de difficulté, l'association est l'assurance de la solidarité. Les choix stratégiques sont réfléchis et décidés à plusieurs, gages d'un partage des bonnes et moins bonnes conséquences des décisions prises.

À plusieurs, il est aussi plus facile de prendre des congés, d'être remplacé en cas de maladie, d'accident. Chacun peut aussi décider de prendre des responsabilités ou de s'investir dans une activité extérieure.

Ainsi, les agriculteurs et agricultrices de la jeune génération n'hésitent pas à organiser leur ferme à plusieurs, autour de différents pôles d'activités, culture, élevage, transformation à la ferme, vente directe. C'est le cas, par exemple, de la structure Les Fermes de Ravillon ou de la Ferme du Chaillois<sup>2</sup>.

---

(1) MSA : Mutualité sociale agricole, le système de sécurité sociale des agriculteurs et des métiers en lien avec l'agriculture.

(2) Fermes présentées respectivement pages 98 (Ravillon) et 139 (Chaillois).



« La principale difficulté de l'agriculture de groupe, précise Jean-Marie, est l'entente entre les associés : dans un cadre familial ou hors de ce cadre, les paysans sont souvent démunis en ce qui concerne les relations interpersonnelles : l'accompagnement à des approches non violentes ou la recherche de méthodes pour une meilleure écoute et acceptation des autres devrait être de mise dans toutes les fermes collectives. »

À ces pratiques, déjà à l'œuvre dans un certain nombre de fermes collectives, s'ajoutent parfois la gestion via des techniques de management plus participatives, telle l'holocratie<sup>1</sup>. Les formations organisées par Fermes Bio à ce sujet permettent aux groupements, petits et grands, de se diriger vers une gouvernance où « les responsabilités de chacun sont définies dans son cercle de compétences, le mode de prise de parole dans le déroulement des réunions est décidé collectivement et se termine, après plusieurs tentatives d'arriver à un consensus, par un vote qui garantit à chacun d'avoir été écouté. »

L'agriculteur peut aussi être amené, pour des raisons financières, à pratiquer d'autres activités en complément de son métier agricole. C'est assez courant, mais peu connu des consommateurs. En dépit des heures qui n'en finissent pas, parfois le fruit du travail n'est pas au rendez-vous et l'agriculteur a besoin d'une autre source de revenus. Pourtant ces interminables heures dans la ferme sont souvent le nœud de beaucoup de fatigue chronique, de conflits, de découragement.

Combien gagne un paysan ? Combien d'heures travaille-t-il réellement ? Combien de jours de congés sont pris par chacun ? Autant de questions taboues qui restent très souvent sans réponses ...

---

(1) Holocratie ou Holocratie : mode de prise de décision et de gouvernance qui permet à une structure de s'auto-organiser comme une entité vivante. Chacune des parties prenantes participe à l'organisation sans faire appel à une hiérarchie ou à un organigramme traditionnel (Source : [www.toupie.org](http://www.toupie.org)).

## 100 % bio et coopératif

Les rémunérations au sein du monde agricole varient énormément : en 2018, 25 % étaient inférieures à 7 700 euros par an, 25 % se situent au-delà de 37 000 euros annuels.

Travailler collectivement, s'investir dans son travail et, pour certains dans la coopérative, tout en gardant la place à la vie personnelle, tels sont les choix que font désormais les jeunes générations. « Il est important de trouver l'équilibre entre la vie familiale, le métier d'agriculteur et l'implication dans la coopérative » confie Vincent Lefevre, secrétaire de la COCEBI, et d'autres avec lui.

### **Agriculteur bio, un métier à part ?**

Pour beaucoup de jeunes nouvellement installés, le métier d'agriculteur bio est intéressant parce que « polyvalent » comme le précise Armand Gois, administrateur de la COCEBI. « On doit non seulement produire le grain, le moissonner, mais aussi le stocker, le trier, ce que n'a pas à faire un agriculteur conventionnel. » L'expérimentation, les essais de nouvelles cultures sont également au cœur des préoccupations des adhérents, pour qu'ils puissent continuer à produire malgré les aléas climatiques.

Pourtant, l'agriculture bio a du mal à trouver sa place dans les programmes de formation, comme le confie Vincent Jadoul, jeune coopérateur. « Dans les formations, rien sur la bio, et le peu qu'on en disait était mal perçu. Pour beaucoup, les agriculteurs bios étaient des rigolos ! »

Encore aujourd'hui les installations et les conversions en bio suscitent bien souvent des réactions négatives de l'entourage professionnel. C'est ce que raconte Florian Gamé, l'un des trois associés de la Ferme du Chaillois. « Quand on convertit les terres en bio, on bouscule les collègues. Pour eux, cela sonne comme une mise en cause de leurs pratiques. Beaucoup ont douté de la viabilité de notre projet. Puis, quand ils ont vu qu'on était toujours là et qu'on les res-

pectait, les échanges ont pu commencer. Et peu à peu, quelques-uns sont passés en bio aussi. D'autres préfèrent continuer leur chemin en conventionnel. Ce qui compte aujourd'hui c'est de pouvoir travailler ensemble en CUMA<sup>1</sup> et que la bienveillance existe ».

### **La coopérative, le prolongement de la ferme**

Les adhérents sont nombreux à l'exprimer : « la coopérative est le prolongement de la ferme », « je suis bien content que la coopérative collecte et vende mes céréales, je n'ai pas à m'en occuper. » « La coopérative sécurise les débouchés, explique Vincent Jadoul, et la COCEBI prend toutes les productions, alors que les coopératives conventionnelles ne prennent que 5 ou 6 productions bio. » Ils sont nombreux aussi à s'investir au conseil d'administration. Armand Gois est devenu administrateur « pour voir comment se passe la commercialisation des céréales. » Vincent Jadoul a voulu s'investir « pour faire passer mes idées mais aussi pour représenter au maximum les intérêts des autres agriculteurs. On forme une bonne équipe au conseil d'administration et on avance ensemble. » Pour lui, comme pour d'autres, le fonctionnement de la COCEBI, « un travail d'équipe véritablement équitable », est pour beaucoup dans son évolution.

### **Regards sur la coopération**

*Jean-Marie Pautard, ancien président*

« En créant nos coopératives 100 % bio, nous avons réinventé le "code des bonnes pratiques coopératives" qui étaient battu en brèche par la plupart des coopératives conventionnelles qui montraient en leur sein des négoce. Pour ne pas perdre leurs agriculteurs, elles ont perdu et abandonné les valeurs coopératives, en

---

(1) CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole.

vidant les statuts d'une substance trop stricte, trop contraignante pour les agriculteurs avides du "modèle yankee", avec casquette à longue visière pour ne plus voir le soleil en face... comme si les phares de leurs engins pouvaient remplacer le soleil. Comme si le marché à terme allait enfin leur donner ce que la coopérative ne savait plus leur offrir.

Quand la coopération a commencé à quitter ses valeurs, c'est comme si, face aux avaries d'un bateau, on avait aussi retiré des planches de la coque, pour aller directement se poser au fond, au même niveau que tous les sous-marins, requins, mollusques à branchies, avec nos poumons inadaptés à ces milieux aquatiques... Fautes gravissimes des capitaines de cette époque, aveuglés par leurs situations privilégiées construites par le passé et utilisées pour détricoter les vêtements qu'ils jugeaient démodés. »

### *Philippe Collin, ancien administrateur*

« Le modèle coopératif est une autre façon d'organiser la propriété du capital. La base de la coopération, c'est 1 homme = 1 voix, c'est le partage, la solidarité par la mise en commun du capital. La coopération, c'est la démocratie. Une coopérative ne doit pas s'affranchir des paysans et de leurs activités, elle n'est jamais que le prolongement de leurs fermes. »

### *Gérard Michaut, administrateur*

« Les coopératives 100 % bio, dont la COCEBI, existent parce que des gens se sont unis pour les créer. Ces hommes et ces femmes ont mené des combats, les ont gagnés, mais y ont parfois laissé beaucoup de leur vie personnelle, professionnelle. »

***Grégory Moreau, administrateur***

« Les valeurs coopératives, c'est l'ADN de la COCEBI, ce qui continue à donner du sens à notre action. La coopérative a beaucoup grandi ces dernières années et arrive aujourd'hui à une trentaine de salariés. L'enjeu est de garder la coopérative dans le même état d'esprit, de continuer à donner envie aux salariés de s'investir, leur montrer qu'on continue à s'occuper d'eux. »

***Armand Gois, administrateur***

« À la COCEBI, les agriculteurs sont vraiment au cœur des décisions, pas à la marge comme dans d'autres coopératives. Cela me semble normal ! »

***Florian Gamé, administrateur***

« Les organisations agricoles, dans les années 1950, sont tombées dans le piège de la quantité, aux dépens de la qualité, et des économies d'échelle. Cela a conduit aux fusions et à l'émergence des mastodontes agroalimentaires qu'on connaît aujourd'hui. La COCEBI a préféré les partenariats avec les autres coopératives et cela me convient bien. C'est plus compliqué à gérer, mais c'est aussi un fonctionnement bien mieux adapté que celui des mastodontes pour réagir aux difficultés qui s'annoncent. Nous fonctionnons en archipel de coopératives autonomes, nous avançons à la même vitesse. Cela demande beaucoup d'efforts mais ce système fabrique de la résilience pour aborder l'avenir. »



### **Florian Gamé, membre du bureau**

« **L**es études dans un parcours classique ne me convenaient pas. Je me suis donc dirigé vers un bac agricole en internat, mais là encore, j'étouffais. Et je n'avais pas envie de reprendre la ferme. Alors j'ai eu envie d'intégrer la fac de sociologie, un giron très militant et structurant pour la pensée. J'y ai découvert une formation qui m'a beaucoup plu. En parallèle j'ai commencé à m'impliquer dans une association de quartier, hybride entre l'association et le centre de formation. » Il poursuit ce parcours, travaille dans cette structure sociale, puis devient médiateur de rue la nuit. Un métier dur qui aura raison de lui en 2005, au moment du soulèvement populaire de la jeunesse des quartiers où il travaille. « Les travailleurs sociaux ont été chargés par les CRS, cela n'avait plus aucun sens de participer à ce projet de société. J'avais envie que ça brûle. » D'autres projets émergent rapidement.

Avec plusieurs personnes, Florian Gamé travaille à la création d'un café-restaurant en SCOP<sup>1</sup>, accompagné au montage par une structure de l'ESS<sup>2</sup> dijonnaise, le Pôle d'économie sociale et solidaire. Ce projet ne verra pas le jour, mais pendant la période de préparation, il rencontre des maraîchers bio pour l'approvisionnement du futur restaurant. Il entend parler d'AMAP<sup>3</sup>, « cela m'a rappelé le milieu d'où je viens. » Assez vite, un projet agricole prend forme avec un ami, « je me projetais sur un petit lopin de terre dans le Cantal avec un copain », explique-t-il. « Mais lors d'un stage, l'agriculteur qui accueillait le copain nous a félicités de porter un projet bio... en Seine-et-Marne sur la ferme familiale. Son erreur a fait tilt ! »

La graine est semée, et Florian Gamé s'installe en maraîchage bio sur une petite partie de la ferme familiale en 2007 avec Anne, sa compagne. Puis en 2009, ils entament la conversion en bio de la partie céréalière. Ils seront rejoints par Geoffroy, frère de Florian, en 2014. Aujourd'hui, la Ferme du Chaillois (77), est gérée par 3 associés, Anne Rollin, Florian et Geoffroy Gamé. Ils produisent, avec le concours de 3 salariés, des légumes maraîchers, des céréales bio et de la farine. Le tout sur 164 hectares.

En parallèle à son installation, avec d'autres maraîchers, il participe à la création d'une couveuse d'activité agricole, la SCIC<sup>4</sup> Les Champs des Possibles, qui deviendra une coopérative en 2015 sous statut CAE<sup>5</sup>. « Les Champs des Possibles forme des gens aux métiers agricoles même s'ils ne sont pas du milieu agricole et héberge l'activité économique

(1) SCOP : Société coopérative de production.

(2) ESS : Économie sociale et solidaire.

(3) AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

(4) SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif.

(5) CAE : Coopérative d'activité et d'emploi.

des paysans dans une structure entrepreneuriale mutualisée. » La Ferme du Chaillois en est sociétaire et, ensemble, ils ont mis en commun une partie de la production de farine et construit un fournil qui accueille trois boulangers.

Les légumes produits à la Ferme du Chaillois sont vendus en direct (à la ferme et en AMAP), une partie des céréales est transformée en farine sur place. L'autre partie est livrée à COCEBI et à la station de semences de la coopérative (Union Bio Semences). « J'ai été séduit par le fonctionnement de la coopérative, et je suis devenu administrateur pour l'ouverture que cela représente. Mon intention de départ, quand je suis entré à la COCEBI : travailler avec une structure coopérative qui ne fait pas semblant, pilotée par les agriculteurs. »



## Et si on parlait d'avenir ?

Avec le changement d'échelle de la bio, avec la structuration des filières céréalières bio, la création de structures inter-coopératives (Fermes Bio) ou nationales (FORÉBIO), ou encore avec la reconnaissance et la structuration du commerce équitable en France, on sent bien que l'agriculture bio est potentiellement à un tournant. Et cela ne manque pas de susciter des interrogations, entre espoirs et inquiétudes.

### **L'agriculture bio, une autre vision du monde**

L'agriculture biologique ? « L'intelligence absolue » selon Marie-Claire Gilet Chevillotte, architecte, qui a travaillé sur l'agriculture biologique dans son mémoire d'aménagement du territoire. Propos que ne dément pas Jean-Marie Pautard qui porte sur l'agriculture un regard riche de 35 ans d'exercice du métier d'agriculteur, mais aussi riche des combats menés avec d'autres pour faire connaître et reconnaître l'agriculture biologique.

« Le seul point commun des grandes fermes et des petites, qu'elles soient maraîchères ou céréalières, est de gratter cette écorce terrestre pour produire de quoi nourrir l'humanité... Force est de constater que la famine dans certaines régions du monde n'est pas stoppée et la solution pour l'endiguer reste à trouver... » dit avec regret Jean-Marie, avant de poursuivre. « Le modèle du "pro-

grès agricole" planifié dans les années 1950 pour nourrir la population au sortir de la guerre a eu parfois des effets tératogènes, les fermes parfois très endettées, ou au contraire avec de tels capitaux d'exploitation qu'elles ne trouvent plus de repreneurs. De la petite exploitation familiale multiproduits sur 1 à 5 hectares, presque autarcique, à l'exploitation spécialisée de 1 000 hectares, les différences sont très importantes. Qu'il s'agisse des revenus (liés très souvent aux soutiens financiers européens non plafonnés de la Politique agricole commune, PAC), des pratiques et du respect du biotope, le consommateur découvre, maintenant qu'il s'y intéresse, la diversité du monde agricole. L'héritage, la propriété terrienne, la formation agricole et les choix de vie des agriculteurs ont abouti à ces différences structurelles.

En bio, la pensée et les pratiques plus vertueuses ont atténué ces différences, poursuit Jean-Marie, mais certains réflexes liés au passé peuvent subsister. La conversion à l'agriculture biologique, au-delà des aspects économiques (ça ne "marche" plus en conventionnel), reste à envisager dans chacune des situations de départ. Malgré tout, le changement de méthode (vers la bio) nous a rendus plus humbles, l'écoute et les échanges sur la philosophie de cette BIO/vie contribuent à l'évolution des fermes. Il arrive de voir des céréaliers se mettre à produire des légumes, à relancer un élevage, à replanter des arbres, signes de mutation profonde. La participation active au sein de la coopérative est aussi pour beaucoup dans la remise en question du "modèle" agricole. Les fermes collectives fleurissent et font école surtout auprès des néo-ruraux qui s'installent à plusieurs sur des exploitations de taille petite ou moyenne pour y produire légumes, céréales, pain, bière, lait de vache et de chèvre, fromages, porcs, charcuteries. Partage du travail et des bénéfices... Le GAEC de la Tournerie, dans le Limousin, en est un exemple : 11 associés sur 80 hectares. Au bout de 5 ans, ils arrivent à sortir un smic pour chacun, avec un tour de garde toutes les onze semaines et des horaires de travail somme toute très acceptables. Que faut-il donc penser des grandes exploitations et des grandes parcelles ? s'interroge Jean-Marie. Une réflexion avec Biocoop et Bio Equitable en France est en cours. Il me semble qu'il faille, pour

répondre à la question qui interroge l'avenir de nos fermes, prendre en compte le nombre d'actifs présents sur la ferme et la taille des parcelles qui doit permettre à la biodiversité de se redévelopper : bandes enherbées, arbres, haies, diversité de cultures, sans pour autant gêner le passage de la mécanisation ... »

Le collectif, l'avenir de l'agriculture bio via le collectif est également présent dans la réflexion menée par Philippe Henry, président de l'Agence Bio de 2019 à 2021. « L'assise de l'agriculture biologique repose sur la cohérence du temps court (économique) et du temps long (équilibre des écosystèmes et de la succession des générations). Par cette approche, elle foisonne d'initiatives le plus souvent collectives qui restent les bases de son développement et l'inscrivent dans le temps long. » Pour lui, l'agriculture biologique « sera encore largement étendue dans 10 ans en France et en Europe, non sans voir ici et là émerger d'autres modèles plus partiels qui mettront en avant tel ou tel aspect que l'agriculture biologique porte déjà (stockage carbone, bien-être animal, commerce équitable, biodiversité, ...). Ils doivent être des aiguillons pour l'agriculture biologique afin qu'elle précise et renforce sa cohérence d'ensemble. N'oublions pas qu'un cahier des charges n'est pas sacré mais qu'il est vivant ! Elle sera sans doute moins militante qu'à ses débuts mais de plus en plus en capacité d'agir sur le modèle agricole conventionnel dominant. C'est heureux car deux grands défis nous attendent dès maintenant : le changement climatique et la perte de biodiversité. Sur ces deux aspects, l'agriculture bio est une excellente réponse à ces enjeux absolument fondamentaux qui nous impactent déjà. Nous devons inscrire l'évolution de l'agriculture bio dans cette perspective : atténuer, adapter, préserver. Elle sera aussi une belle porte d'entrée à une nouvelle génération d'agriculteurs, en particulier celles et ceux qui ne sont pas d'origine agricole mais qui souhaitent en faire leur métier. Leur faire une place, notamment en leur permettant d'avoir accès au foncier, est un devoir. Il dépasse l'agriculture biologique bien sûr mais elle doit être un moteur en la matière. »

Pour atteindre ces objectifs, Philippe Henry pense que le développement de la recherche agronomique est un levier indispensable à développer dès à présent. « Nous avons tellement de zones d'ombre dans la compréhension de nos écosystèmes qu'il faut mettre les bouchées doubles sur cette question centrale. Il faudra également veiller à une diversité des productions dans nos fermes et dans chaque territoire, chacune étant souvent complémentaire de l'autre comme l'équilibre production animale, production végétale. N'oublions pas que c'est de la singularité et de la diversité que naît l'innovation. C'est aussi le meilleur moyen de faire face aux incertitudes climatiques qui impacteront de plus en plus fortement nos systèmes agricoles. »

Cet avis est partagé par des hommes et des femmes de terrain. Ainsi, Vincent Jadoul, administrateur de la COCEBI, en charge de la commission Recherche et Développement de la coopérative. « Notre objectif est de trouver de nouvelles cultures et donc de nouveaux débouchés. Et la récurrence des aléas climatiques nous montre la nécessité de ce travail de recherche et d'expérimentation pour anticiper les cultures des années à venir. »

« Le défi actuel de l'agriculture bio est de s'engager, de s'investir dans quelque chose qui, certes, n'est pas totalement inconnu aujourd'hui, mais qui a encore quelques zones d'ombre et d'incertitudes » explique Margot Alfroit, ingénieur agronome salariée de la COCEBI. « C'est le défi de tout miser sur le préventif, de repenser le système en plaçant l'agronomie au cœur des pratiques agricoles bio. » Si, pour elle, il est difficile de prédire ce que sera l'agriculture biologique demain, elle a cependant envie d'exprimer ce qu'elle espère qu'elle sera. Elle imagine donc que « le nombre de paysans motivés et convaincus par cette agriculture continuera d'augmenter. Si davantage d'agriculteurs biologiques signifie davantage de volumes sur les marchés, il ne faudrait néanmoins pas que cela se traduise par une baisse ou une forte fluctuation des prix. C'est pourquoi je pense que la mise en place de filières, de contrats pluriannuels ou encore de labels certifiant une bio équitable, est né-

cessaire. La COCEBI travaille déjà dans ce sens et c'est un plus face à la bio internationale qui arrive sur le marché français. Je pense aussi qu'il est nécessaire que les agriculteurs restent soudés tant en partageant leurs connaissances et expériences qu'en se groupant pour la commercialisation des produits. En restant unis, ils garderont le pouvoir sur le devenir de leurs productions. »

## **Le collectif, la coopération, des outils incontournables de la bio de demain**

« Il faut renforcer la dimension collective de l'agriculture biologique, insiste Philippe Henry. C'est une des conditions essentielles de sa continuité à long terme. Donc donner en priorité des moyens aux initiatives collectives pour que chaque producteur se sente membre d'un groupe, d'un collectif où il compte en tant que personne bien au-delà des aspects purement économiques. Il doit en aller de même dans l'ensemble de nos filières dont le mot coopération devrait être une évidence. Il reste encore du chemin... »

Philippe Collin va plus loin encore. « La bio ne pourra rester dans le seul respect d'un cahier des charges de production. La construction des filières telles qu'elle a reproduit en partie les séparations de l'agriculture conventionnelle ne peut répondre aux grands enjeux du moment : adaptation aux changements climatiques, contribuer à la limitation des consommations d'énergies fossiles, à l'amélioration de la biodiversité, répondre à l'effondrement du système de production conventionnelle et aux difficultés croissantes de production agricole (les rendements globaux par hectare stagnent depuis 30 ans).

Pour cela, les différents secteurs qui utilisent l'espace agricole et forestier doivent enfin partager cet espace pour en utiliser les complémentarités. La «forêt» est aussi une monoculture ! C'est la seule condition pour restaurer la fertilité des sols qui ne cessent de s'appauvrir, surtout depuis que l'élevage a quitté les zones de grandes

cultures et qu'il conviendra de le réintroduire. L'introduction de systèmes complexes amènera les paysans à chercher et trouver les complémentarités : forêts pâturées par des porcs ou des vaches, des vergers pâturés par des volailles, brebis dans les vignes, ... D'où l'obligation de travailler ensemble, de redonner un sens à la coopération, seule véritable alternative à la compétition qui nous est enjointe comme seul objectif social ! »

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, Philippe Collin ne prend pas de détours. « D'abord, permettre aux pays de protéger leurs agricultures. Nous voyons les dégâts sociaux de cette machine à broyer les peuples qu'est la mondialisation, notamment dans les pays dans lesquels agit l'association que je préside, "Agronomes et vétérinaires sans frontières". Cette protection passe par les marchés qui doivent être contrôlés, répondant à des intérêts qui ne doivent pas être déséquilibrés. Nous devons remettre en cause les règles du "*Codex Alimentarius*" qui considèrent les équivalences en substance indépendamment des modes de production et de leurs impacts environnementaux et sociaux ! C'est une condition indispensable pour protéger les marchés intérieurs.

Ensuite, poursuit Philippe Collin, veiller à ce que chaque m<sup>2</sup> de surface sur cette planète ne soit plus considérée comme une variable d'ajustement du "développement" : bétonnage massif, urbanisation galopante, désertification, éoliennes et champs de panneaux photovoltaïques, etc. Enfin, assurer politiquement une plus juste répartition dans l'accès au foncier agricole des jeunes générations, dans la répartition des droits à produire, au Nord comme au Sud, dans les accès au marché en réinstaurant des politiques de production qui ne doivent pas être la conséquence du "Marché" mais qui soient le résultat de choix démocratiques d'assurer les besoins des populations ! Rien que cela, mais tout cela. »

## La question commerciale au cœur des inquiétudes

Au-delà de ces questions sociétales et agronomiques, les enjeux de la bio tournent également autour du commerce, espace de toutes les concurrences.

« Aujourd'hui, l'agriculture biologique est plus en phase que l'agriculture conventionnelle avec la société, la nature, et même l'économie. Dans les années à venir, il faudra surtout éviter la libéralisation de l'alimentation, poursuit Guillaume Conseil, éviter les cotations, les marchés à terme. Et attention, ils ne sont pas très éloignés. L'approche équitable, avec des prix stables, des bonnes relations clients-fournisseurs est l'une des clés de la bio de demain. »

Comme lui, Simon Reboul, fils d'agriculteur bio et responsable R&D à la COCEBI, pense que la question commerciale est au cœur des problématiques qui se posent déjà. « Avec le changement d'échelle de la bio, le marché bio a changé. De plus en plus de producteurs, d'opérateurs veulent s'impliquer dans la bio, sans partager les mêmes valeurs que celles que porte la COCEBI. On voit aussi arriver dans les filières de nouveaux acteurs, comme les commerciaux qui placent l'économique en premier, qui repoussent la question des valeurs. Mon discours peut paraître arriériste, mais je défends des valeurs qui doivent rester dominantes ! Je ressens bien que les commerciaux de Fermes Bio attendent des réflexions sur le rapport coût de production-prix, et c'est vrai qu'on doit être bons sur cette question. Mais on ne doit pas se faire rattraper par la politique mise en place par la concurrence : si on commence à agir comme eux, on ne tiendra pas parce qu'on n'est pas aussi forts qu'eux. Heureusement, la vision globale qui est la nôtre nous différencie des concurrents. Et avec cette vision que nous défendons, la bio a de l'avenir. »

Se différencier de la concurrence, prôner des valeurs d'équité et de coopération, passe inévitablement par la communication : informer toujours et encore le consommateur pour qu'il comprenne

## 100 % bio et coopératif

tous les enjeux de l'agriculture biologique d'aujourd'hui et de demain, et ce dans un contexte où le consommateur s'interroge de plus en plus sur ce qu'il mange. « Nous assistons à une prise de conscience générale qui amène logiquement à la volonté de mieux consommer, explique Marie-Claire Gilet Chevillotte. La demande du consommateur de produits issus de l'agriculture biologique est une réalité. Les puissances techniques de communication permettent à chacun de savoir, de comprendre le fonctionnement du monde. »

L'enjeu de taille pour les filières bio est donc de « mieux communiquer sur l'intérêt d'une démarche globale, explique Maeva Motier, coordinatrice « Amélioration et Certification produits bio » chez Triballat-Noyal. Elle devra de plus en plus prouver les bénéfices multiples rendus par ce mode de production au niveau de l'environnement et des humains. » De plus, pour elle, les acteurs de la bio ne devront pas « se désolidariser les uns des autres et garder cette approche globale (de la fourche à la fourchette) et collective qui fait la force de la bio. »





## **Vincent Lefevre, secrétaire de la COCEBI depuis 2021**

**V**incent Lefevre savait dès l'enfance qu'il prendrait la suite de son père sur la ferme familiale de Saint-Fargeau (89), ferme en bio depuis 1985. Mais pour y arriver, il a pris des chemins détournés. Après des études d'ingénieur agronome, il décide de mener à bien une thèse de doctorat, « j'ai saisi cette opportunité de voir autre chose, de m'investir dans des recherches qui allaient dans le sens de mon futur métier d'agriculteur. » Il soutient sa thèse, « Conception de systèmes de culture innovants pour améliorer le fonctionnement des sols en agriculture biologique », en octobre 2013 à AgroParisTech.

Comme il l'avait envisagé, Vincent Lefevre reprend la ferme céréalière familiale en 2013. De la thèse au tracteur, un

grand écart ? Pas vraiment ! « Cela m'a permis de m'enrichir avant de m'installer. J'ai acquis de la rigueur scientifique et noué des partenariats que je mobilise aujourd'hui dans mon métier pour progresser dans mes pratiques. La recherche en agriculture biologique a été trop longtemps délaissée et je suis persuadé que de nouvelles voies d'améliorations techniques et agronomiques vont parfaire nos systèmes actuels. C'est d'ailleurs ce que nous défendons à la coopérative en nous impliquant dans différents projets R&D exclusivement bio. »

### *La transmission*

« Je reprends la suite de mon père. J'ai du respect pour les agriculteurs de sa génération, car il fallait du courage pour convertir sa ferme en bio. Mon père n'était pas un militant, il recherchait un moyen de produire dans le respect de son terroir et il s'est tourné naturellement vers la bio. L'obstacle rencontré alors était celui de la recherche de débouchés et il s'est donc rapidement engagé dans l'aventure COCEBI. Aujourd'hui, c'est plus facile de convertir une ferme. Il y a 30 ans, ce n'était pas le cas : il existait un seul système dominant, le conventionnel. Des gens ont eu le courage de réfléchir autrement pour faire émerger un mouvement parallèle, davantage porté sur l'éthique. Je suis reconnaissant de ce qu'a fait mon père sur la ferme, il m'a permis d'avoir une approche globale orientée sur l'adaptation et la résilience. »

### *Adhérent puis administrateur de la COCEBI*

À la COCEBI, dont il devient adhérent dès son installation, Vincent Lefevre rencontre « un bon nombre de jeunes qui ont des expériences variées, parfois vécues en dehors du monde agricole. C'est beaucoup de richesse, de belles énergies. » En 2016, il devient administrateur-stagiaire, et reste stagiaire deux ans avant de s'engager pleinement, il avance « avec prudence » pour laisser de la place à sa vie familiale et

à son travail à la ferme.

Il devient secrétaire en décembre 2020 et assure l'intérim de la direction d'UBIOS avec Florian Gamé. « Je n'ai pas forcément le bagage pour être directeur, mais je crois que j'apporte un regard nouveau sur l'Union. Par exemple, montrer que le potentiel humain est au rendez-vous, même s'il faut revoir le matériel. C'est un atout indéniable face aux défis à venir pour maintenir une bio de qualité ! »



# **Conclure ? Poursuivre !**

***par Jean-Marie Pautard***

*« La foi des pionniers nous anima »  
Gilles Vigneault*

*« Je veux aller où l'air est plus pur... Changez tout... »  
Michel Jonasz*

Revivre l'aventure de la COCEBI à travers les pages de ce livre n'a pas manqué d'éveiller en moi, non de la nostalgie comme on pourrait s'y attendre, mais bien plutôt une envie de regarder autrement toute cette aventure humaine, pour la comprendre mieux peut-être, pour la comprendre différemment assurément.

J'ai tout d'abord envie de me demander ce qui a poussé dans les années 1980 une poignée d'agriculteurs à passer en bio, puis à créer une coopérative dans la foulée ? Avec les différents témoignages de ce livre, on a déjà quelques éléments de réponse, les vaches produisent moins de lait, on n'arrive plus à produire de fromages, les veaux charolais sont malades. L'intensification de l'agriculture de 1950 à 1980 conduit à des impasses techniques, il y a alors de nouvelles voies à investiguer. Le bon sens, le retour à l'agronomie proposé par Dominique Soltner dans ses ouvrages de vulgarisation sur les productions végétales et animales, influen-

ceront les pratiques agricoles des années 1970-1980. Certains paysans en ont assez de mettre les mains et le nez dans la chimie. Rentrer le soir en empestant la « phosalone » ou le « parathion », des insecticides très toxiques couramment utilisés dans les seventies ; rentrer le soir chez soi avec les yeux qui pleurent... Le souci de la santé et les premières statistiques sur les développements des cancers interrogent, même si chaque mise en cause de toxicité est soigneusement démentie par le syndicat des fabricants de pesticides, mensonge relayé sur ordre par les techniciens des coopératives conventionnelles. Et puis, malgré ces constats alarmants, les pesticides sont « efficaces » : on traite et le problème est résolu, on cible, on vise, on détruit... Affaire suivante ? Cet aspect « guerrier total » séduit, on n'a pas envie de prendre en compte les conséquences sanitaires pour les agriculteurs. Mais déjà dans les années 1980, l'usage des pesticides questionne certains agriculteurs, agronomes : quand l'« objectif » est atteint, l'herbe visée (adventice), que se passe-t-il pour le papillon qui passait là et pour le prédateur du papillon ? Quid de l'agronomie ?

Cibler, viser, détruire. Ce langage à connotation militaire couramment utilisé est simple et clair, il n'a pas besoin de faire dans la nuance, peu important les dégâts collatéraux.

Dans l'histoire du xx<sup>e</sup> siècle, les firmes chimiques de tous les pays vont participer activement à la fourniture des industries de l'armement. Bayer, associé en 1943 à IG Farben, est financé par les nazis pour la fourniture du Ziklon B des chambres à gaz. Après-guerre, les excuses du président de Bayer ayant étant faites auprès des descendants des victimes du génocide, c'est l'agriculture qui devient le meilleur débouché pour les molécules chimiques. Le marché est lucratif, Bayer rachètera Monsanto en 2019.

Les années 1970 sont à la fois celles de la guerre au Vietnam et celles de Martin Luther King et de son rêve. Grand écart entre ce message de paix et l'horreur de la guerre. Nous étions révoltés dans nos lycées par les pulvérisations chimiques des avions américains sur les

populations avec l'« agent orange » constitué de deux pesticides « 2, 4, D » et « 2, 4, 5, T » à 50 % chacun. Ces deux phytohormones seront parmi les premières à être utilisées en agriculture comme désherbant « total » (c'est le terme) jusque dans les années 1990.

Dans les années 2000, la pollution des nappes phréatiques par les nitrates et les pesticides questionne la société toute entière et devient (enfin ?) un enjeu vital.

### **Une époque, des rencontres, une autre agriculture devient possible**

L'arrivée d'André Lefebvre dans l'Yonne en 1976, en tant que technicien bio à la chambre d'agriculture, a catalysé les énergies naissantes. Il a réuni, animé, dynamisé les initiatives individuelles diffuses, éparses, d'hommes de la terre en attente d'on ne savait pas encore quoi. L'encouragement a alors brisé les doutes, le groupe s'est ainsi rassemblé et les objectifs ont été bientôt formalisés. Il s'agissait de travailler à la mise au point de techniques agricoles bio, en compilant l'existant chez les pionniers, et en réalisant dans les fermes des essais agronomiques divers, sans recours à la chimie, tout en renforçant la vie du sol.

La création d'une entité économique, coopérative est très vite devenue une évidence pour le groupe bio. Mais au début c'était comme de construire une chaumière au milieu des buildings ! Dans les fermes, le passage en bio prêtait à sourire, nos voisins nous regardaient « jouer ». Nous avons vite compris qu'il valait mieux combattre « pour » une alternative plutôt que « contre » les géants. C'est ainsi que nous nous sommes insérés tant bien que mal dans les institutions agricoles, en évitant les compromissions et, beaucoup plus tard, les tentatives de récupération. L'objectif principal était, et est encore, de rester maîtres de notre destin.

Alors s'inscrire dans le combat politique pour garder la main tout en ouvrant la main. Se faire connaître, solliciter les politiques pour

obtenir les aides régionales qui ont permis les premiers investissements de la coopérative. Les paysans s'engagent dès le début, ils sont personnellement « caution solidaire » de ces investissements auprès des banques.

Les groupements bio (GABY dans l'Yonne) sont les interlocuteurs de ces politiques locaux. Au niveau national la FNAB regroupe les idées des GAB et les porte aux ministères de tutelle, Agriculture et Environnement. Sans ce travail de persuasion (lobbying ?), aucune évolution de la réglementation dans le sens de la bio n'est possible. Remercions ici celles et ceux qui ont œuvré et œuvrent encore pour faire de la bio ce qu'elle est aujourd'hui.

### **Conclure ? Je dirai plutôt poursuivre !**

Avoir une vision d'avenir nécessite de réfléchir, s'investir et savoir se remettre en question : la cohérence des idées doit être maximale, même s'il faut parfois temporairement passer sur le fil du rasoir pour arriver à ses fins. Quand on construit, il y a des moments où l'édifice se fragilise comme un ado qui grandit trop vite. Le « changement d'échelle de la bio » que nous vivons actuellement en est un exemple. La SAU (surface agricole utile) est passée de moins de 1 % à 10 % en quarante ans avec une accélération les cinq dernières années.

Le secret reste l'agilité, l'exercice quotidien de l'autocritique et le poids du collectif, car, de toute façon, on n'a jamais raison seul. Nous sommes condamnés à nous adapter en permanence aux évolutions pour la bio. C'est aujourd'hui être capable de choisir des partenaires fiables avec lesquels on partage des valeurs éthiques et économiques, commerce équitable entre autres. C'est aussi envisager les évolutions liées aux nouvelles techniques, agriculture de précision, robotique, etc. C'est s'adapter aux nouvelles cultures qui vont être imposées par le changement climatique. C'est rechercher, voire régénérer, la biodiversité.



La question de la croissance ? D'abord s'interroger sur les limites que l'on se donne tant dans les fermes que dans les outils coopératifs ; rechercher le juste ratio entre unité de travail humain et unité de surface, pour que chaque paysan puisse vivre de son métier sans recourir sans cesse à l'agrandissement, maladie chronique du monde agricole, et faire de la place aux nouvelles paysannes et aux nouveaux paysans et à leur installation.

La question de la distribution ? Quels moyens mettre en œuvre pour apprivoiser les géants de la grande distribution à côté de la distribution spécialisée et de la vente directe ? Être à l'écoute, entendre les bruits de fond du monde, des consommateurs. Envisager des ponts avec les diverses mutations sociales contemporaines : locavores, restauration collective et hors domicile, bas revenus... Écouter les autres acteurs de la filière et les adhérents paysans, partager et construire ensemble des stratégies. Écouter enfin, tout près de nous, les paroles de nos associés et salariés, accompagner leur implication et leurs revendications au sein même des structures coopératives, car celles-ci fonctionnent grâce aux femmes et aux hommes qui les composent.

La COCEBI et son environnement sont un exemple. Le modèle bio et coopératif a de beaux jours devant lui. Il fait désormais clairement partie des alternatives à la faillite agricole ambiante. Il devient significatif et attire ceux-là même qui l'ont critiqué par le passé. Il faudrait qu'il devienne accessible à tous, paysans et consommateurs, grâce aux choix politiques de soutien du développement bio. Tous les pays du monde subventionnent directement ou indirectement leur agriculture. Il faudra juste choisir par nos achats et nos votes quelle agriculture et quelle planète nous promettons à nos enfants.



## **Les coopératives et institutions partenaires**

### **AGENCE BIO**

Créée en novembre 2001, l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique est la plateforme nationale d'information et d'actions qui s'inscrit dans une dynamique de développement, de promotion et de structuration de l'agriculture biologique française.

Missions de l'Agence Bio :

- communiquer et informer le grand public et les professionnels sur l'agriculture biologique et ses produits, son impact environnemental, social et territorial,
- développer et approfondir l'observatoire national de l'agriculture biologique,
- faciliter la concertation entre partenaires et contribuer à la structuration des filières grâce au Fonds, au développement des marchés et des dynamiques interprofessionnelles,
- gérer les notifications des producteurs et autres opérateurs certifiés,
- gérer la marque AB à des fins de communication.

*Source : [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)*

### **BIOCER**

Créée en 1988 à l'initiative de producteurs normands, Biocer travaille exclusivement des céréales biologiques, ou en deuxième année de conversion vers l'agriculture biologique.

La coopérative Biocer, située en Normandie - Île de France, couvre le quart nord-ouest de la France où elle forme un relais efficace entre agriculteurs, producteurs et consommateurs.

*Source : [www.fermesbio.fr](http://www.fermesbio.fr)*

## **100 % bio et coopératif**

### **CORAB**

Coopérative de producteurs bio depuis 1998. « Nous sommes près de 200 agriculteurs 100 % bio de l'Ouest de la France, organisés en coopérative. Nous cultivons depuis plus de 20 ans des légumineuses et des céréales biologiques. »

*Source : [www.corab.fr](http://www.corab.fr)*

### **PROBIOLOR**

Créée en 1991, PROBIOLOR (Produits Biologiques Lorrains) est la coopérative 100 % bio de l'Est de la France. Elle compte aujourd'hui plus de 200 adhérents sur la région Grand Est.

*Source : [www.fermesbio.fr](http://www.fermesbio.fr)*

## Sigles

- AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.
- APCA** : Assemblée permanente des chambres d'agriculture.
- BTA** : Brevet de technicien agricole.
- CAE** : Coopérative d'activité et d'emploi.
- CAVAC** : Groupe coopératif qui intervient dans les domaines de l'agriculture et de l'agro-transformation ; situé en Vendée et départements limitrophes.
- CGA des Val** : Confédération générale des agrobiologistes des Vosges – Alsace – Lorraine.
- CGAB** : Confédération des groupements d'agrobiologistes de Bourgogne.
- COPA** : Comité des organisations professionnelles agricoles.
- COGECA** : Confédération générale des coopératives agricoles.
- CORAB** : Coopérative agricole biologique.
- CTE** : Contrat territorial d'exploitation.
- CUMA** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole.
- ESS** : Économie sociale et solidaire.
- FDSP** : Fédération départementale des syndicats paysans (qui deviendra la Confédération paysanne).
- FFCAT** : Fédération française des coopératives agricoles et de transformation.
- FDSEA** : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
- FNAB** : Fédération nationale d'agriculture biologique.
- FNSEA** : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles.
- GAEC** : Groupement agricole d'exploitation en commun.
- GAB** : Groupement des agriculteurs biologiques.
- GABNI** : GAB de la Nièvre.
- GABY** : GAB de l'Yonne.
- HSE** : Hygiène sécurité environnement.
- INRA** : Institut national de la recherche agronomique.
- ITAB** : Institut technique de l'agriculture biologique.
- MBIM** : (réseau) Manger bio ici et maintenant.
- MSA** : Mutualité sociale agricole.
- OGM** : Organisme génétiquement modifié.
- ONIC** : Office national interprofessionnel des céréales.

## **100 % bio et coopératif**

**PAC** : Politique agricole commune, mise en place au niveau européen.

**R&D** : Recherche et développement.

**SAS** : Société par actions simplifiée.

**SCIC** : Société coopérative d'intérêt collectif.

**SCOP** : Société coopérative de production.

**SEDARB** : Service d'éco-développement agrobiologique et rural de Bourgogne.

**SICA** : Société d'intérêt collectif agricole.

**SICABA** : Société d'intérêt collectif agricole de Bourbon-l'Archambault (Allier).

**SYNABIO** : Syndicat national des transformateurs et distributeurs de produits naturels et de culture biologique.

**UBIOS** : Union bio semences.

**UNEBIO** : Union des éleveurs bio.

## **Contacts**

### **COCEBI**

Sentier de la Fontaine, route de Noyers,  
89 310 Nitry.  
Tél. : 03 86 33 64 44  
secretariat@cocebi.fr  
Site : [www.cocebi.com](http://www.cocebi.com)

### **Éditions Repas**

4, allée Séverine, 26 000 Valence  
Tel : 04 75 42 67 45  
repas@wanadoo.fr  
Site : [www.reseaurepas.free.fr](http://www.reseaurepas.free.fr)

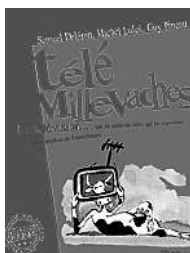
## Les autres livres dans la même collection

à commander en librairie ou sur [www.researepas.free.fr](http://www.researepas.free.fr)



**Michel Lulek,**  
***Scions... travaillait autrement ?***  
***Ambiance Bois, l'aventure d'un collectif autogéré.***

À 20 ans, au lieu de changer le monde, ils décident de changer leur vie et de créer ensemble une entreprise pour y expérimenter d'autres formes d'organisation du travail. Ce sera une scierie, Ambiance Bois, qui s'installera en 1988 sur le plateau de Millevaches (Limousin).

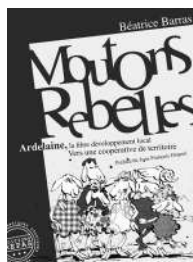


**Samuel Deléron, Michel Lulek, Guy Pineau,**  
***Télé Millevaches,***  
***La télévision qui se mêle de ceux qui la regardent.***

Ce livre raconte l'histoire de Télé Millevaches, une télévision locale qui, parmi les premières en France, et aujourd'hui l'une des plus anciennes encore en activité, témoigne de l'appropriation par des habitants de l'outil télévisuel pour communiquer, échanger, montrer ce qui se fait sur leur territoire et porter une parole que les médias ignorent en général.

**Béatrice Barras,**  
***Moutons rebelles***  
***Ardelaine, vers une coopérative de territoire***

En 1975, cinq amis, sans un sou en poche, décident de redonner vie à la dernière filature d'Ardèche tombée en ruines. Ils font aussi le pari de recréer la filière laine de leur région, ce qu'ils tiendront par la force de l'équipe et de la coopération qui demeurera le moteur essentiel de leur histoire, racontée ici.

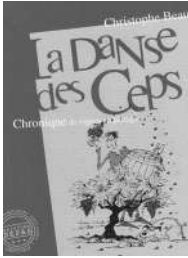


**Béatrice Barras,**  
***Chantier ouvert au public***  
***Le Viel Audon, village coopératif***

Lorsqu'au début des années 1970 quatre copains découvrent les ruines abandonnées du village ardéchois du Viel Audon, ils ne savent pas ce qu'ils déclenchent. C'est le début d'une aventure qui verra passer sur ce « chantier ouvert au public » plus de 10 000 personnes.

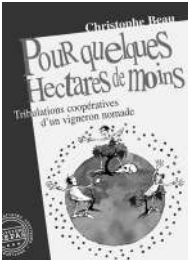






**Christophe Beau,**  
***La Danse des ceps.***  
***Chronique de vignes en partage.***

Philomène, Momo et bien d'autres sont les « héros » de cette chronique qui se lit comme on boit un bon vin ! C'est l'histoire au fil des saisons d'un vigneron qui a choisi une autre poésie du vin, une autre manière d'envisager son métier loin des tentations technologiques superflues, de soigner la vigne par des pratiques de bon sens et une agriculture biodynamique sans dogmatisme.



**Christophe Beau,**  
***Pour quelques hectares de moins.***  
***Tribulations coopératives d'un vigneron nomade.***

Momo, Bogus, Romuald, Cécile, Edgar, Birdee, Ricardo... sont quelques-uns des personnages chatoyants de ce récit tout en péripéties. Ils participent à une aventure vigneronne collective qui recherche des voies autres pour vivre la vigne et le vin en liberté autour du monde.

**Collectif d'élèves et de professeurs,**  
***Une fabrique de libertés.***  
***Le lycée autogéré de Paris.***

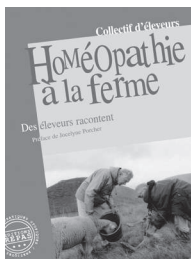
Depuis 1982, existe à Paris un lycée public autogéré. Unique en son genre, le LAP a relevé le défi d'un fonctionnement collectif pris en charge par les professeurs et les élèves. Gestion du lieu, libre fréquentation des cours, assemblées générales, régulation des conflits par la commission justice, mais aussi interdisciplinarité, voyages, pédagogie alternative, sont quelques-unes des caractéristiques de cet établissement pas comme les autres.



**Christian Vaillant,**  
***Le Papier mâché,***  
***Un restaurant-librairie autogéré (1978-1985).***

Ce livre raconte l'histoire d'un collectif créateur d'un lieu autogéré aux activités multiples (librairie, restaurant, salle de réunions, cinéma, théâtre, lieu d'expositions...), à Nice, de 1978 à 1985. L'essentiel du livre est consacré à la naissance du projet et du collectif, aux activités qui ont été mises en œuvre et à son mode de fonctionnement autogéré.





### **Collectif d'éleveurs, *Homéopathie à la ferme, Des éleveurs racontent.***

Agnès, Vincent, François, Yveline et les autres, sont éleveurs depuis de nombreuses années. Préoccupés par le bien-être et la santé de leurs animaux, confrontés à la souffrance et à la maladie, ils s'intéressent aux médecines alternatives. La rencontre avec un vétérinaire homéopathe et une conseillère en élevages biologiques les amène à se former, à expérimenter, à échanger entre eux pour soigner autrement.

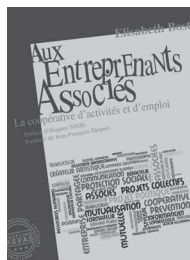


### **Grand'Air & P'tits bonheurs, *Soignants-chanteurs, un monde à plusieurs voix.***

À la fin des années 1990, à Toulouse, suite à la rencontre d'un chanteur lyrique et des membres du personnel de l'hôpital public, se crée un groupe de « soignants-chanteurs » : ce ne sont pas des chanteurs qui soignent, mais des soignants qui chantent... En faisant entrer le chant dans les chambres d'hôpital, ils contribuent à construire une autre relation avec le malade au sein d'une institution qui est parfois déshumanisante.

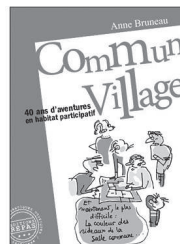
### **Elisabeth Bost, *Aux entrepreneurs associés. La coopérative d'activités et d'emploi.***

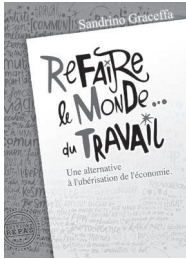
Dans ce monde où le capitalisme ne cesse de détruire les relations humaines, est-il encore envisageable d'associer ces deux termes : travail et rêve ? C'est ce qu'affirme avec force Elisabeth Bost, à l'origine de la création d'une forme originale d'entrepreneuriat : les coopératives d'activités et d'emploi.



### **Anne Bruneau, *Commun Village, 40 ans d'aventures en habitat participatif.***

À la fin des années soixante-dix, un groupe de trentenaires rêve de créer un habitat associant logement individuel et espaces communs. Ces jeunes adultes souhaitent changer la vie et inventent au fil des années l'habitat groupé autogéré, qui deviendra l'habitat participatif. À travers les voix de Jean, Nadia, Hubert, Aminata et les autres, entrez par la petite porte du Hangar, partagez le parcours de ce groupe emblématique et suivez l'aventure d'une génération innovante et joyeusement utopiste.





**Sandrino Graceffa,**  
***Refaire le monde... du travail***  
***Une alternative à l'ubérisation de l'économie***

Alors que le spectre d'une uberisation croissante du monde du travail apparaît pour certains comme une fatalité, des voix s'élèvent pour expérimenter des alternatives crédibles, notamment au travers du mouvement des communs. Les nouvelles formes de coopératives de travail ouvertes peuvent-elles s'imposer comme un véritable modèle de préfiguration d'une société post-capitaliste ?



**Textes et témoignages collectifs, Sarah Ney, photographe,**  
***La Cantine des Pyrénées en lutte***

Que faire de l'idée révolutionnaire quand la situation ne l'est pas ? La question est grande et offre de multiples possibilités de réponses qui, jamais figées, demandent surtout à être expérimentées pratiquement. L'histoire de La Cantine des Pyrénées, installée dans le xx<sup>e</sup> arrondissement de Paris, fait partie de ces tentatives qui s'efforcent d'instituer autre chose dans les pratiques et les relations sociales.

**Association La NEF,**  
***Pour que l'argent relie les hommes***  
***40 années de réflexion et d'expérimentation***

Faire circuler l'argent en respectant les humains et en créant du lien social, tel est le pari que fait en 1978 l'association La NEF. S'inspirant des intuitions de Rudolf Steiner, elle va expérimenter différentes manières d'agir avec l'argent par le don ou le prêt et arrivera à imposer un nouveau regard sur l'argent, pour que celui-ci puisse « relier les hommes ».



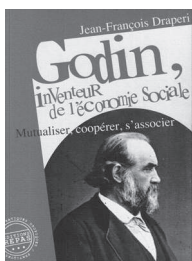
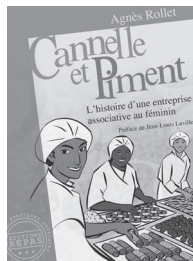
**Béatrice Barras,**  
***Une cité aux mains fertiles,***  
***Quand les habitants transforment leur quartier***

Comment des habitants d'un quartier classé Zone urbaine sensible, peuvent favoriser la participation de leurs voisins à l'amélioration de leur cadre de vie en les encourageant à agir ensemble ? C'est la réponse victorieuse à cette question qu'apportent depuis plus de trente ans des femmes et des hommes qui ont ainsi transformé le quartier de Fontbarlettes, à Valence (Drôme). En commençant par rénover une cour et installer un atelier de tricotage, puis en cultivant des jardins au pied des immeubles.



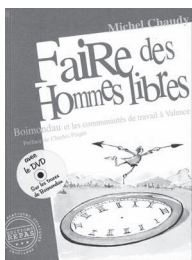
**Agnès Rollet,  
Cannelle et Piment  
L'histoire d'une entreprise associative au féminin**

Fatna, Micheline, Juliet, Abla, Eugénie, Haïfa, Chimène... viennent des 4 coins du monde et se sont croisées à Vaulx-en-Velin, banlieue de la région lyonnaise. Sans diplôme, elles ont développé une activité de traiteur multiculturel, sous la forme d'une entreprise associative, et jouent un rôle d'exemplarité au pied des tours de leur quartier. Une belle aventure d'économie solidaire !



**Jean-François Draperi,  
Godin, inventeur de l'économie sociale.**

Fondé par Jean-Baptiste André Godin (1817-1888), le familistère de Guise (1870-1968) apparaît aujourd'hui comme l'un des modèles les plus aboutis d'une alternative à l'entreprise capitaliste. En concevant cette coopérative d'habitat, de production et de consommation, et cet ensemble de mutuelles et d'associations qu'est le familistère, Godin s'inscrit en rupture aussi bien avec le père de l'organisation scientifique du travail, F.W. Taylor, qu'avec la critique du capitalisme formulée par K. Marx.



**Michel Chaudy,  
Faire des hommes libres  
Boimondau et les Communautés de Travail à Valence  
(1941 - 1982)**

*Faire des hommes libres* retrace la vie des communautés de travail créées par Marcel Barbu, à Valence, à partir de 1941. En pleine guerre, voici un fabricant de boîtiers de montres qui invente une nouvelle forme d'entreprise. Il n'est pas seulement question de fabriquer des objets et de les vendre, mais aussi de faire vivre une communauté d'hommes et de femmes qui partageront bien plus que le travail.

**Hors collection, guide pratique**



**Collectif d'éleveurs,  
Vade-mecum homéopathique de l'élevage en milieu pastoral**

Ce vade-mecum, guide pratique, est le résultat du travail collectif d'éleveurs, de bergers et d'un vétérinaire, qui souhaitent partager leur expérience et aider d'autres éleveurs et bergers à soigner par l'homéopathie.